Pour de longs séjours en Floride
L'assurance-voyage
CROIX BLEUE
chez votre agent de voyage
ou au 286-8403
4

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS D'AMERIQUE

7050 JEAN-TALON EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010
VU
LA HAUTE TECHNOLOGIE Nikon POUR VOS LUNETTES

• MONTRÉAL, MERCREDI 26 OCTOBRE 1994 111e ANNÉE Nº 7 80 PAGES, 6 CAHIERS
Miami : 1,50 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 1 $ 50¢ Taxes en sus

Météo

Ciel nuageux avec éclaircies
min 2 / max 10
page S 16

Vivre



La fête des petits monstres
page C 1

Monde

Bill Clinton arrive au Caire
page D 11

Girerd



Index

Annonces classées	
- immobilier	D12 à D15
- marchandises	D15 et D16
- emplois	D16 et D17
- automobiles	D18 et D19
- propositions d'affaires	D7
Arts et spectacles	
- informations	E1 à E4
- ciné-horaires	E4
- télé-horaires	E2
- radio-télévision	E1
Bandes dessinées	D15
Bridge	D18
Décès	E6
Économie	D1 à D10
Éditorial	B2
Êtes-vous observateur?	D12
Feuilleton	D13
Horoscope	D14
Le monde	ED11, D20 et E8
Loteries	A6
Mot mystère	D17
Mots croisés	D16 et S10
Opinions	B3
Têtes d'affiche	C8
Vivre	C1 à C7

La SQ rouvre l'enquête sur les vidéopokers

ÉRIC TROTTIER

La Sûreté du Québec a décidé de rouvrir son enquête sur la firme Video Lottery Technologies (VLT), de Bozeman, au Montana, le fournisseur d'appareils vidéopoker qui a obtenu deux contrats de 15 millions de dollars de Loto-Québec, en avril dernier.

Le but de cette nouvelle enquête est de déterminer comment la compagnie a réussi à décrocher l'important contrat de Loto-Québec pour l'installation d'un système central de vidéoloterie et la fourniture de 2000 appareils de jeu, installés depuis peu dans les bars et tavernes du Québec.

Plus précisément, la SQ veut obtenir des informations sur les dépenses de VLT au Québec et sur le lobbying qui a précédé l'octroi du contrat. « VLT nous préoccupe beaucoup parce qu'un peu partout dans le monde, on découvre des choses inadmissibles sur cette compagnie, a déclaré hier à *La Presse* le capitaine Richard Bélanger de l'Escouade des alcools, de la moralité et du jeu de la SQ. Au Québec, nous allons axer nos recherches sur ceux qui ont été impliqués dans le dossier. »

Corruption

La SQ s'intéresse aux activités de VLT au Québec depuis la comparution en août dernier de son président, Dan Bower, devant la Commission de contrôle du jeu du Nevada. Lors de ces audiences, de nouvelles accusations de corruption ont été formulées contre des dirigeants de loteries d'État.

Au début de septembre, quelques jours à peine avant d'être interrogé à nouveau par cette commission, Bower démissionnait de son poste. Le 6 septembre, la direction de VLT émettait un communiqué dans lequel elle se dissociait des actions de son ancien président.

« Ces nouveaux faits sont suffisamment graves pour qu'on redemande aux dirigeants de VLT de comparaître devant la Régie des jeux pour expliquer comment ils ont réussi à obtenir leur contrat au Québec », a affirmé le capitaine Bélanger. À son avis, les résultats d'une telle enquête pourraient remettre en question le contrat de Loto-Québec.

Lors d'une séance tenue le 24 août, la Commission de contrôle du jeu du Nevada a réussi à démontrer que le président de VLT, Dan Bower avait été impliqué dans des affaires de pots-de-vin offerts à des dirigeants de loteries d'État, tout au long de sa carrière.

Voyages en avion, repas gastronomiques, manteau de fourrure, limousines, tout a été évoqué. Le président démissionnaire a été interrogé à au moins cinq reprises, depuis 1976, pour avoir offert des cadeaux à des dirigeants de loteries d'État.

Démissions

Aux États-Unis, toujours selon les transcriptions de la Commission du Nevada, on compte plusieurs directeurs de loteries nationales qui ont dû démissionner de leur poste pour avoir accepté des pots-de-vin et fait pression pour favoriser la compagnie de M. Bower. Parmi ces directeurs, on note

VOIR ENQUÊTE EN A 2

C'est au tour du président d'Hydro

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Président d'Hydro Québec depuis six ans, Richard Drouin quittera « très bientôt » ses fonctions à la barre de la société d'État.

Des sources sûres ont indiqué à *La Presse* hier que M. Drouin avait déjà été informé des intentions du gouvernement Parizeau, ce que l'on niait hier toutefois dans l'entourage du premier ministre.

Pour l'heure, un seul nom circule pour prendre la relève de M. Drouin, celui d'Yves Duhaime, ancien ministre péquiste des Finances (il avait succédé à Jacques Parizeau en 1984). M. Duhaime quittera vendredi son poste de président de Natrel, mettant fin à son contrat de 18 mois avant son échéance. Toujours en coulisses, Yves Duhaime fut étroitement associé à la « transition » — la retraite fermée de l'équipe Parizeau pour préparer les premières semaines du nouveau gouvernement.

Son réseau au sein du gouvernement Parizeau est passablement étendu — il était resté proche de nombreux ministres péquistes — et certains de ses anciens collaborateurs occupent des postes stratégiques : Serge Tousignan, son ancien chef de cabinet, est par exemple devenu le bras droit de Jean Campeau aux Finances.

Le nom de Rodrigue Biron fut aussi évoqué il y a quelques semaines, mais au PQ on souligne que l'ancien ministre péquiste

VOIR HYDRO EN A 2

Le poste de délégué à Boston échoira à Nadeau



Pierre Nadeau

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Journaliste bien connu, Pierre Nadeau sera nommé sous peu par le gouvernement péquiste délégué du Québec à Boston, a appris hier *La Presse* de sources sûres.

Officiellement toutefois, le ministre responsable des Affaires internationales, Bernard Landry, soutenait encore hier qu'aucune décision n'avait été prise dans le cas de Claude Dauphin, l'actuel délégué nommé par le gouvernement libéral. Selon M. Landry, jamais le gouvernement péquiste n'aurait demandé de profession de foi souverainiste à M. Dau-

VOIR NADEAU EN A 2

Qui veut le job de Jean Charest?

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

Qu'est-ce que Joe Clark, Hugh Segal, Ralph Klein, Perrin Beatty et Ken Dryden ont en commun? Ce sont tous des gens dont les noms circulent actuellement comme éventuels candidats à la direction du Parti conservateur fédéral et, par le fait même, comme adversaires potentiels du chef intérimaire Jean Charest.

Avant même que le Parti conservateur ne se soit vraiment relevé de son terrible échec de l'an dernier et alors qu'au moins une autre année doit s'écouler avant la tenue d'un congrès au leadership en bonne et due forme, il est déjà la proie de rumeurs et de contre-rumeurs.

Symptôme d'ennui au sein d'une formation qui vit complètement en marge de l'action ou d'un véritable malaise à l'égard du chef intérimaire? L'entourage de Jean Charest a tendance à retenir la première hypothèse, insistant sur son quasi-missionnariat auprès des

VOIR JOB EN A 2

L'affaire Nantel resurgit!

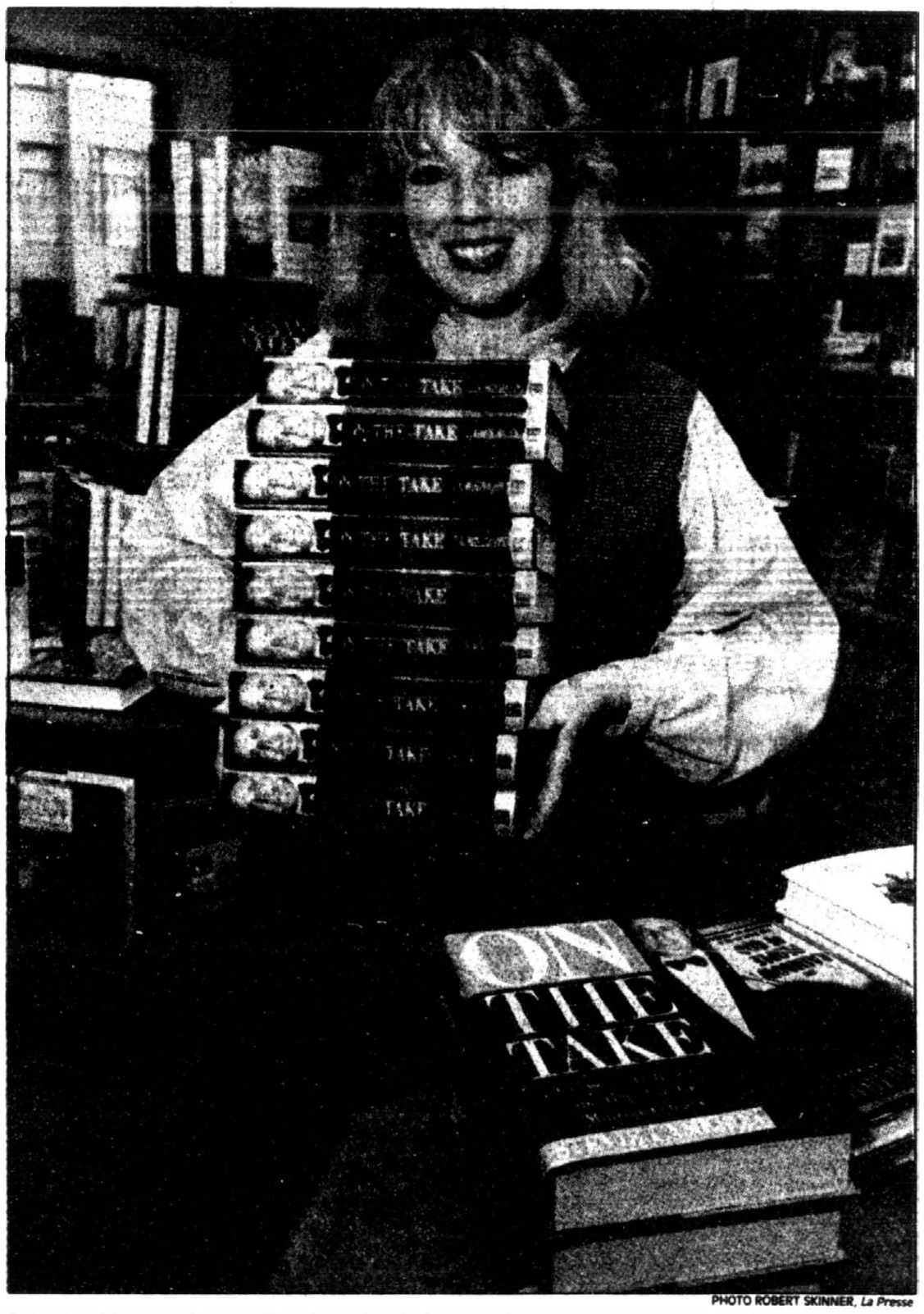


PHOTO ROBERT SKINNER, *La Presse*

Près de 100 exemplaires d'*On the Take*, de la journaliste Stevie Cameron, sur la corruption lors des mandats du premier ministre Brian Mulroney ont été vendus à la librairie Nicholas Hoare, à Westmount, depuis lundi.

Sa première femme pense encore que le conseiller de Mulroney a été tué

ÉRIC CLÉMENT

Roger Nantel a-t-il été tué, et si oui, pourquoi?

Le mystère resurgit à la suite de la parution du livre *On the Take* de la journaliste Stevie Cameron, qui apporte des éléments supplémentaires quant à l'étrange décès de l'ancienne éminence grise de Brian Mulroney.

Les causes du décès survenu le 14 novembre 1990, à Brigham, en Estrie, ont depuis navigué entre le suicide et l'accident. Roger Nantel, 56 ans, était allé à son chalet pour, semble-t-il, chasser le chevreuil. Sa femme, Lucienne Appel, le retrouva étendu mort dans le solarium le lendemain après-midi.

La thèse du meurtre avait été écartée après l'enquête du coroner et celle de la Sûreté du Québec. Le coroner avait écrit dans son rapport : « Il n'est pas question d'effraction ou d'acte criminel causé par une autre personne. Il n'y a aucune raison de penser à l'auto-destruction ». Le coroner avait retenu l'hypothèse d'un accident causé par « un état d'enthousiasme qui s'empare des chasseurs pour deux semaines par année ».

Mais le livre *On the take* révèle que M. Nantel n'était pas un chasseur, même s'il savait manipuler une arme. Il n'avait chassé qu'à une seule occasion depuis 15 ans et l'arme ne lui appartenait pas. « Roger était un homme méticuleux et non désordonné, a expliqué un de ses anciens amis à *La Presse*, hier. Ce n'était pas le gars qui aurait pu manipuler une arme à feu dangereusement, même si ça a pu arriver. »

On the take explique que quelques semaines avant la mort de M. Nantel, une BMW noire s'était rendue jusqu'à sa propriété. L'homme avait prétendu s'être égaré. « Il avait été perturbé par cet incident », rapporte Stevie Cameron.

« Le jour même du décès de M. Nantel, un automobiliste avait demandé la direction de sa propriété à une personne d'un village voisin, un fait qui n'a pas été rapporté à la police », ajoute la journaliste.

De plus, de la poudre brûlée près de son nez montrait que le fusil avait été pointé près de sa narine droite avant que le coup de feu ne parte. « C'était à tout le moins un angle curieux pour quelqu'un qui tient une arme puis tire un coup

VOIR FEMME EN A 2

VANCOUVER
499$ taxes incl.
B-747
Dép. le 22 déc., ret. le 5 janv.

HAÏTI
1 vol par semaine dès le 6 nov.
à partir de 399$
Informez-vous de nos tarifs spéciaux.

TUNISIE
Départ le 8 novembre
17 jours: Grand tour et séjour à l'hôtel Palm Beach 1 399$
Combinaison 1 sem. à Hammamet et 1 sem. à Djerba 1 329$
Combinaison Tunisie et Malte, départ le 31 mars, 17 jours 1 899$

SUPERPRIX DES FÊTES
Nouveau:
HONDURAS, les 18 et 25 déc.
à partir de 1 sem. 2 sem.,
La Quinta 719$ 829$
Partenon, 2 repas 789$ 979$

CANCUN
les 18 et 25 déc.
à partir de 1 sem. 2 sem.,
Akumal, tout inclus 799$ 1 099$
Aquamarina (3 repas et boisson) 839$ 1 179$

VENEZUELA, du 21 au 27 déc.
Caribe, 2 repas 899$ 1 099$
Coconut, tout inclus 829$ 1 049$
PUERTO PLATA TOUT INCLUS, du 21 au 27 déc.
Club Costa Verde 1 029$ 1 349$
Sosua Bay 849$ 1 149$

VOL SEULEMENT
Paris 529 $
Londres 599 $
F. Lauderdale 258 $
Alger 959 $
Casablanca 639 $
Tunis 829 $
Permis du Québec 912070-42

Demain dans *La Presse*



Sortir

Bou!

■ Une fois que les feuilles sont tombées, que les nuits se font plus fraiches et les journées plus courtes, l'Halloween menace. Le sentez-vous? Ça ne vous titille pas de dépoussiérer le costume qui pendouille depuis un an dans la garde-robe? Ça ne vous dirait pas de l'enfiler pour aller danser dans un p'tit bar? Ça ne vous chanterait pas d'aller entendre des histoires de peur dans un restaurant? Savez-vous où sortir en famille en cette occasion? Ne trouvez-vous pas que c'est la saison pour cultiver votre goût du laid, pour sortir dans un château hanté, ou pour visiter Québec, ville «effrayante»? Demain, le cahier Sortir fera tout pour répondre à ces besoins.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

● à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10h à 18h;

● à Montréal: Université de Montréal, pavillon principal, aile U-1, immeuble principal, 2900, Édouard-Montpetit, de 10h à 16h. Objectif: 150 donneurs;

● à Laval-des-Rapides: Cégep Montmorency, agora, 475, boul. de l'Avenir, de 10h à 16h 30. Objectif: 250 donneurs;

● à Saint-Lambert: Cégep Champlain-Saint-Lambert, Cégep Champlain, 900, Riverside Drive, de 10h à 16h 30. Objectif: 150 donneurs;

● à Gatineau: Loeb Riviera-Caisse populaire Pointe-Gatineau, école Le Petit Prince, 44, Juan Les Pins, de 14h à 20h. Objectif: 325 donneurs.

Insolite

L'auto de Copperfield s'est volatilisée...

Associated Press

MILAN

■ Il a fait disparaître la Statue de la Liberté et quelqu'un a décidé de faire la même chose avec sa voiture.

Selon la presse italienne, la luxueuse berline du magicien américain David Copperfield a été subtilisée dimanche soir devant le Grand Hotel de Milan. L'illusionniste se trouvait alors à Paris, après une semaine de représentations en Italie.

La police et la direction de l'hôtel n'ont pas confirmé le vol de la voiture, d'une valeur dépassant 500 000$.

La quotidienne — Tirage d'hier

à trois chiffres	490
à quatre chiffres	1854



13 686 950 $

Merci!

Centraide
du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6 tél.: (514) 288-1281

DONNEZ UN COUP DE MAIN AU DESTIN

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Décès, remerciements	285-6816
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Envois de publication canadienne — **Contrat de vente numéro 0531650 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.**

RENSEIGNEMENTS 285-7272

43-3

CODE DU JOUR — **MERCREDI 26 OCTOBRE 1994**

LES ANNONCES CLASSÉES

La Presse

285-7111

SUITE DE LA UNE

ENQUÊTE

La SQ rouvre l'enquête sur les vidéopokers

celui du district de Columbia (Washington) et ceux des États du Colorado et de la Virginie de l'Ouest.

Lorsque d'autres scandales politico-financiers avaient affecté VLT, à la fin de 1992, c'est M. Bower qui avait été appelé à la rescousse pour remplacer l'ancien président fondateur, Larry Lippon. Lippon avait démissionné pour avoir frayé avec des criminels et offert des pots-de-vin à deux hauts-fonctionnaires de la province de Victoria, en Australie, congédiés pour avoir accepté un voyage aux frais de VLT.

Bower dirigeait VLT au moment de la négociation du contrat avec Loto-Québec. «Lorsque nous avons fait notre enquête l'année dernière sur VLT, nous ne nous sommes pas suffisamment attardés aux comptes de dépenses et au lobbying de cette entreprise. À la lumière de ce qui vient d'être révélé au Nevada, nous devons maintenant approfondir cette nouvelle facette», a indiqué Gervais Ouellette, chargé de l'enquête de la SQ.

Le capitaine Bélanger ajoute que son équipe va intensifier ses recherches à compter de la semaine prochaine; même des spécialistes de l'Escouade des crimes économiques seront appelés à collaborer à l'enquête. L'enquête pourra être accélérée si des faits inconnus jusqu'à maintenant sont portés à leur connaissance.

Après deux enquêtes publiques tenues l'an dernier devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, VLT avait obtenu deux contrats de Loto-Québec, l'un de trois millions pour la fabrication du système central de vidéoloterie, l'autre de 12 millions pour la fabrication de 2000 appareils vidéopoker. □

HYDRO

C'est au tour du président d'Hydro

«gagne fort bien sa vie dans le privé» et ne souhaiterait pas très ardemment revenir au secteur public.

Une décision «d'en haut»

Le départ de M. Drouin n'a pas été décidé par M. Gendron ni par l'ancien critique de l'Énergie au PQ, Guy Chevrette, qui était tous deux en assez bons termes avec lui, explique-t-on.

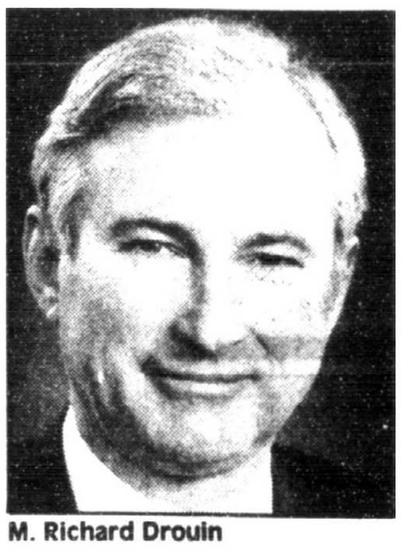
Cette décision venue d'«en haut» — de l'entourage de Jacques Parizeau — ce que l'on réfute toutefois au bureau du premier ministre. Ce départ en surprendra plusieurs car, jusqu'il y a deux semaines, M. Drouin avait confié à des proches collaborateurs qu'il ne croyait pas que le nouveau gouvernement l'obligerait à quitter ses fonctions.

Devant la multiplication des rumeurs sur son départ depuis quelques jours, il est dans l'intérêt du principal intéressé que la question soit clarifiée le plus rapidement possible. «C'est une question de semaines, pas de mois», précisent les sources de *La Presse*, qui rappellent que ce n'est pas pour rien que jusqu'ici personne, au gouvernement, n'avait carrément fait taire les rumeurs autour d'un changement de direction à Hydro.

Indemnité de départ

Longtemps responsable des négociations avec le secteur public pour le gouvernement du Québec, Richard Drouin, un proche collaborateur de Robert Bourassa, avait été nommé une première fois à Hydro-Québec en 1988. Son contrat avait été renouvelé pour cinq ans en 1992, si bien qu'il aurait dû rester à la barre d'Hydro jusqu'à l'été 1997. Déjà, à Québec, on prévoit que M. Drouin, qui gagne 240 000$ par année plus des primes qui portent ses revenus annuels à environ 300 000$, négociera chèrement son départ.

Ces discussions seront d'autant plus compliquées que les départs coûteux de Pierre Desjardins et Paul Gobeil de Domtar ont soulevé un très vif débat. □



M. Richard Drouin

NADEAU

Le poste de délégué à Boston échoira à Nadeau

phin, ancien député de Robert Bourassa.

Douce ironie, quelques minutes plus tard, le premier ministre Parizeau, dans un point de presse, disait croire que déjà «M. Dauphin s'était déjà vu offrir un autre emploi dans le secteur public, ou au moins ce serait fait très prochainement».

«Les délégués à l'étranger sont les 'vendeurs' de la position du gouvernement, c'est très difficile de faire un bon travail s'ils ne peuvent vivre avec les objectifs politiques du gouvernement en place. Je ne dis pas qu'ils doivent être des défenseurs acharnés de ces idées, mais ils doivent être à l'aise avec elles», a soutenu M. Parizeau.

Journaliste doté d'une impressionnante feuille de route à Radio-Canada, Pierre Nadeau a quitté il y a quelques années la société d'État pour lancer, avec succès, sa propre compagnie de production d'émissions. Il était passablement proche de Robert Bourassa — les deux hommes étaient camarades de classe à Brébeuf — et le futur premier ministre rappelait avoir fréquemment donné des coups de main en mathématiques au futur journaliste... Un ancien collaborateur de M. Bourassa a d'ailleurs confirmé à *La Presse* hier que M. Nadeau avait fait part de son intérêt pour le poste à Boston il y a deux ou trois ans. L'ancien premier ministre avait dû à regret décevoir son ami, le poste étant déjà promis à M. Dauphin, plusieurs mois avant que la nomination ne soit annoncée, en décembre 1993.

Plus tard, Pierre Nadeau mentionna son intérêt pour le poste de Rome à M. Bourassa, a-t-on appris d'autres sources.

Hier, le premier ministre Parizeau a salué l'élégance d'un Reed Scowen, qui a fait «un geste remarquable» en offrant de lui-même de quitter son poste à New York dès l'élection du PQ.

Bernard Landry a soutenu hier que le gouvernement n'avait jamais demandé de profession de foi souverainiste à M. Dauphin. L'ancien député libéral de Marquette dont *La Presse* annonçait hier le départ imminent de Boston.

«Ce qu'on demande à nos délégués, c'est d'être capables de refléter la réalité québécoise, d'être à l'aise avec cela et d'être compétents. On fait l'analyse globale une fois que les faits sont sur la table et on le fait dans le cas de M. Dauphin comme dans les autres cas», a dit M. Landry, pour qui aucune décision n'était arrêtée dans le cas de M. Dauphin.

M. Landry a été catégorique sur cette question: «Le procédé d'examen (dans le cas de M. Dauphin) se poursuit. J'ai eu deux rencontres franches et cordiales. Comme tous les autres dossiers de nominations à l'étranger, c'est le conseil des ministres qui prend les décisions».

Il note que Reed Scowen, délégué sortant de New York, avait clairement indiqué avant même la formation du gouvernement qu'il ne pourrait pas vendre la thèse souverainiste et que par conséquent, il voulait quitter son poste. Dans d'autres cas, notamment celui de M. Dauphin, c'est moins clair, a-t-il souligné. □

JOB

Qui veut le job de Jean Charest?

militants et sa bonne performance, toutes proportions gardées, auprès de l'opinion publique. Au Québec, la cote du chef conservateur est meilleure que celle de Jean Chrétien.

L'hypothèse de tenir un congrès au leadership en règle pour faire confirmer officiellement le leadership de M. Charest dès les assises que le parti doit tenir au printemps a été étudiée récemment, pour être jugée impraticable, tout au moins à première vue.

Au Québec comme dans d'autres régions du pays, des voix commencent à s'élever pour se plaindre de ce que Jean Charest ne laisse pas beaucoup de place à d'autres partisans que les siens. À cet égard, l'ex-député Gabriel Desjardins, un fidèle de la première heure de Jean Charest, serait en piste pour piloter l'aile québécoise des conservateurs lors des assises régionales qui se tiendront à Montréal à la mi-novembre.

S'il est trop tôt pour savoir si une vraie course assortira un éventuel congrès au leadership conservateur, cela ne semble empêcher personne de rêver, de plus en plus souvent tout haut, à d'autres choix que Jean Charest. En voici quelques-uns:

■ Le cas de Joe Clark: à la faveur du lancement d'un livre sur l'avenir du Canada, l'ancien premier ministre est de toutes les tribunes ces temps-ci. Il multiplie les entrevues. La semaine dernière, il participait à un débat avec le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard. «Tout le monde se demande à quoi joue Joe Clark», confie un observateur libéral.

Quand on lui demande, comme ce fut le cas lors de son récent lancement à Montréal, s'il est en train d'en profiter pour se remettre en piste en vue de la direction du parti, Joe Clark proteste que non. Lundi, il a prédit l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur majoritaire dirigé par Jean Charest dès les prochaines élections.

Même à cela, plusieurs conservateurs ne peuvent s'empêcher de noter que Joe Clark est actuellement plus présent dans le débat public que Jean Charest et qu'il se positionne pour occuper beaucoup de place dans un éventuel débat référendaire.

■ Le cas de Hugh Segal: officiellement en marge de la vie politique, l'ancien chef de cabinet de Brian Mulroney n'en est jamais bien loin. Ces temps-ci, il est associé, par exemple, à l'organisation de séances de réflexion sur les grandes orientations du parti, des séances auxquelles on assiste sur invitation seulement.

Hugh Segal a déjà indiqué à plusieurs reprises publiquement que le leadership du parti en vue des prochaines élections était acquis à Jean Charest. Il avait d'ailleurs voté pour lui lors du congrès de juin 1993. Mais, auparavant, son nom avait été évoqué comme aspirant à la succession de Brian Mulroney. Encore aujourd'hui, plusieurs conservateurs du Québec et d'ailleurs pensent que le parti aurait de meilleures chances avec un chef bilingue venu d'ailleurs au Canada qu'avec un Québécois à sa tête.

■ Le cas de Ralph Klein: à l'extérieur du Québec, aucun conservateur n'est aussi populaire que le premier ministre de l'Alberta. Des conservateurs voient en lui une meilleure antidote aux ravages du parti Réformiste que Jean Charest. Sauf que Ralph Klein en est à son premier mandat comme premier ministre. Et il ne parle pas français.

■ Le cas de Perrin Beatty: l'ancien ministre conservateur, qui comptait, jusqu'à sa défaite de l'an dernier, autant d'années de service que des vétérans parlementaires vingt ans plus âgés que lui, n'a pas renoncé à reprendre du service.

Bien branché sur les milieux financiers, il pourrait ressusciter la candidature au leadership auquel seul le succès éclair de Kim Campbell l'avait amené à renoncer la dernière fois.

■ Le cas Ken Dryden est de loin le plus surprenant: l'ancien gardien de but des Canadiens figure sur une liste de noms, apparemment dressée pour des fins de sondage. □

FEMME

Sa première femme pense encore que le conseiller de Mulroney a été tué

de feu et une façon peu ordinaire d'utiliser un fusil», lit-on.

L'enquête fut de plus très fouillée, des techniciens en balistique ayant fait des analyses de l'arme et de la trajectoire de la balle. Un technicien en éclaboussures de sang s'était rendu sur les lieux. La maison avait été passée au peigne fin. Une autopsie médico-légale et une étude toxicologique avaient été effectuées.

«La SQ a fait un volumineux rapport là-dessus et on sentait de la pression lors de l'enquête», note un témoin. De plus, le rapport du coroner et celui de la SQ furent «rapidement produits» alors que cela prend des mois, d'ordinaire.

Un juge

La première femme de Roger Nantel, Michèle Lépine, et leurs deux enfants n'apprirent son décès que 36 heures plus tard et ne furent jamais interrogés par la police. «Si elle l'avait fait, elle aurait découvert des faits intéressants», note le livre.

Selon nos informations, un juge aurait appelé le coroner chargé de l'enquête pour lui demander que le mot suicide n'apparaisse nulle part dans son rapport, ce qui est le cas.

La thèse du meurtre est reliée directement aux activités de Roger Nantel. Il avait fondé une entreprise, Media Canada, chargée de placer des publicités pour le Parti conservateur, «pour environ 60 millions de dollars par année», cite Mme Cameron dans son livre. Roger Nantel aurait alors touché un salaire mensuel de 125 000$.

M. Nantel avait été chargé par Brian Mulroney de récupérer des fonds dans le cadre d'un compte en fidéicommis en faveur de la veuve de Rodrigue Pageau. Selon l'enquête de Stevie Cameron, l'argent récupéré n'a jamais servi de legs pour Mme Pageau.

En Suisse

Par contre, la famille de M. Nantel a commencé à le soupçonner de déposer de l'argent en Suisse, pour lui et pour un «conservateur senior». Les libéraux fédéraux ont approché en vain Mme Lépine pour qu'elle les aide à savoir qui il était.

Mme Lépine avait été avertie «de ne pas parler de Nantel». Un officier de la GRC lui aurait dit que la pègre était derrière «le meurtre», et aurait ajouté «un amical avertissement que rien de bon ne pourrait venir d'enquêtes à propos de cette mystérieuse mort». «Roger savait sûrement des choses délicates et avait un défaut, il parlait beaucoup, dit un journaliste qui a travaillé avec M. Nantel. A-t-on eu peur qu'il parle? Aurait-il fait des menaces?»

«J'ai pensé que sa mort était suspecte et je le pense encore», dit Mme Michelle Lépine, dans le livre de Stevie Cameron. □



Roger Nantel

Un ouvrier de Saint-Césaire l'échappe belle

Presse Canadienne

SAINT-CÉSAIRE

■ Un spécialiste en recouvrement de planchers est passé à un cheveu de la mort hier à Saint-Césaire: il venait à peine de fermer la porte de la maison où il travaillait qu'une explosion ébranlait la résidence.

Vers 16h, M. Martin Brisson transportait son matériel à sa camionnette après avoir appliqué une couche d'apprêt à plancher dans la maison vide de M. Daniel Grondin, au coin des rues Lessard et Brouillette, dans cette municipalité située près de Granby.

«Je venais tout juste de sortir de la maison, me trouvant encore sur la pelouse, quand j'ai entendu un bruit sourd. En me retournant, j'ai vu un cadrage de fenêtre voler sur le terrain.»

Sans attendre son reste, M. Brisson a couru chez un voisin, pour prévenir les pompiers.

Dirigés par le chef Jacques Bienvenue, ils sont accourus, mais n'ont pas eu à intervenir car il n'y avait aucune flamme même si plusieurs murs avaient été calcinés sous l'effet de la combustion des vapeurs du produit hautement inflammable.

Il n'a pas fallu longtemps aux pompiers pour déceler la source de l'explosion: une étincelle née de la mise en marche automatique du filtre électronique du système d'aération de la maison.

«Cela fait des années que je fais ce type de travail et c'est ma première expérience du genre», racontait M. Brisson une heure plus tard.

Le spécialiste devra confier sa mésaventure à ses assureurs, tout comme le fera la famille Grondin qui comptait emménager samedi.

Hier, le propriétaire n'avait aucune idée de l'importance des dégâts.

«Faudra examiner la structure. Il y a quelques jours, la dernière couche de peinture avait été appliquée partout dans la maison. Tout est à recommencer», concluait-il, tout en saluant lui-même sa chance: la famille ne perd dans cette explosion aucun bien personnel.

La Presse

Contrat de sept ans entre la CUM et ses cols bleus

Cette «entente historique» prévoit la semaine de 35 heures sur quatre jours dans deux ans

PIERRE GINGRAS

■ La Communauté urbaine de Montréal et ses 270 cols bleus viennent de signer un contrat de travail d'une durée de sept ans qui accorde notamment la semaine de quatre jours aux syndiqués, en 1997, sans que cela n'entraine de coûts additionnels pour la CUM.

L'entente, qualifiée d'historique par les deux parties, est le «début d'un véritable partenariat entre le syndicat et la CUM», a déclaré la présidente de la CUM, Vera Danyluk, au cours d'une conférence de presse.

«Les cols bleus ont accepté de faire des efforts sans précédent de productivité et de flexibilité afin de pouvoir s'offrir la semaine de quatre jours et cela sans coûts additionnels pour les contribuables», a dit Mme Danyluk.

Au contraire, le fait que l'horaire de travail de quatre jours consécutifs soit réparti durant toute la durée de la semaine devrait permettre des économies à la CUM parce que l'on n'aura plus à payer d'heures supplémentaires. Cette semaine de quatre jours sera appliquée de facon progressive, au fur et à mesure que les gains de productivité permettront de le faire sans frais additionnels. Un défi de taille puisque la station d'épuration, où travaillent 200 des 270 cols bleus, verra le volume d'eau traitée augmenter de 60 p.cent au cours des prochaines années.

La CUM pourra aussi faire davantage faire appel à la sous-traitance, ce qui devrait être beaucoup plus rentable que dans le passé, puisque la convention n'oblige plus l'employeur à payer les ouvriers des sous-traitants au même salaire que celui versé aux employés réguliers. Si les syndiqués ont encore 12 jours fériés, ils devront néanmoins travailler trois jours de plus au cours de l'année. Ils devront aussi être disponibles, à la demande de l'employeur, durant certaines périodes de congés, notamment les fins de semaines.

Les propositions ont été soumises en assemblée générale, la semaine dernière, et 88 p.cent des 193 syndiqués présents ont voté en faveur de la nouvelle convention. La précédente était échue depuis le 31 décembre 1992.

Le nouveau contrat de travail prendra fin le 31 décembre 1999, et comprend une hausse de salaire de un p.cent l'an prochain, une augmentation correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) l'année suivante et d'une hausse équivalente au taux de IPC plus un p.cent pour l'année 1997. Le taux horaire sera renégocié pour les deux années suivantes de la convention. La semaine de travail des cols bleus de la CUM est actuellement de 37 heures et demie sur cinq jours.

Un exemple

La présidente de la CUM et le nouveau directeur général, Gérard Divay, ne cachaient pas leur satisfaction en présentant les grandes lignes de la nouvelle convention.

Selon Mme Danyluk, le rapprochement entre la CUM et ses cols bleus ne peut que servir d'exemple pour Montréal où les cols bleus sont représentés par le même syndicat.

«Beaucoup de gens à la CUM ont travaillé pour que le climat de ces négociations soit serein, pour éviter l'affrontement. Tout le monde en sort gagnant», a-t-elle dit.

Le président du syndicat, Jean Lapierre, tient le même langage: «Nous nous sommes rendus compte que la CUM était sincère dans ses négociations et qu'elle avait une autre vision de l'avenir. La CUM voulait la paix industrielle dans le respect mutuel. Voilà des années que nous, au Syndicat canadien de la fonction publique, on recherche le même contrat social. C'est un règlement où tout le monde gagne. C'est une révolution industrielle et une révolution culturelle.»

Pour M. Lapierre, les 4000 cols bleus de Montréal sont prêts à signer une entente identique avec la Ville, une convention qui pourrait permettre des économies de plus de 50 millions, dit-il.

«Mais les négociations sont bloquées par la Ville pour toutes sortes de prétextes», dit-il.

M. Lapierre soutient que la Ville de Montréal et le syndicat en étaient presque venus à une entente de principe le 1er juillet, au terme d'un marathon de négociations de 34 heures.

«Nos experts financiers devaient rencontrer ceux de la Ville pour s'entendre sur les chiffres et une rencontre était prévue le 15 août. Mais le 15 août, c'était le virage complet de la Ville. Nous croyons que c'est le contexte électoral qui est en cause. Personne ne voulait risquer de signer une entente avec les méchants cols bleus. Il est temps que la Ville décide d'avoir des relations de travail intelligentes», a souhaité M. Lapierre.

Bisbille à la CUM

Le président du syndicat des cols bleus mentionne que les nouveaux élus à la Ville de Montréal devront se mettre à négocier sérieusement dès le 7 novembre.

«Sinon l'affrontement est inévitable. Nous n'attendrons pas jusqu'au 31 décembre», a-t-il dit.

Mais les échos de l'entente ne sont pas tous aussi positifs. La convention soulève déjà la bisbille chez de nombreux maires, qui déplorent le fait que la CUM n'ait pas reporté de quelques jours la signature de l'accord pour que l'on puisse en étudier l'impact sur les municipalités membres de la communauté.

La Conférence des maires de la banlieue de Montréal estime ne pas détenir toutes les informations pertinentes pour donner son accord «plein et entier» à l'entente. Elle avait demandé de suspendre momentanément le processus de la ratification de la nouvelle convention afin d'en mesurer l'impact. Elle demandera une modification à la loi pour que, dans l'avenir, ce genre d'accord soit ratifiée par les membres du Conseil de la CUM.



PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

Accident mortel

Paul-André Couture, un camionneur de Sorel âgé de 42 ans, a perdu la vie hier vers 9h, sur l'autoroute 15 à la hauteur du boulevard Montcalm, à Candiac. Il a perdu le contrôle de son camion chargé de terre à la suite d'une crevaison. Après que son camion eut fait un tonneau sur le terre-plein de l'autoroute, le chauffeur a été éjecté de son véhicule et s'est retrouvé sur l'autoroute, direction nord, à une distance de 25 mètres. Selon la Sûreté du Québec, le camionneur n'avait pas bouclé sa ceinture de sécurité. S'il l'avait fait, il serait peut-être en vie puisque l'habitacle du camion n'a pas été endommagé outre mesure. Le passager du camion, un homme de Saint-Robert âgé de 31 ans, a été blessé dans l'accident et repose à l'hôpital Charles-LeMoyne, à Greenfield Park. Au même moment, un camion chargé de peinture a perdu sa cargaison sur l'autoroute 15, à la hauteur du boulevard de La Vérendrye.

Une danseuse peut toucher un client sans se prostituer, tranche un juge

YVES BOISVERT

■ Une danseuse peut toucher un client contre rémunération sans se livrer à de la prostitution, vient de conclure un juge de la Cour supérieure, relançant le débat sur la définition du mot «prostitution».

Le juge Claude Guérin, dans un jugement rendu à Joliette le 17 octobre, a acquitté la tenancière d'un bar de la rue Baby d'avoir tenu une «maison de débauche».

Selon le Code criminel, une maison de débauche est un endroit où se déroulent des «actes indécents» ou des actes de prostitution. La Couronne plaidait que dans ce bar, les danseuses se prostituaient, en touchant aux clients contre rémunération, même si elles ne commettaient pas d'attouchements aux organes sexuels.

En acquittant la tenancière, Thérèse Blais-Pelletier, le juge Guérin confirmait la décision de son collègue Valmont Beaulieu, de la Cour du Québec, rendue en janvier 1993, et qui retenait une définition restrictive de la prostitution.

Selon la définition retenue par ces deux juges, pour qu'il y ait prostitution, il ne suffit pas de toucher une personne, même dans un but d'excitation sexuelle.

«Il faut que les attouchements constituent un échange sexuel du genre masturbation, fellation, pénétration ou sodomie», écrit le juge Guérin dans son très bref jugement.

Me Robert Rouleau, du ministère public, a déclaré hier qu'il en appellerait de cette décision, qui restreint à l'excès la notion de prostitution, selon lui.

Dans l'affaire du Pussycat, la Cour suprême avait conclu que le fait pour des femmes de se dévêtir devant des clients qui se masturbent ne constitue pas un «acte indécent».

Avec cette nouvelle définition de la prostitution, les tribunaux viennent refermer encore davantage la porte à l'intervetion de l'État dans les bars de danseuses et établissements du genre.

Rappelons que la prostitution, en soi, n'est pas un crime; les actes qui l'entourent (la sollicitation, le proxénétisme, la tenue d'une maison de débauche) le sont. Le terme «prostitution», par ailleurs, n'est pas défini au Code criminel.

Toutefois, jusqu'à récemment, la Cour d'appel du Québec semble avoir retenu une définition plus large de la prostitution, qui ne serait que le fait d'«offrir son corps pour des fins lascives» contre de l'argent.

Le contact physique direct n'est pas requis, selon cette définition traditionnelle. Un client qui éjaculerait sur le corps d'une masseuse, observe le juge André Brossard, de la Cour d'appel, voilà qui constituerait autant un acte de prostitution que si elle le masturbait.

Il faudra donc voir si cette définition sera révisée par la Cour d'appel, quand elle aura à se prononcer sur l'affaire, dans les prochains mois.

La police de la CUM épingle un peintre qui vendait à bon prix de faux tableaux d'artistes de renom

ANDRÉ CÉDILOT

■ La police de la CUM croit avoir mis fin, hier, aux activités d'un peintre qui vendait, parfois à bon prix, de faux tableaux de plusieurs artistes québécéois de renom, tels Jean-Paul Riopelle et Léo Ayotte.

Le suspect, âgé de 60 ans, fonctionnait à partir d'un petit logement qu'il avait transformé en atelier, au deuxième étage d'un duplex de LaSalle, au sud-ouest de la métropole.

S'inspirant de tableaux de peintres connus, il peignait des scènes qui s'apparentaient à s'y méprendre aux originaux. Une fois le «chef-d'oeuvre» complété, le faussaire poussait l'audace jusqu'à imiter la signature des véritables créateurs.

Selon les policiers, il recrutait ses clients par le biais de petites annonces publiées dans les journaux. Une centaine d'entre eux auraient été bernés au cours des dix dernières années. Certaines toiles se seraient vendues jusqu'à 4000$.

Lors d'une perquisition au domicile du sexagénaire, les détectives du poste 32, à Outremont, ont trouvé une quarantaine de faux tableaux portant la griffe de Riopelle, Rousseau, Ayotte et Miska. Ils ont aussi découvert un canevas sur lequel le vieil homme s'exerçait à imiter la signature des véritables peintres, ainsi qu'une série de formulaires pour authentifier les toiles.

C'est la première fois depuis sa création à la fin de 1992 que «l'équipe de choc» de la police de la CUM spécialisée dans les enquêtes sur les vols d'oeuvres d'art met la main au collet d'un fabricant de faux tableaux.

Emmené au poste de police, le peintre a été relâché après avoir promis de se présenter devant le tribunal le 15 décembre prochain. Il sera accusé de fraude, ainsi que de fabrication et utilisation de faux.

L'EXPRESS DU MATIN

EN PRISON POUR MEURTRE

■ L'ex-caporal Christian Deneault, 29 ans, a été condamné hier à une peine d'emprisonnement à perpétuité avec possibilité de libération conditionnelle après 12 ans. Deneault avait été trouvé coupable vendredi dernier par une Cour martiale du meurtre non préméditté de John Clapp, le beau-fils d'un soldat canadien basé en Allemagne. Clapp avait été tué à coups de couteau, le 28 avril 1991, à sa sortie d'un bar de Lahr. À l'issue du premier procès, Deneault avait écopé une sentence d'emprisonnement à perpétuité, mais assortie d'une libération conditionnelle après 15 ans. Son deuxième procès, qui avait débuté le 7 septembre dernier à la base de Valcartier, a pris fin hier avec le prononcé de la peine.

VIDÉOPOKERS: RÉACTION

■ À la suite de la décision du gouvernement Parizeau de créer un comité de travail composé des ministres responsables pour réviser la loi 84, qui confiait à Loto-Québec la gestion exclusive des vidéopokers au Québec, Pierre Bourgault, de l'Association de l'Amusement du Québec et porte-parole du Front commun de l'amusement, s'est dit très heureux qu'on ait décidé de franchir cette première étape. Ce sera maintenant à l'industrie de l'amusement à démontrer l'importance et la pertinence de la mise en place d'un système décentralisé, relié à Loto-Québec, géré par des gens qui connaissent l'amusement et en collaboration avec tous les lieux d'exploitation.

MORT À CAUSE D'UN FEU

■ Un homme de 63 ans qui avait quitté Sainte-Agathe pour venir subir des traitements médicaux à l'hôpital Sacré-Coeur, à Cartierville, est mort tôt hier matin dans cet hôpital où il avait été transporté après avoir été trouvé inconscient dans sa petite chambre située en haut du motel Rendez-Vous, boulevard Labelle, à Laval, à la suite d'un incendie. L'homme occupait cette chambre depuis deux semaines environ. C'est un chaudron placé sur un vieux petit réchaud à deux ronds qui serait responsable de l'incendie.

OPÉRATION CITROUILLE

■ Le soir de l'Halloween, plus de 1400 employés de Bell Québec exerceront la surveillance des rues dans quelque 200 localités du Québec. Ils consacreront ainsi sur une base volontaire plus de 7000 heures de leur temps à l'Opération Citrouille. Ces employés, tous bénévoles, stationneront leur camionnette à des intersections stratégiques, tous gyrophares allumés, de manière à se faire repérer facilement. Ils observeront les allées et venues des enfants et leur viendront en aide au besoin. De plus, si nécessaire, les bénévoles pourront utiliser pour l'occasion les équipements de secours disponibles dans les 700 véhicules de l'entreprise: trousse de premiers soins, lampe de poche et numéros de téléphone des services d'urgence appropriés.

LA MÉTÉORITE DE SOREL

■ Un consortium de sept universités québécoises, en collaboration avec le Musée de la Civilisation du Québec, le ministère des Ressources naturelles et l'Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec, vient de se porter acquéreur de spécimens de chondrite (météorite) tombés à Saint-Robert de Sorel le 14 juin dernier. Une cérémonie officielle, qui aura lieu le 1er novembre dans le hall d'honneur du pavillon principal de l'Université de Montréal, marquera cet événement. À cette occasion, l'Université de Montréal, représentant le consortium et tous ses collaborateurs, versera à Pierre Sasseville la somme de 15000$ en échange des précieux spécimens tombés sur son terrain du rang Saint-Yves. Le consortium comprend les départements de géologie, de génie ou de sciences de la Terre des universités de Montréal, Laval, McGill et Concordia, des universités du Québec à Montréal et à Chicoutimi et de l'École polytechnique. Les spécimens, au nombre de six, pesant chacun entre 300 et 750 grammes, seront partagés entre les universités à des fins de recherche et d'enseignement.



Fonds mutuels Trimark vous ouvre les portes de l'Orient et vous offre l'opportunité d'investir dans les marchés affichant les plus fortes croissances économiques de la région Indo-Pacifique.

Pour plus de renseignements sur le Fonds Indo-Pacifique Trimark, communiquez aujourd'hui avec votre conseiller financier ou composez le ***1-800-465-3399****.*

Fonds Indo-Pacifique
TRIMARK

La valeur de vos parts et le rendement de vos placements fluctueront. Des renseignements importants concernant tout fonds mutuel sont inclus dans leur prospectus simplifié. Lisez soigneusement votre prospectus avant d'investir. Vous pouvez en obtenir un des Fonds mutuels Trimark.

FONDS MUTUELS TRIMARK
MIEUX PLACER
POUR PERFORMER

Moins il y a de construction, plus l'émission des permis se fait vite

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ Le Service de l'habitation et du développement urbain qui administre le module de l'urbanisme et celui de l'émission des permis de construction a connu une véritable révolution à la Ville de Montréal depuis deux ans, au point où les principaux utilisateurs (promoteurs immobiliers, architectes, ingénieurs) parlent maintenant de délais acceptables. Mais des méchantes langues prétendent que la récession qui afflige le secteur immobilier à Montréal est la principale cause de cette nouvelle efficacité administrative. Qu'en est-il?

Il y a deux ans, le torchon brûlait entre les investisseurs et l'administration municipale, les premiers accusant le module de l'urbanisme de se complaire dans la procrastination, d'agir avec une lenteur désespérante et d'être tâtillon jusqu'à la moelle.

Cette situation qui a perduré de nombreuses années a probablement fait perdre des dizaines de millions de dollars d'investissements à la Ville, investissements qui se sont retrouvés en banlieue ou dans d'autres grandes villes du monde.

Le cas le plus troublant fut celui d'un promoteur américain qui voulait construire en 1989 à l'angle des rues Saint-Hubert et René-Lévesque un hôtel de 14 étages et des résidences pour étudiants, rue Labelle, un projet de 25 millions.

Pendant deux ans, la Ville jouera au «yo-yo» avec le promoteur.

Le règlement de zonage qui permettait sur René-Lévesque des constructions d'une hauteur de 14 étages est ramené à trois étages (à l'angle de Saint-Hubert et René-Lévesque), puis finalement à 12 étages après un an de discussions.

Entretemps, le refus d'octroyer un permis de démolition de quatre taudis abandonnés résulta en deux incendies criminels qui causèrent la mort d'un clochard et d'un pompier. Au bout de deux ans, la Ville était prête à donner son aval au projet mais malheureusement le promoteur avait déguerpi.

Depuis 1992 : la révolution

Depuis 1992, la division de l'urbanisme et de l'émission des permis a connu une véritable révolution qu'on peut résumer ainsi : adoption en décembre 1992 d'un plan général d'urbanisme après cinq années de préparation ; abolition en janvier 1994 de l'ancien code de construction de Montréal et adoption du code national du bâtiment ; et fusion le 17 août dernier des 70 règlements de zonage en un seul pour toute la ville.

Dans le même temps, le module des permis de construction et d'inspection procédait à sa propre restructuration. Le personnel (212 personnes comprenant 30 émetteurs de permis et 70 inspecteurs) étaient regroupés par unité d'arrondissement (il y en a neuf) mais logés sous le même toit.

La décentralisation interne et l'élaboration d'un formulaire simplifié (il est possible de voir l'ampleur de la demande de permis sur une page) ont permis de donner aux petits propriétaires un service accéléré. Ainsi, en 1993, 29 p. cent des permis pour petits travaux de rénovation étaient émis à l'intérieur d'une semaine et d'ici décembre on prévoit satisfaire 40 p. cent de la demande à l'intérieur de ce délai.

Les grands projets

Ce qui est intéressant pour une grande ville, ce sont les retombées que représentent les grands projets immobiliers en terme de création d'emplois et de rendement de la taxe foncière.

À ce chapitre, la clientèle spécialisée (promoteurs, architectes, ingénieurs, etc) note une amélioration sensible. Pour les très grands projets (exemple, le Forum), le délai entre la présentation des esquisses préliminaires et l'émission du permis pour les plans définitifs fut d'environ deux ans, ce qui est considéré comme normal.

Toutefois, les promoteurs estiment que la récession est probablement responsable de cette nouvelle efficacité et ils redoutent les effets d'une reprise accélérée du développement immobilier sur la rapidité des fonctionnaires.

En ce qui concerne les projets intermédiaires (construction neuve, rénovation d'immeubles résidentiels de plus de six logements, agrandissement de bâtiments existants), les délais sont en général de six mois ce qui mécontente beaucoup les intervenants.

«L'adoption d'un code de construction unique et l'élaboration avec l'Ordre des architectes d'une fiche technique qui va nous donner dans un seul coup d'oeil les renseignements nécessaires va certainement avoir des effets bénéfiques sur les délais d'attente», note Mme Céline Topp, assistante-directrice du module de l'habitation.

Mme Topp ajoute que son service tente de s'ajuster aux désirs des promoteurs pour qui temps égale argent. «On essaie de s'adapter à leur mise en marché en procédant par étapes. Ainsi, après avoir vérifié si un plan d'implantation est conforme au zonage, à l'alignement de la rue et à la hauteur permise, on va tout de suite accorder les permis d'excavation et de fondation, quitte à émettre le permis de construction proprement dit à une date ultérieure.»

Mais cette bonne volonté se heurte au scepticisme du milieu professionnel qui décrie la tendance congénitale de l'administration à créer des structures.

«Depuis l'adoption d'un seul règlement de zonage en août dernier, on sent que cela recommence à grincher, confie l'architecte Pierre Labonté. Il n'y a plus un seul projet dans l'arrondissement Ville-Marie et même dans le secteur du Carré Saint-Louis qui n'est pas obligé de passer par le tamis de la Commission Jacques-Viger. Ça alourdit considérablement le processus.»

M. Labonté s'inquiète aussi de l'insouciance de la Ville quant aux dossiers industriels. «Il n'existe aucune relation entre les commissaires industriels dont le rôle est d'attirer des investisseurs à s'établir à Montréal et le service de l'habitation et du développement urbain.

L'investisseur est complètement laissé à lui-même alors qu'il aurait fallu l'accompagner dans le dédale administratif afin qu'il obtienne les permis nécessaires. Or, des usines, il en faut à Montréal si on veut offrir aux citoyens des emplois, sinon la ville va végéter.»

Beaucoup de travail

Le service de l'habitation et du développement urbain compte 450 employés dont 212 oeuvrent au module des permis et de l'inspection.

Ces fonctionnaires et professionnels ont, à des degrés variables, un droit de regard sur les 4500 demandes de permis qui leur sont présentées annuellement dont 600 pour des constructions neuves.

Un certain nombre oeuvrant au module de la gestion du développement s'occupe des cas d'exception, de dérogation au plan de zonage tandis que les autres (70 inspecteurs et 30 préposés aux permis) analysent les plans et vérifient les normes de construction en ce qui concerne la volumétrie, la sécurité, etc.

En plus de ce travail, ces mêmes personnes s'occupent également d'émettre près de 7000 permis d'occupation chaque année en s'assurant de la conformité au plan de zonage et de la salubrité.

On examinera entre autres si par exemple un bar respecte la règle de distanciation prévue dans les zones urbaines. Ainsi, dans une zone résidentielle, l'émission d'un permis de bar sera beaucoup plus sévère et contingentée que rue Sainte-Catherine.

Enfin, les inspecteurs ont aussi à répondre aux plaintes d'insalubrité faites par des locataires et qui, dans les cas extrêmes (secteur squatterisé ou lieux servant de piqueries), amène la Ville à en faire l'acquisition et à entreprendre un programme de rénovation comme dans le cas de la rue Barclay, il y a quelques années.



Dans le cas des grands projets comme celui du Forum, la Ville a considérablement amélioré ses performances dans l'émission des permis de construction, mais Montréal traverse une période de disette dans le secteur immobilier ce qui facilite le travail des fonctionnaires municipaux.

PHOTO ROBERT SKINNER, *LA PRESSE*

Un moyen d'accélérer l'émission des permis : responsabiliser les architectes

CLAUDE-V. MARSOLAIS

■ Une façon d'accélérer l'émission des permis de construction à la Ville de Montréal serait de responsabiliser les architectes, ce qui signifie que tout projet, plan et devis portant le sceau de ce professionnel se verrait automatiquement octroyer un permis.

Cette proposition a déjà été faite au Service de l'habitation et du développement urbain par l'Ordre des architectes mais la demande est toujours à l'étude.

Il y a quelques jours lors d'un débat à l UQAM, les candidats à la mairie ont eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur la question.

Le chef du Parti des Montréalais, Jérôme Choquette, dont le credo politique est d'alléger les structures et les règles dans l'administration municipale a été étonnamment l'opposant le plus virulent à cette proposition de laisser plus de souplesse aux architectes. Il a été rejoint dans son opposition par Yolande Cohen, leader de la Coalition démocratiqueMontréal écologique qui ne veut absolument pas que les architectes aient plus de pouvoir.

Seul le chef de Vision Montréal, Pierre Bourque, a appuyé d'emblée cette suggestion en signalant que depuis huit ans «c'est l'enfer dans ce service». Quant au maire Doré, tout en faisant état des améliorations récentes, il a indiqué que le projet méritait réflexion.

C'est l'architecte Éric Gauthier, chargé du projet de construction du théâtre Espace Go, qui avait lancé les candidats sur cette piste susceptible d'accélérer considérablement l'émission des permis de construction ou de rénovation et de réduire le nombre d'employés affectés à ce service.

«Cette suggestion est dangereuse pour nous les architectes mais sans conséquence pour les administrations municipales, a-t-il expliqué à *La Presse*. Pour tous les vices de construction, par exemple l'affaire de l'incendie de la Plaza Alexis-Nihon en 1987 alors que les gicleurs n'avaient pas fonctionné, c'est toujours l'architecte du projet qui est montré du doigt et non l'administration municipale comme le prévoit le code civil. C'est ce qu'on entend par la responsabilisation de la profession, notion qui est très lourde de conséquence.»

Un délai de six mois entre la présentation des plans et l'émission du permis est inacceptable

M. Gauthier note qu'à la Régie du bâtiment du Québec, dont les inspecteurs contrôlent l'installation des systèmes électriques et des ascenseurs, ce concept est déjà pratique courante puisqu'on n'approuve plus les plans et que l'on se contente d'émettre des commentaires généraux sur les projets.

Un autre architecte, James Ogden, qui oeuvre surtout dans la rénovation commerciale et résidentielle, est aussi favorable à cette idée à la condition que l'on crée avant l'émission des permis une période de discussions avec les responsables d'arrondissement.

«La situation actuelle est vraiment insupportable. Un délai de six mois entre la présentation de nos plans et l'émission du permis est vraiment inacceptable. Pour le même type de projet, on ne compte un délai que de deux à quatre semaines à Pointe-Claire.»

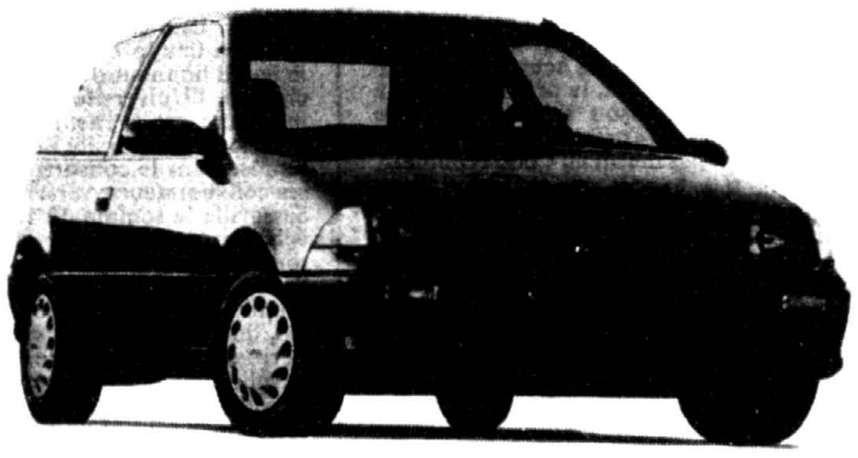
Guichet unique

M. Labonté, membre du conseil d'administration de l'Association des architectes en pratique privée du Québec, accueille aussi favorablement la suggestion de responsabiliser les architectes, mais il ajoute qu'il faudrait aussi «responsabiliser les employés du module de l'émission des permis».

Selon lui, il arrive qu'un aspect d'un projet (en dérogation) exigeant une analyse particulière d'un autre service spécialisé se retrouve sur un mauvais bureau où il dort parfois trois semaines. «Avant qu'il ne soit acheminé à la bonne personne, on peut compter un délai additionnel de deux semaines. Il faudrait un guichet unique où les investisseurs sont reçus dans un endroit confidentiel et non à un simple comptoir public comme c'est le cas présentement. De plus, le service devrait désigner un chargé de projet par dossier de façon à ce qu'on ne l'oublie pas.»

Il est étonnant de constater que par souci d'égalitarisme le module d'émission des permis n'ait pas prévu un guichet unique pour les professionnels et les investisseurs. Pourtant, le simple bon sens devrait dicter qu'un projet créateur de dizaines d'emplois et qui va ajouter une valeur considérable en terme de richesse foncière ne soit pas considéré au même niveau que la rénovation d'une chambre de bain d'un petit propriétaire.

Ça fait 20 ans que t'es coincé sur la banquette arrière ?





7 994$* Geo Metro 1994

- Économie d'essence impressionnante 5,4 l/100 km en ville (52 mi/gal) 4,3 l/100 km sur la grande route (66 mi/gal)**
- Boîte manuelle 5 rapports
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Essuie-glace à balayage intermittent

Personne ne vous en offre autant !

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL — Geo Assistance ROUTIÈRE — 750

*Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers s'appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (460 $) et taxes en sus. **D'après le guide de consommation de carburant 1994 de Transport Canada. †Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Geo 1994 sont couverts par la garantie GM TOTAL††. ††L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Geo 1994. Durée : 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. ^Rabais aux diplômés titulaire et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.
L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec.

Notes de campagne

LE VOL DES DÉPLIANTS REBONDIT

■ La police de la CUM devrait remettre aujourd'hui à un procureur de la Cour municipale de Saint-Laurent son rapport d'enquête concernant l'inextricable histoire de vol de dépliants électoraux survenue jeudi dernier. On se souvient que Rodolphe Rousseau, chef du Mouvement civique et candidat à la mairie, et Steven Tabac, l'un de ses candidats à un poste de conseiller, avaient été surpris en train de ramasser dans un immeuble d'appartements des dépliants électoraux du Parti municipal du maire Bernard Paquet. Le procureur de la Ville devra décider s'il y lieu de porter des accusations dans cette affaire.

UN MAIRE SANS MAJORITÉ

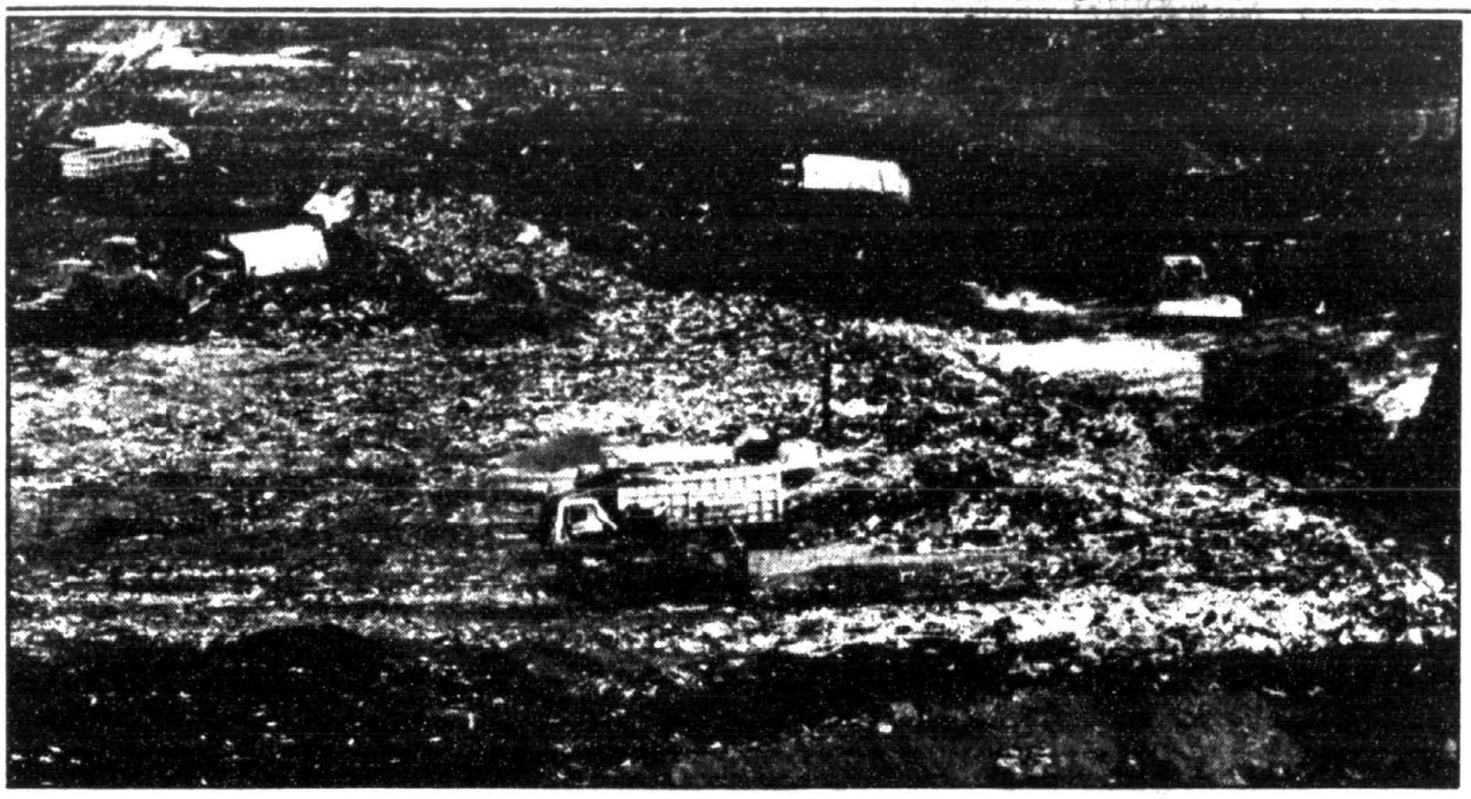
■ Voyant Jean Doré et Pierre Bourque nez à nez dans les sondages, Michel Prescott, conseiller sortant et candidat indépendant dans Jeanne-Mance, voit d'un bon oeil la possibilité d'un nouveau Conseil municipal sans majorité acquise au maire. « Cette éventualité pourrait être bénéfique pour Montréal », affirme M. Prescott. Citant l'exemple de Toronto, le conseiller estime qu'un « conseil diversifié ou, mieux, un comité exécutif formé d'élus de différentes allégeances, aurait pour effet de responsabiliser les conseillers, tant ceux du parti du maire que les autres ».

HÉRITAGE MONTRÉAL S'INQUIÈTE

■ Héritage Montréal déplore que la Ville de Montréal ait agi de façon unilatérale en programmant la tenue d'une série d'expositions au Marché Bonsecours avant la publication du rapport des consultations menées par le Bureau de consultation de Montréal. L'organisme voué à la défense du patrimoine urbain de Montréal estime que la décision de la Ville est inopportune et ne respecte pas le processus de consultation mis en place par l'administration municipale elle-même. Héritage Montréal demande donc à la Ville de confirmer son engagement envers une vocation publique pour le marché construit il y a près de 150 ans.

LES ANNONCES CLASSÉES
La Presse
285-7111

ÉLECTIONS MUNICIPALES 94



L'ex-carrière Miron suscite des controverses depuis plusieurs années déjà.

Le parc dans l'ex-carrière Miron: une mauvaise nouvelle pour St-Michel?

PIERRE GINGRAS

■ Non seulement l'idée de faire un parc dans l'ex-carrière Miron vient-elle du RCM mais faire de ce site un centre de compostage ne fera qu'allonger la vie du dépotoir, fait valoir le responsable du domaine de l'environnement au Comité exécutif de la ville de Montréal, le conseiller Richard Brunelle.

« Voilà donc une bien mauvaise nouvelle pour les résidents du quartier Saint-Michel », dit-il

Selon lui, la proposition du candidat de Vision Montréal à la mairie vient à l'encontre du souhait manifestée à plusieurs reprises par les citoyens de cette partie de la ville de Montréal « qui ont enduré le dépotoir depuis des années ». Il estime que les gens de Saint-Michel ne veulent qu'une seule chose : que le dépotoir ferme définitivement ses portes. « Le projet de Pierre Bourque est méprisant à l'endroit de la population », fait valoir le conseiller.

M. Brunelle estime qu'une fois que l'on aura enfoui trois autres millions de tonnes de déchets, on pourra fermer le dépotoir. Il insiste pour dire que dès l'an prochain, on recouvrira un partie du site avec de la terre en guise d'expérience.

Pour lui, le projet de Pierre Bourque soulève une foule de questions dont on n'a pas réponses. M. Brunelle explique que le candidat du RCM n'a pas donné d'échéancier à son projet et il ne pourra y planter des arbres avant plusieurs années. Il s'interroge aussi sur son financement évalué à 200 millions alors que le recouvrement d'une couche de terre est évalué à lui seul à 75 Millions, dit-il. Quant au projet de compostage, le conseiller du RCM estime que tout projet de gestion de déchets à Montréal passe par un système qui doit être uniforme sur l'île et réparti sur tout le territoire, et non pas uniquement au Centre de tri et d'élimination des déchets.

Le projet du chef de Vison Montréal vise à faire de l'ex-carrière Miron un vaste parc mais du même coup, à créer sur le site un centre de gestion intégré des déchets qui permettrait le compostage et la récupération de 200,000 tonnes de déchets par année. Le reste, 300,000 tonnes d'éléments non récupérables, sera transformé sur place en compost inerte qui ne produirait alors ni gaz dangereux ni liquides toxiques. Selon le projet de Pierre Bourque, 40 p. cent des déchet domestiques pourraient être recyclés. Lundi, le maire Jean Doré avait mentionné que le projet du chef de Vision Montréal était « irréalisable ».

Interrogé au sujet de la réaction du RCM à son projet de parc et de centre de recyclage, M. Bourque a mentionné qu'il ne voulait pas que l'on continue à enfouir des matériaux putrescibles dans la carrière. Il estime que le projet créera 300 emplois non spécialisé, qui, de toute évidence, profiteront au gens du quartier. « La gestion des déchets est un scandale à Montréal et dans tout le Québec. Montréal doit prendre le leadership dans le domaine et donner l'exemple au reste du Québec », dit-il M. Bourque. Cela ne donne rien de se pavaner à Rio comme l'ont fait Jean Doré et Richard Brunelle lors du sommet international. Il faut agir ».

Les candidats à la mairie de Montréal haussent le ton

YANN PINEAU

■ Paramunicipales, taxes, surtaxe, économie, emploi... Les quatre principaux candidats à la mairie de Montréal ont fait flèche de tout bois lors du débat diffusé sur les ondes de la SRC, hier soir.

Visiblement aiguillonnés par l'approche de l'échéance électorale, Pierre Bourque, Jérôme Choquette, Yolande Cohen et Jean Doré ont redoublé d'ardeur pour attaquer leurs adversaires, souvent au détriment d'explications plus détaillées sur leurs programmes respectifs.

Davantage sur la défensive que ses adversaires, le maire Doré a défendu le bilan de ses huit années au pouvoir avec virulence. Répliquant au chef de Vision Montréal, Pierre Bourque, qui lui reproche d'entretenir la lourdeur des structures administratives et de laisser la ville se détériorer, Jean Doré a été cinglant : « Vous avez été payé pendant trente ans pour nettoyer la ville. Elle n'est sale que depuis que vous la salissez ! »

Par ailleurs, le maire a cité le maintien de la cote de crédit fixée par la firme Moody's comme preuve de la qualité de son administration. Cette confiance en la santé financière de Montréal a fait sursauter le chef du Parti des Montréalais, Jérôme Choquette, qui entend réduire grandement les dépenses de la ville. Pierre Bourque a également indiqué qu'il faudrait que l'administration municipale vive dans l'austérité pour rétablir les finances municipales.

Pour sa part, Yolande Cohen, de la Coalition démocratique-Montréal écologique, entend profiter de la reprise économique pour baisser les taxes résidentielles de 10 à 15 p. cent afin d'encourager le retour des banlieusards à Montréal, ce qui permettrait de compter sur un plus grand bassin de contribuables.

Au sujet de la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels, Pierre Bourque a essuyé les sarcasmes de ses adversaires qui estiment utopique la proposition du chef de Vision Montréal d'éliminer la surtaxe en deux ans sans sabrer les services offerts à la population. De son côté, Mme Cohen évoque la possibilité de faire participer les banlieues par des paiements de péréquation aux frais de services assumés par Montréal dans le domaine des transports ou de l'environnement.

Sur le sort des sociétés paramunicipales, M. Choquette est radical : « Il faut les éliminer. Elles ont fait gonfler la dette de la ville en s'immiscant dans des domaines dont pourrait s'occuper le secteur privé. »

Une position proche de celle de Pierre Bourque : « Les paramunicipales ne devraient pas s'embarquer dans des projets qui pourraient être réalisés par le privé. Elles doivent avoir un rôle de catalyseur. »

Là-dessus, Jean Doré a soutenu que les paramunicipales intervenaient là où il le fallait, notamment dans le logement social. « Le logement social, c'est cher mais, c'est essentiel », a renchéri Yolande Cohen.

Jérôme Choquette a profité du débat pour remettre sur la table le dossier des transactions nébuleuses de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA). Il a sommé le maire Doré de rendre public un rapport interne qui s'est penché sur les transactions d'une filiale de la SIMPA, Le Quartier des Écluses Inc : « Il y a douze millions que des gens se sont mis dans les poches ! », a déclaré M. Choquette.

En fin de débat, les candidats à la mairie ont indiqué les gestes qu'ils poseraient le lendemain de l'élection s'ils sont élus :

« Je travaillerai pour les Montréalais et je les écouterai pour favoriser le développement économique et créer », a dit Pierre Bourque.

« Il faudra s'asseoir avec les autres municipalités pour établir un plan de développement de la grande région de Montréal et il faudra s'attaquer à la pauvreté », a déclaré Yolande Cohen.

« Je vais réduire les dépenses de la ville pour atteindre un budget équilibré tout en maintenant des services acceptables », a indiqué Jérôme Choquette.

« Je vais faire le point sur le prochain budget avec mes collaborateurs et je me préparerai à négocier une nouvelle entente fiscale avec le gouvernement du Québec », a conclu Jean Doré.



30 % DE RABAIS SUR LES ENSEMBLES PIMPERNEL

Napperons et dessous de verres aux motifs colorés, faits exclusivement pour Birks.

Ensemble de:	Régulier	En solde
Napperons (dîner)	55,00 $	38,50 $
Napperons (déjeuner)	37,00 $	25,90 $
Dessous de verre	18,00 $	12,60 $

BIRKS

1240, SQUARE PHILLIPS, 397-2511 • CENTRE FAIRVIEW POINTE-CLAIRE, 697-5180 • CENTRE ROCKLAND, 341-5426
CARREFOUR LAVAL, 688-3431 • MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD, 465-3350 • PROMENADES ST-BRUNO, 461-0011

LA «PLACE» POUR UNE HONDA

Enfin un paiement TOUT INCLUS!
TAXES, TRANSPORT, PRÉPARATION INCLUS
sur la nouvelle ACCORD 1995



ACCORD COUPÉ LX 316$ PAR MOIS
ACCORD BERLINE LX 336$ PAR MOIS
ACCORD BERLINE EX 360$ PAR MOIS
ACCORD BERLINE EXR 434$ PAR MOIS

RABAIS DE FIN DE SAISON SUR NOS 1994

* Utilisation 48 mois. Comptant ou échange 2 000$. Allocation de 96 000 km. 6¢ km excédentaire. Aucune obligation d'achat à la fin du bail.

HONDA DE blainville
700, boul. Labelle, Blainville
(aut. des Laurentides, sortie 25)
435-1122 / 875-1920

LES JOURS ESCORT EN FOLIE
chez CIRCUIT MERCURY



ESCORT LX SPORT 2 portes
à partir de
10 995$*
149** 24 MOIS



Plusieurs autres modèles disponibles moyennant un léger supplément

Ford LOCATION
Vos spécialistes de la location commerciale
CIBC
ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 HEURES

*Taxes, transport et préparation en sus. Rabais Ford inclus
**Location bail 24 mois 50 000 km inclus, excédent prédéterminé à 4¢ du km. Transport et préparation de 750 $. Dépôt de sécurité remboursable de 200 $. Comptant exigé ou échange équivalent de 2 500 $. Taxes en sus. Rabais Ford inclus

2156497 - A22

50 VOITURES DE COURTOISIE DISPONIBLES

Circuit MERCURY

SERVICE OUVERT JUSQU'À 2h30 AM

6300, BOUL. HENRI-BOURASSA, MONTRÉAL-NORD - TÉL.: 325-4700

Services de santé et services sociaux

La reconnaissance de l'excellence

ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

À l'occasion de la IIIe présentation des Prix Réussite et Partenaire, l'Association a souligné, de manière particulière, la qualité de la gestion de deux de ses membres en 1994.

PRIX RÉUSSITE attribué à Mme Marielle Lavallée, directrice de la santé physique à la Régie régionale de Québec.



Mme Marielle Lavallée reçoit son prix entourée, dans l'ordre habituel, de M. Richard Morin, président du Conseil d'administration, de Mme Nicole David, membre du jury, et de M. Robert Savard, directeur général de l'Association.

PRIX PARTENAIRE attribué à M. Gaston Saint-Pierre, directeur des services techniques au Centre hospitalier régional de Rimouski.



M. Gaston Saint-Pierre reçoit son prix entouré, dans l'ordre habituel, de M. Richard Morin, président du Conseil d'administration, de Mme Patricia Gauthier, membre du jury, et de M. Robert Savard, directeur général de l'Association.

L'Association des cadres supérieurs de la Santé et des Services sociaux transmet ses plus sincères félicitations aux lauréats de ces prestigieux prix, Mme Marielle Lavallée et M. Gaston Saint-Pierre, dont la qualité du travail et la compétence à titre de gestionnaires au sein du réseau contribuent à l'amélioration grandissante des services à la population.

Trafic de cocaïne : le caporal Chevalier, de la SQ, acquitté

YVES BOISVERT

■ Le caporal Paul-Normand Chevalier, suspendu de la SQ depuis près de trois ans après avoir été accusé du trafic de cinq kilos de cocaïne, a été acquitté hier par le juge Jean Beaulieu.

Ce sous-officier, en poste à Saint-Jérôme, avait été arrêté avec grand fracas par la police de Laval, le 25 novembre 1991. Son procès a duré 41 jours, répartis sur plus d'un an.

«Je veux remercier tous ceux qui m'ont soutenu», a dit le policier, très ému, à la sortie de la salle d'audience du palais de justice de Montréal. L'homme timide est ensuite parti avec ses proches.

Le juge Beaulieu, de la Cour du Québec, n'a accordé aucune crédibilité aux trois témoins clés de la Couronne, des informateurs de police arrêtés en effectuant une transaction de drogue.

Une fois de plus, l'enquête de la police de Laval ne sera pas de celles qu'on donne en exemple aux apprentis policiers.



Paul-Normand Chevalier

L'affaire débute le 27 septembre 1991. Gilbert Robertson, 49 ans, Michel Trudeau, 45 ans, et Robert Mayrand, 45 ans, sont arrêtés par la police de Laval dans le parc de stationnement d'un centre commercial à Rosemère.

Les trois hommes, qui sont alors des informateurs de la Sûreté du Québec, disent avoir été mandatés par le caporal Chevalier pour prendre au piège un trafiquant de drogue. Ils ont contacté un dénommé Éric, à qui ils vendent 5 kilos de cocaïne. Mais cet Éric est lui-même un agent double de la police de Laval!

À partir de ce moment, l'histoire se complique. Robertson, Trudeau et Mayrand disent avoir obtenu la drogue de Chevalier. Ils disent être des informateurs recevant des instructions de Chevalier. Chevalier, lui, reconnaît avoir eu des contacts téléphoniques avec Robertson, mais simplement «au cas où» il tomberait sur un gros trafiquant. Chevalier nie lui avoir fourni quelque drogue que ce soit. Chevalier, qui a déjà fait affaire avec Robertson de 1982 à 1988, dit (et il l'a écrit dans des rapports à l'époque), qu'il ne se fie pas tellement à Robertson.

Selon la Couronne, Chevalier a pris la drogue dans les coffres de la SQ et l'a refilée à ces trois personnes qui se croyaient «informateurs», mais qui en fait ne servaient qu'à effectuer la transaction au profit de Chevalier. Chevalier avait donné instruction de vendre la drogue 25 000 $ le kilo pour un total de 125 000 $.

Le juge Beaulieu n'a pas cru cette thèse. Certes, Robertson a appelé souvent Chevalier sur son cellulaire et son télé-avertisseur la journée même de la transaction. Il est vrai aussi que Roberston a demandé à Chevalier de faire plusieurs vérifications, grâce au système informatisé de renseignements policiers, sur l'identité des gens avec qui il entendait transiger. De plus, Chevalier s'est rendu à Rosemère, le jour même de la transaction (il travaille à Saint-Jérôme), et a dîné avec son fils. Bizarrement, en outre, le policier reconnaît qu'il a confié son cellulaire à son fils après cette rencontre, en lui disant de répéter à Robertson, qui ne cessait d'appeler, de remettre «ça» à plus tard (la transaction). Selon Chevalier, Robertson n'était qu'un informateur prospectif.

Mais deux témoignages capitaux de supérieurs de Chevalier sont venus donner «un sérieux coup» à la thèse de la Couronne. En effet, ces deux officiers de la SQ affirment qu'à 13 h 15, heure où Chevalier devait prendre possession de l'argent de la drogue (selon le plan exposé par Robertson), Chevalier assistait à une très importante réunion avec la police provinciale ontarienne.

«M. Chevalier n'avait pas le contrôle de son horaire, cette journée-là», estime le juge Beaulieu. En effet, le matin, il témoignait en cour à Saint-Jérôme, et l'après-midi, il avait cette réunion très importante. Il lui aurait été difficile d'insérer entre tout ça un trafic de drogue par personnes interposées, conclut le magistrat.

Le juge a plutôt retenu la thèse de la défense. Selon Me Jean-Claude Hébert, l'avocat du policier, Robertson et les deux autres se sont servis de Chevalier comme «paravent» pour faire un trafic qui a mal tourné. Arrêtés par l'agent double lavallois, ils ont tout mis sur le dos de Chevalier.

Robertson, qui a été informateur pour les polices de la CUM, de Laval et de la SQ, a «peu de crédibilité», conclut le juge. Il estime vraisemblable que Robertson et les deux autres aient utilisé Chevalier pour trafiquer sans danger.

Les policiers de Laval n'ont pas enquêté en profondeur sur Chevalier, même s'ils ont mis deux mois à l'arrêter après l'arrestation de Robertson et des deux autres. Ils ne l'ont pas pris en filature. Ils n'ont pas écouté ses conversations. Et ils n'ont effectué une perquisition chez lui qu'une semaine après son arrestation. Toutes ces lacunes de l'enquête ont été soulignées par Me Hébert. «S'ils avaient enquêté sur sa vie privée, ils auraient constaté que c'est un homme vertueux, qui n'avait pas tendance à dépenser. Or, quand on commet un crime, en général, on a un motif», a-t-il dit hier aux journalistes.

Me Hébert demande maintenant au Procureur général de «prendre ses responsabilités», et d'accuser, s'il y a lieu, Robertson et les deux autres, arrêtés en vendant la cocaïne. Les trois, qui ont convaincu le ministère public qu'ils croyaient vraiment agir comme informateurs contrôlés par Chevalier, ont bénéficié d'un arrêt des procédures en février 1992. Me Hébert estime que ces témoins ont «intoxiqué» les policiers de Laval, qui ont négligé de faire d'«élémentaires vérifications». Une collaboration entre la police de Laval et la SQ «qui ont agi en concurrents», n'aurait pas nui, a ajouté cet ancien associé du ministre Serge Ménard.

Pendant les procédures criminelles, Chevalier a déposé contre le Procureur général et la police de Laval une poursuite de 465 000 $. Robertson, Trudeau et Mayrand, eux, poursuivent Chevalier, la SQ et le Procureur général pour 290 000 $ chacun.

«Informateurs cocus» déçus de l'acquittement

ANDRÉ CÉDILOT

■ Les trois informateurs qui collaboraient avec le caporal Paul-Normand Chevalier, de la Sûreté du Québec, acquitté hier de trafic de 5 kilos de cocaïne, sont consternés par la décision du juge Jean Beaulieu, de la Cour du Québec.

«Si c'est pas le caporal Chevalier qui nous a fourni la drogue, c'est qui? D'où venait-elle? Elle ne vient tout de même pas du Saint-Esprit», demandent Gilbert Robertson, Michel Trudeau et Robert Mayrand, dont les témoignages n'ont pas fait le poids contre celui du policier de la SQ spécialisé dans la lutte anti-drogue, à Saint-Jérôme.

Ils vont même jusqu'à mettre au défi le caporal Chevalier de se soumettre au détecteur de mensonges, comme ils sont prêts à le faire depuis le début de cette affaire qui traîne depuis le 25 novembre 1991.

Au cours d'une entrevue avec *La Presse* peu après le verdict, les trois hommes ont soutenu que l'un des témoins clés de la défense, Mario Bélanger, fils de la conjointe de Robertson, ne les a jamais rencontrés dans un restaurant comme il l'a prétendu devant la Cour. Bélanger avait, entre autres, affirmé que Robertson avait alors promis 40 000 $ à Linda Portelance pour témoigner contre le caporal Chevalier. Ce qu'ils nient énergiquement.

«Comment aurait-on pu lui offrir une telle somme. Deux d'entre nous sommes sur le BS et le troisième sur la CSST», font-ils valoir. Pour les mêmes raisons, ils se demandent comment ils auraient pu acheter cinq kilos de cocaïne, alors qu'ils ont dû emprunter 2000 $ pour payer l'avocat qui a entrepris des poursuites civiles contre le caporal Chevalier et la Sûreté du Québec.

Ils se demandent aussi comment le juge Beaulieu a pu croire que le caporal Chevalier ait demandé à son fils, étudiant au cégep, de maintenir le contact avec Robertson et Trudeau pendant qu'il assistait à une rencontre avec ses supérieurs. «Chevalier a même raconté avoir remis à son fils un *paget* et un téléphone cellulaire de la SQ. Ça ne tient pas debout, un policier qui permet à son fils de parler avec des trafiquants de drogues...»

Le juge a estimé que le père et le fils avaient des voix semblables, ce qui donnerait de la crédibilité à leurs témoignages. «Cette conclusion a non seulement rien de scientifique, mais il est difficile de penser qu'on ait pu confondre la voix d'un homme dans la quarantaine avec celle d'un adolescent», disent-ils.

Ils se considèrent aujourd'hui comme des «informateurs cocus», trompés par le caporal Chevalier et le système judiciaire.

TOYOTA

OCTOBRE EST EN FÊTE ! LA CAMRY EST ARRIVÉE !

Venez vite voir le tout nouveau style de la Camry 95 !

6,9 %



LA NOUVELLE CAMRY LE 1995

Coussins gonflables conducteur et passager • Glaces, verrous et rétroviseurs assistés • Poutrelles de protection latérale • Transmission automatique 4 rapports • Climatiseur sans CFC • Radiocassette AM-FM stéréo haut de gamme avec 4 haut-parleurs • Et bien plus encore !

TAUX ANNUEL DU FINANCEMENT ILLIMITÉ DE TOYOTA CRÉDIT CANADA INC. SUR TOUS LES MODÈLES CAMRY 1994 ET 1995 NEUFS.*

•LA MEILLEURE VALEUR DE REVENTE DE SA CATÉGORIE**
•TAUX DE SATISFACTION DE 97 %***
•LA PLUS FIABLE DE SA CATÉGORIE**

DANS LE CAS D'UN FINANCEMENT DE	FRAIS D'EMPRUNT À 6,9 % PENDANT 48 MOIS :	FRAIS D'EMPRUNT À 11 % PENDANT 48 MOIS :	VOUS POUVEZ ÉCONOMISER
20 000 $	2 944 $	4 812 $	1 868 $

TAUX DE FINANCEMENT SPÉCIAUX OFFERTS AUSSI SUR LES 4RUNNER.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux

CRÉDIT TOYOTA

Profitez des programmes de financement et de location Solution Toyota offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. *Offre de financement de 6,9 % sur approbation de crédit de Crédit Toyota valable uniquement pour les modèles Camry 1994 et 1995 neufs vendus au détail et livrés aux clients admissibles entre le 4 et le 31 octobre 1994. Rien de 12 à 48 mois offerts. Exemple : 20 000 $ à un taux annuel de 6,9 %, soit des paiements mensuels de 478,86$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 2 944 $. Coût total du prêt : 22 944 $. Exemple : 20 000 $ à un taux annuel de 11 %, soit des paiements mensuels de 516,91 $ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 4 812 $. Coût total du prêt : 24 812 $. Frais d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus. Frais de transport et de préparation de Toyota inclus. Pour tous les détails sur les taux de financement et de location-bail, voyez votre concessionnaire Toyota participant. (Canadian Black Book, septembre 1994. **Autopinion annuel de la CAA 1994. Gagnante du Trophée de la meilleure voiture sécuritaire de la CAA, 1988, 1992, 1993.

TOYOTA

RÉSULTATS loto-québec

Banco — Tirage du 94-10-25

1	11	12	13	18
19	21	23	24	26
29	32	34	40	50
53	57	58	61	63

Prochain tirage: 94-10-26

T V A, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le club Ville-Marie mis en faillite

ÉRIC CLÉMENT

■ La faillite du club privé de gens d'affaires Ville-Marie a été décidée, lundi, à Montréal, par un juge de la Cour supérieure. Une assemblée des créanciers sera convoquée par le syndic de faillite le 4 ou le 7 novembre.

Plusieurs requérants de la faillite se sont rendus au palais de justice de Montréal avec leurs créances, certaines atteignant entre 100 000 et 200 000 dollars. Ce sont surtout des professionnels de l'habitation (menuisiers, peintres, électriciens, etc) qui ont aménagé les luxueux locaux du club sélect surnommé « le 47e ciel », du fait qu'il occupe tout le 47e étage de l'édifice IBM-Marathon, sur le boulevard René-Lévesque.

Comme il n'y avait pas de preuve contradictoire, la faillite du club créé le 24 mai dernier a été déclarée. On n'en connaîtra l'ampleur véritable que lors de la réunion des créanciers, dont le ministère du Revenu, mais on sait déjà qu'elle dépasse le million de dollars. La déclaration d'autres créanciers peut survenir d'ici l'assemblée de novembre.

Le club Ville-Marie, duquel les 200 membres pouvaient admirer une vue unique de la cité et des environs, aura pâti semble-t-il d'une mauvaise administration. « Les fournisseurs n'ont pas été payés depuis le début », expliquait hier M. Guy Knowles, le directeur régional de la Société immobilière Marathon, propriétaire des locaux.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, les deux actionnaires du club, Jean Ally et Jean-François Pelletier, auraient perçu une commission de 25 p. cent sur chaque adhésion d'un nouveau membre, ce qui semble être disproportionné avec ce qui se fait d'ordinaire dans d'autres clubs.

Il n'a pas été possible de joindre les deux promoteurs du club, hier, afin de connaître leurs intentions. Ils avaient expliqué leurs difficultés par des problèmes de financement et des retards de construction, le club n'ayant pas atteint un nombre suffisant d'adhérents pour couvrir les frais imposants liés à l'aménagement des luxueux salons. Toutefois, Marathon, à qui les locataires doivent plus de 30 000 $, ne cassera pas le bail avant la prochaine réunion des créanciers.

On espère en effet qu'un repreneur, peut-être même parmi les créanciers, se fera connaître car « l'actuelle compagnie n'a rien à offrir », explique l'avocat de Marathon, Me Leonard Flanz, qui estime que même si le club demeure ouvert, « on ne sait pas si les créanciers vont récupérer leur argent ».

La possibilité de voir un financier autochtone américain du nom de First Nations Investors Group of Gee Wah Tin Inc. paraît bien faible, selon Me Mario Proulx, l'avocat représentant la plupart des créanciers, « cette banque-là étant pour le moins douteuse selon trois appels téléphoniques que j'ai reçus la semaine dernière ».

Vous prenez le covoiturage au sérieux ?



20 995$
Chevrolet Astro CS 1995

Modèle redessiné
- Moteur 6 cylindres de 190 chevaux
- Boîte automatique 4 rapports électronique avec surmultipliée
- Climatiseur; régulateur de vitesse
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 6 haut-parleurs
- Sac gonflable
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Glaces teintées foncées
- Lève-glaces électriques
- et beaucoup plus !

Personne ne vous en offre autant !



*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (820 $) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Camions Chevrolet 1995 sont couverts par la garantie GM Total**. †L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Camions Chevrolet 1995. Durée : 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.
L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Geo Oldsmobile du Québec.

Formation

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

CONCEVOIR UNE ACTIVITÉ DE FORMATION
Connaître et appliquer une méthode structurée pour concevoir une activité de formation.
S'adresse aux non-initiés.
par Daniel Baril, Ph.D. Éducation,
président du Cabinet conseil Ergon inc.
Les mercredi 9 et jeudi 10 novembre, 9 h - 17 h
1,4 UFC - 575 $ (TPS et TVQ en sus)

ANIMER UNE ACTIVITÉ DE FORMATION
Permettre aux formateurs de développer ou d'enrichir leurs techniques d'animation pour intervenir plus efficacement.
par Daniel Baril, Ph.D. Éducation,
président du Cabinet conseil Ergon inc.
Les jeudi 1er déc. et vendredi 2 déc., 9 h - 17 h
1,4 UFC - 575 $ (TPS et TVQ en sus)

Renseignements : (514) 343-6990 ou 1 800 363-8876
W2157782

LA COMMUNICATION DE L'EXPÉRIENCE

Réussir aujourd'hui

Pour réussir aujourd'hui, il faut un collège :



✔ À l'enseigne de la qualité
- Collège declaré d'intérêt public par le MEQ ;
- un enseignement de tous les programmes des voies régulière et enrichie du cours secondaire ;
- un grand nombre d'heures de français et de mathématique. Supervision personnalisée à notre Centre d'aide en français et en mathématique ;
- un encadrement pédagogique classique et dynamique ;
- un service d'étude dirigée après les heures de classe.

✔ À l'enseigne de l'élève
- Une école aux dimensions humaines et à l'ambiance familiale ;
- un groupe-classe stable et supervisé par un titulaire de classe ;
- des professeurs rigoureux et exigeants mais aussi capables de comprendre et d'aider les jeunes.

✔ À l'enseigne de son temps et de son milieu
- une spécialisation **Art et Communication** dès la 1re secondaire ;
- nombreuses activités à l'école et à l'extérieur de l'école (radio, journal, conférences, sorties culturelles, théâtre, etc.).

RACHEL
310, rue Rachel Est
287-1944
PORTES OUVERTES
LE 30 OCTOBRE DE 13 h à 16 h
EXAMENS D'ADMISSION LE 5 NOVEMBRE 1994 dès 8 h 30
Vous devez prendre rendez-vous

SOLDE DE PARURES DE FENÊTRES
NOS PRIX SONT IMBATTABLES! FAITES-EN LA COMPARAISON!
DE PLUS, NOUS PAYONS LA TPS DE 7 % ET LA TVQ DE 8 %.
Voyez l'un de nos décorateurs sur place ou téléphonez à l'un de nos représentants au service à domicile, au 341-7810



LES PLUS BELLES FENÊTRES DANS LA RÉGION SONT L'OEUVRE DES PLUS GRANDS SPÉCIALISTES EN PARURES DE FENÊTRES À MONTRÉAL.

Garantie SANS CONDITIONS
CHASSE JOUR/L'ANNÉE LONGUE
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas! Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%!

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

ROCKLAND
341-7810

CATHEDRAL
282-9525
Ste Catherine et University

SERVICE D'ACHATS À DOMICILE GRATUIT
341-7810

Pas besoin de connaître la reine pour vivre au château.



À des prix plus qu'attrayants pour des condos d'une telle qualité, les châteaux **Bellevue-La-Forêt** se distinguent par leur architecture classique et leurs superbes intérieurs, modernes et ensoleillés.

PROMENT

Les châteaux BELLEVUE LA FORÊT

À 5 minutes du centre-ville, à l'orée d'une forêt préservée, les châteaux marient les accents urbains à la nature. Venez choisir maintenant votre résidence pour profiter de l'offre de prélancement.

De 87 000 $ à 195 000 $

Voyez aussi nos lofts et nos penthouses.

762-3450

100, boul. de la Forêt. Île des Sœurs

À l'Île des Sœurs

Vol de pistolets: mandat d'arrestation contre un Mohawk

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Un mandat d'arrestation a été émis contre un Mohawk d'Akwesasne, Arthur Montour junior, qui ne s'est pas présenté au palais de justice de Joliette pour y être formellement accusé de possession et de recel de 568 pistolets 9mm volés à Montréal il y a près de deux ans.

Le présumé complice de Montour, Peter Nordyne, 52 ans, aussi connu sous le nom de Ronald Proulx, de Montréal, était présent devant le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec. Lors de son arrestation, Montour avait déclaré demeurer dans l'Île Cornwall, en Ontario.

Nordyne a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité et il devra revenir devant le tribunal le 16 janvier. Il possède un avion et il est bien connu des forces policières.

Nordyne, qui dit être amérindien, est même soupçonné d'être le pilote qui a décollé rapidement du lac des Deux-Montagnes, à Oka, en pleine crise amérindienne, avec des armes.

Les accusations portées sont le résultat d'une enquête menée conjointement par le détachement d'Hamilton de la Gendarmerie royale du Canada et la section de la criminalité organisée de la GRC à Montréal.

Les policiers fédéraux s'étaient rendus, en août 1992, dans une grange de Repentigny où les armes de poing de marque Makarov, de fabrication soviétique, ont été trouvées.

La police de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que le bureau des enquêtes criminelles de la police de Hambourg, en Allemagne, ont collaboré à cette enquête.

Avant de déposer les actes d'accusation contre ces deux individus, les policiers se sont rendus en Europe et en Russie afin de s'assurer que les armes avaient bien été volées à Montréal et non dans ces endroits.

Ces pistolets étaient arrivés à Montréal le 3 avril 1992 en provenance d'Allemagne. Les armes ont par la suite été entreposées dans un entrepôt de Pointe-Claire et transportées le 15 avril chez le commerçant et importateur d'armes Century International Arms, à Saint-Laurent.

Deux mois plus tard, en ouvrant les boîtes, les employés de la compagnie Century ont constaté que les pistolets avaient disparu et avaient été remplacés par des sacs de sable.

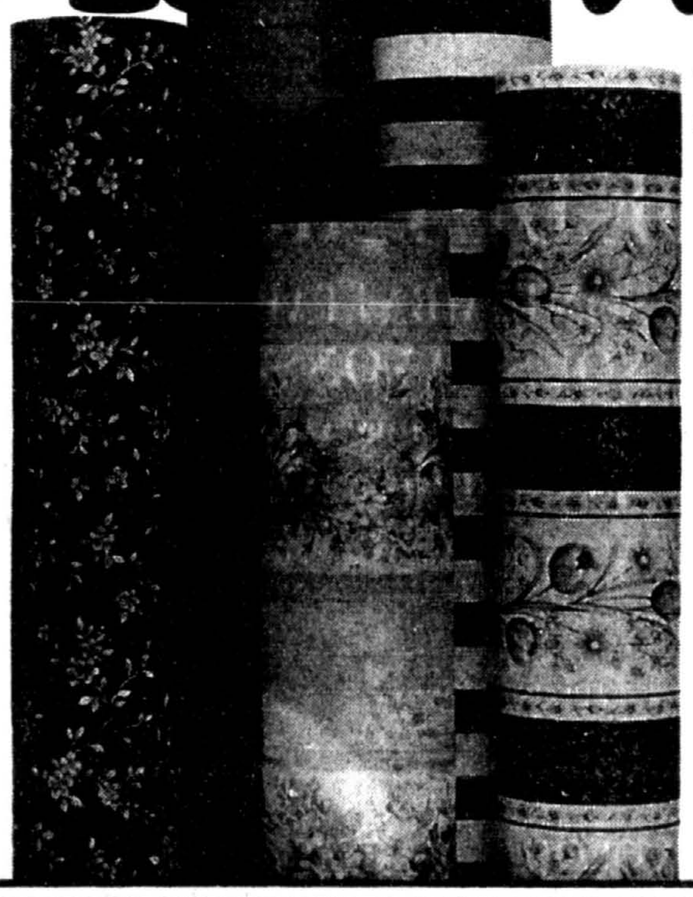
C'est en septembre de la même année que Nordyne et Montour ont été appréhendés alors qu'ils venaient d'offrir une douzaine d'armes à un agent de la GRC, à Cornwall.

Color Your World MD

50% DE RABAIS* SUR TOUS LES PAPIERS PEINTS EN MAGASIN

NOUVEAUTÉS INCLUSES

*Prix du livre suggéré du manufacturier. Les motifs peuvent différer de ceux représentés.



30% à 50% DE RABAIS* sur TOUS LES CATALOGUES DE PAPIERS PEINTS

*Prix du livre suggéré du manufacturier. Tissu/accessoires assortis non inclus. Catalogues en magasin seulement.



55% DE RABAIS* STORES SUR MESURE GRANDE CLASSIQUE À MINI-LAMELLES

• Des stores de qualité disponibles en plus de 120 couleurs et finis.
*Prix au détail suggéré des stores sur mesure Grande Classique de Del Mar. Contremières non incluses.

L'ULTIME AUBAINE

PRÉFÉRENCE DES PEINTRES MD LATEX SEMI-LUSTRÉ — 20,96 / 3,78 L
• Lavable
• Application sans éclaboussures avec rouleau

LATEX BLANC MAT POUR PLAFONDS ET MURS INTÉRIEURS (1500) — 10,96 / 3,78 L
• Couvre en une couche
• Facile à appliquer

PEINTURE AU LATEX BLEUE/GRISE POUR PLANCHERS (5881) — 16,36 / 3,78 L
• Lavable
• Résiste aux taches

PRÉFÉRENCE DES PEINTRES MD LATEX SATINÉ — 15,96 / 3,78 L
• Couvre en une couche
• Application sans éclaboussures avec rouleau



ÉMAIL SEMI-LUSTRÉ DÉGAGEANT PEU D'ODEUR POUR L'INTÉRIEUR (5460) — 26,96 / 3,78 L
• Couvre en une couche

LATEX SUPER BLANC POUR PLAFONDS — 20,96 / 3,78 L
• Application sans éclaboussures avec rouleau

PRÉFÉRENCE DES PEINTRES MD LATEX COQUILLE D'OEUF — 17,36 / 3,78 L
• Lavable
• Application sans éclaboussures avec rouleau

MÉLAMINE — 26,96 / 3,78 L | 9,96 / 946 ml
• Émail coquille d'oeuf pour l'intérieur
• Résiste aux marques; finition supraordinaire

VOTRE MEILLEUR CHOIX EN PEINTURE ET PAPIER PEINT AU QUÉBEC! "C'est garanti!"

Si vous n'êtes pas entièrement satisfait de la qualité de nos produits, nous les remplacerons ou nous vous rembourserons votre argent; si vous trouvez un prix plus bas ailleurs dans les 30 jours après votre achat, nous vous rembourserons la différence; si vous n'êtes pas satisfait de notre service, nous vous remettrons un bon équivalent à 10% du montant de votre achat. Voir en magasin pour tous les détails.

Prix garantis jusqu'au 8 novembre 1994. Certains articles non offerts dans certains magasins. Les prix suggérés du manufacturier sont des prix suggérés seulement et ne sont pas nécessairement les prix réguliers offerts sur le marché.

OUVERT LE DIMANCHE

MONTRÉAL
*5805 boul. Décarie
737-2600
*6733, rue Jean-Talon E.
259-6115

LONGUEUIL
*2496 ch. Chambly
677-3220

SAINT-HUBERT
*3415, boul. Taschereau
676-5511

PIERREFONDS
*4911, boul. des Sources
683-2323

KIRKLAND
2971, boul. Saint-Charles
695-1349

LAVAL
*3915, boul. Samson
973-9560

VILLE LASALLE
*1620, rue Dollard
363-3653

POINTE-AUX-TREMBLES
12836, rue Sherbrooke est
498-4884

CHÂTEAUGUAY
72, boul. St-Jean Baptiste
692-3344

REPENTIGNY
85, boul. Brien
585-6412

Meurtre du jeune Lohier: jugement le 30 novembre

GEORGES LAMON

■ C'est le 25 novembre que le juge Henri Choinière, de la Chambre de la jeunesse à Longueuil, décidera du sort d'un adolescent de Brossard, qui, le soir du 12 mars, a tué d'un seul coup de couteau Georges-Éric Lohier, un de ses amis.

S'il est reconnu coupable l'adolescent de 17 ans ne peut au plus qu'être condamné à trois ans de prison.

Hier, c'était au tour du procureur de la Couronne, Me René De Repentigny, de venir mettre en doute la crédibilité de certains témoins et d'authentifier celle de certains autres.

Rappelons que le meurtre est survenu en face d'un commerce de vidéo, au 1200, boulevard de Rome, à Brossard, en présence de plusieurs adolescents dont l'amie de Lohier, Stéphanie D.

Alors que Me Normand Marquis, procureur de la défense, s'était interrogé sur la crédibilité du témoignage de René Giard et de sa conjointe, qui se trouvaient sur les lieux le soir du drame et ont été témoins en partie de l'altercation entre les deux garçons, Me De Repentigny le retient de son côté comme probant.

Il a rappelé ce dont M. Giard avait dit se souvenir et qui lui était apparu très net: la victime « ne voulait pas se battre ».

D'ailleurs, la provocation venait surtout de la part de son agresseur. Dans son témoignage, M. Giard a raconté qu'il avait vu « très clairement un coup de la main droite porté par l'assaillant au niveau de thorax ». Qui plus est, il avait identifié parfaitement l'agresseur.

Me De Repentigny, se fondant sur les témoignages recueillis durant le procès, rappelle que selon M. Giard, « tout le monde voulait s'en aller ce soir-là, à l'exception de l'assaillant ». Témoignage confirmé par d'autres témoins indépendants.

Un autre témoin, Nancy D., précisait que les deux jeunes gens étaient en train de se chamailler. La jeune fille a affirmé que son ami voulait à tout prix éviter la bagarre tandis que l'autre garçon le « bavait » et cherchait l'affrontement.

Il a également été question du capuchon qu'aurait enfilé l'agresseur avant ou après l'altercation et le meurtre qui s'ensuivit. Me Normand Marquis est revenu par la suite pour répliquer à la plaidoirie de la poursuite.

Le jeune assaillant est actuellement en liberté surveillée, sous la garde de son oncle à Verchères. Sa grand-mère s'était d'ailleurs engagée à verser 10 000 $ en argent et 4000 $ en garantie afin de le cautionner.

Rappelons que la Couronne, se fondant sur le côté violent du crime reproché, avait présenté une requête en renvoi devant un tribunal pour adultes devant le juge Pierre G. Dorion, de la Chambre de la jeunesse. Finalement, Me De Repentigny s'adressait au juge Dorion pour retirer sa requête. Le 7 juin, le juge Dorion acquiesçait à sa demande et reportait le procès devant un juge de la Chambre de la jeunesse.

Un centre où les anciens Témoins de Jéhovah trouvent de l'aide

JEAN-PAUL SOULIÉ

Le Centre d'aide pour les anciens témoins de Jéhovah, fondé l'été dernier par Sylvie Bonneville, est devenu tellement occupé par les demandes de contact, et finalement d'aide, qu'une nouvelle branche vient d'être créée à Québec pour répondre à la demande.

Sylvie Bonneville a reçu un peu plus de cent lettres d'anciens Témoins, mis au ban de leur minisociété, seuls dans la vie, séparés de tout. Dans ses propositions d'aide, de soutien, tout se passe par lettre. Elle dit en avoir reçu plus de cent. Mais le 22 octobre elle a organisé une rencontre, à Valleyfield: 38 anciens Témoins y ont assisté. Pour faire face à la demande toujours plus forte, le Centre d'aide aux anciens témoins de Jéhovah va tenir une autre réunion le 5 novembre.

Mme Bonneville raconte la joie de certaines personnes qui avaient été dans la même «Congrégation» que d'autres et qui se retrouvent hors des limites fixées par l'organisation. Elle affirme aussi n'avoir reçu aucune menace ou tentative d'intimidation de la part des Témoins de Jéhovah. Pourtant elle a été incapable d'obtenir son «dossier» détenu par l'administration de la secte. Elle a donc fait appel à la Commission d'accès à l'information.

«J'avais signé un testament, donnant 10 000 $ au Témoins de Jéhovah, et mes enfants en plus! Je veux savoir où sont ces papiers, même si je sais qu'un testament peut être invalidé quand je veux. Mais ces papiers-là sont quelque part dans l'organistion des Témoins, et je veux les avoir. Quand des membres changent de Congrégation, leur dossier les suit. Je veux avoir ce dossier-là!»

Le casier postal du Centre d'aide des anciens Témoins de Jéhovah à Valleyfied est toujours le même: C.P. 64, Valleyfied, J6G 4V5. La nouvelle succursale du groupe à Québec peut être jointe au casier postal: C.P. 1829, Saint-Rédempteur, Qué, G6K 1N6. Dans cette relation d'aide, tout se passe, d'abord, par correspondance.

Le drame du Temple solaire n'ébranle pas les raëliens

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Le chef du mouvement raëlien n'apprécie pas le discrédit dont font l'objet les sectes ou divers groupes à connotation religieuse depuis le carnage de 53 membres de l'Ordre du temple solaire en Suisse et au Canada, au début du mois.

Aussi Raël a-t-il émis, hier, un communiqué dans lequel il met en garde les médias et les gouvernements du danger de discréditer ces mouvements, même si certains font basculer des gens dans la mort.

«Pour sauver des millions de vies, cela vaut la peine d'accepter de prendre le risque que quelques-uns soient les victimes de groupuscules déséquilibrés», écrit-il.

«Notre propos est de venir en aide à des minorités plus minoritaires que nous», a expliqué au cours d'une interview téléphonique le Français qui se fait appeler Raël depuis une bonne vingtaine d'années et qui estime à 4000 le nombre d'adeptes du mouvement raëlien au Québec.

De son lieu de résidence dans les Cantons de l'Est, Raël soutient que «plus on incite à la haine contre les minorités religieuses et plus on augmente les chances de voir des individus marginalisés par cette discrimination religieuse avoir un jour envie de mourir, seuls ou collectivement».

Raël prend bien soin de préciser que les membres de son groupe n'ont pas du tout été ébranlés par ce qui est arrivé à ceux de l'Ordre du temple solaire et qu'il ne s'est développé chez eux aucun sentiment de persécution susceptible de les inciter à devenir des martyrs.

«Les gens sont très très bien dans le mouvement. Ça fait rire les Raëliens. Ce qui nous intéresse, c'est la souffrance des autres. Nous voulons leur venir en aide», a-t-il dit.

Dans son communiqué, Raël plaide en faveur des gens qui, dans toutes les minorités religieuses, auraient vu leur vie sauvée par leur appartenance à une secte.

«L'homme est un animal religieux et il a besoin de croire et d'espérer même si ses croyances peuvent paraitre fausses ou complètement irrationnelles», va-t-il jusqu'à dire.

Pour Raël, l'appartenance à une minorité religieuse est une des armes les plus efficaces pour lutter contre le fléau du suicide.

La préposée aux communications de Raël était, hier, Sylvie Chabot, la soeur du président canadien du mouvement, Daniel Chabot, également professeur de psychologie au cégep de Rosemont. Ce dernier fait actuellement face à une plainte portée par le comité de discipline de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

On reproche au psychologue Chabot d'avoir pris position publiquement en faveur de la masturbation et, dans un livre intitulé «Raël: analyse des effets psychiques et physiques de son enseignement», de ne pas avoir indiqué son appartenance au mouvement raëlien et prétendu que son analyse repose sur son expertise de psychologue.

Vous attendez des jumeaux? Encore!?



17 995$
Chevrolet Lumina Van 1995

- Moteur 6 cylindres
- Boîte automatique
- 7 sièges baquets indépendants
- Sac gonflable
- Freins antiblocage (ABS)
- Panneaux de carrosserie en polymère
- Poutrelles de sécurité latérales
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs
- et beaucoup plus!

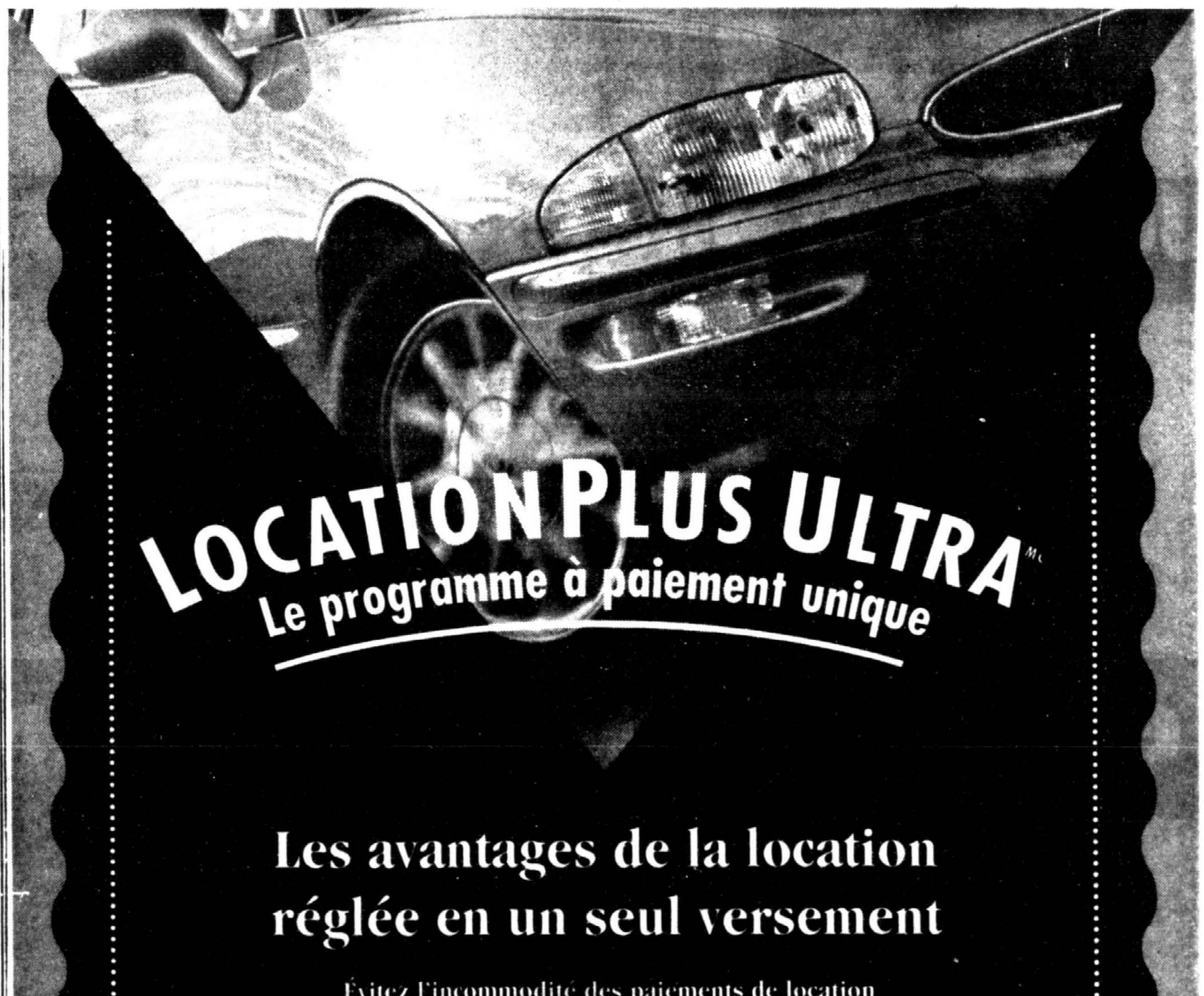
Personne ne vous en offre autant!



*Offre réservée aux particuliers et s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport (745 $) et taxes en sus. **Selon la première éventualité. Tous les véhicules neufs Chevrolet 1995 sont couverts par la garantie GM Total**. L'Assistance Routière est offerte sur les modèles Chevrolet 1995. Durée : 3 ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL — Assistance ROUTIÈRE

L'Association marketing des concessionnaires Chevrolet Géo Oldsmobile du Québec



LOCATIONPLUS ULTRA℠
Le programme à paiement unique

Les avantages de la location réglée en un seul versement

Évitez l'incommodité des paiements de location mensuels avec le programme LocationPlus Ultra. Grâce à un seul versement initial, vous pouvez être au volant de n'importe quel modèle de voiture ou de camionnette GM neuves. Vous pouvez conduire un véhicule mieux équipé pour le même montant déboursé et changer de véhicule (pour un véhicule neuf) plus fréquemment. Avec le programme LocationPlus Ultra, dites adieu aux mensualités. Pour de plus amples renseignements, consultez le concessionnaire GM le plus proche de chez vous

GM LOCATIONPLUS ULTRA

C'est bien.

Des plats succulents servis en généreuses portions par un personnel charmant, c'est bien. Mais, quand en plus les prix sont alléchants, c'est...

C'est vraiment très bien.

Vraiment très bien, en effet, notre tout nouveau souper !

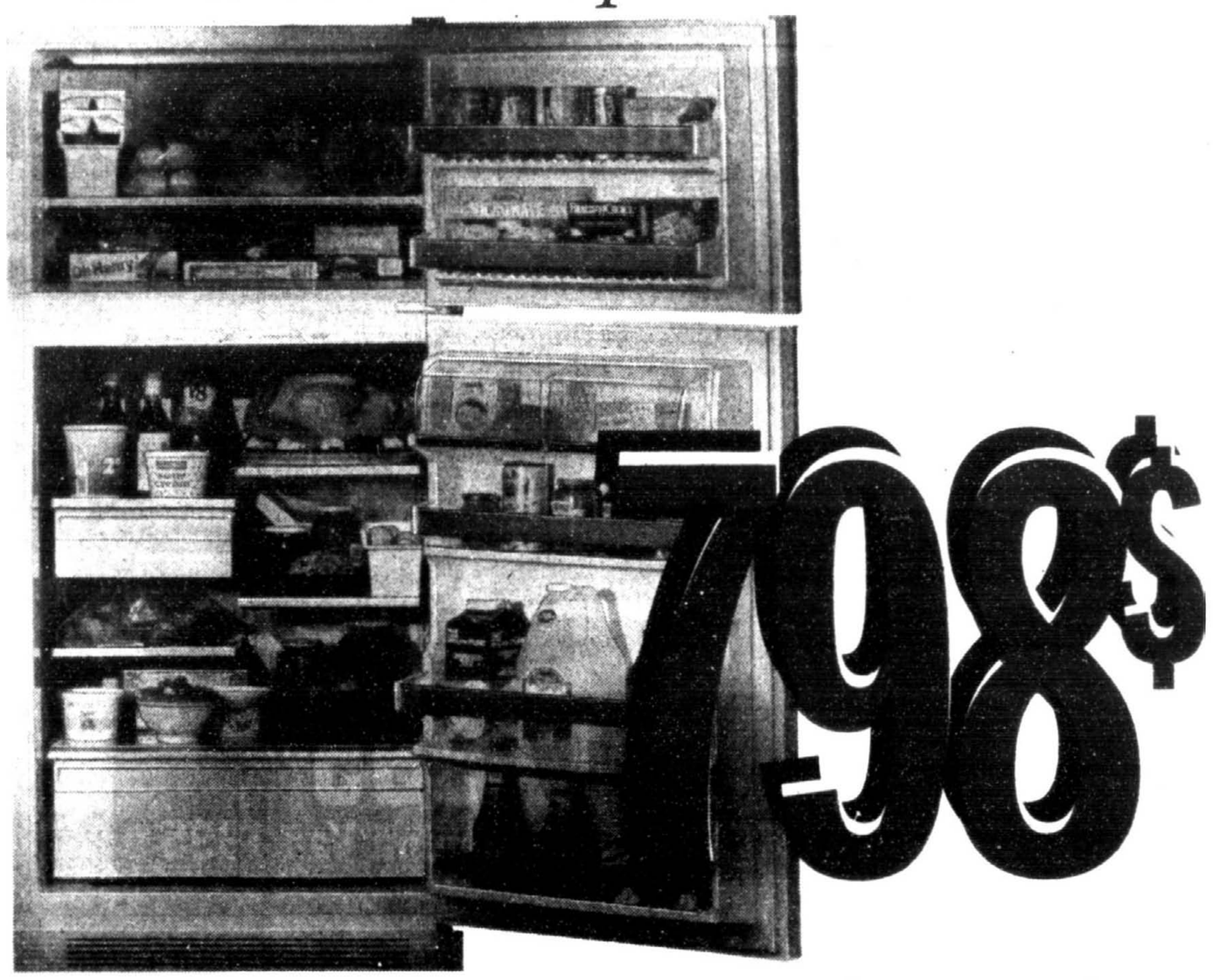
SOUPER AUX LANGOUSTINES
9,95$

Comprenant du bon pain chaud, des légumes frais, du riz et, au choix, une soupe, une salade César ou les 60 régals de notre table de crudités. Tous les soirs, pendant une période limitée.

Chez la Mère TUCKER
Rosbif • Fruits de Mer • Grillades

Centre-ville : 1175, place du Frère André 866-5525
Côte-de-Liesse : 6971, chemin Côte-de-Liesse 737-0092

SEARS
Attendez-vous à plus



798$

AU PLUS BAS PRIX A CE JOUR
GRANDS RÉFRIGÉRATEURS DE LUXE

Rabais 300$. Réfrigérateur Kenmore^MD 18.1 pi. cu.
Notre modèle le plus vendu à section congélateur
au haut, tablettes réglables en verre en
plus d'autres caractéristiques très en demande.
Blanc. N° 63282 (illustré). Sears ord. 1099,99.
Modèle 19.9 pi. cu. N° 63202. Ord. 1149,99. Ch....848$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

EN PLUS
Ne payez rien
avant octobre 1995
sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25$ de frais d'administration. Offre en vigueur jusqu'au 2 novembre 1994. Détails en magasin.

JUSQU'À DIMANCHE SEULEMENT

PRIX EN VIGUEUR DU JEUDI 27 OCTOBRE AU DIMANCHE 30 OCTOBRE 1994, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

COPYRIGHT 1994 SEARS CANADA INC

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.
Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

La famille identifie la jeune fille assassinée dans un repaire de prostituées

MARCEL LAROCHE

■ La jeune femme découverte assassinée en début de semaine dans une usine désaffectée du quartier Hochelaga-Maisonneuve habitait un appartement situé à deux rues du vieil édifice fréquenté par des prostituées de ce secteur défavorisé de l'est de Montréal.

En procédant hier à l'identification du corps d'Hélène Plante, les policiers de la section des homicides de la CUM ont pu établir que cette prestataire d'aide sociale de 21 ans n'avait aucun antécédant judiciaire en matière de prostitution.

Même si la jeune femme était inconnue du SPCUM, les enquêteurs retiennent toujours l'hypothèse qu'elle puisse avoir été assassinée alors qu'elle se livrait au plus vieux métier du monde.

Hélène Plante, dont les parents habitent la rive-sud de Montréal, était morte depuis moins de 24 heures quand son cadavre à demi-nu a été trouvé par un entrepreneur en plomberie chargé d'effectuer des travaux de rénovations dans cette ancienne usine abandonnée depuis quatre ans.

Lors de la découverte du corps effectuée vers 13 h lundi, la victime gisait parmi toutes sortes de détritus dans le fond d'un trou en béton d'environ un mètre de profondeur qui a déjà logé le système de chauffage du vieil immeuble situé au 2154, rue Moreau, tout près de la rue De Rouen, à Montréal.

Les premières constatations policières faites sur les lieux du drame ne laissaient aucun doute quant au triste sort subi par la jeune femme ; en plus d'avoir été rouée de coups, elle avait été poignardée à plusieurs reprises à la tête et au corps.

Les enquêteurs n'ont retrouvé ni arme ni papier d'identité près du cadavre d'Hélène Plante, devenue la 45e victime d'assassinat commis depuis le début de l'année dans l'île de Montréal, comparativement à 58 pour la même période en 1993.

Croyant pouvoir identifier par ses empreintes digitales la jeune inconnue gisant sur les dalles de la morgue de Montréal, les policiers s'affairaient toujours à scruter en vain les centaines de fichiers de prostituées à l'oeuvre dans la grande région métropolitaine lorsque des gens ont communiqué avec eux hier matin.

Se fiant aux différents reportages relatant les circonstances entourant la découverte du corps d'une jeune femme abandonné dans un immeuble désaffecté de l'est de Montréal, les parents d'Hélène Plante ont eu le pressentiment qu'il pouvait s'agir de leur fille disparue depuis dimanche soir. Comme signe particulier, la jeune femme portait au-dessus du sein droit un petit tatouage d'un coeur couronné du mot « Calimero ».

Les parents se sont rendus hier après-midi à la morgue de Montréal pour procéder à l'identification d'Hélène Plante, domiciliée rue Dézéry, à deux rues à l'est de l'usine désaffectée de la rue Moreau.

Les policiers de la CUM poursuivent leurs recherches pour retrouver le ou les meurtriers.

CKOI QUE NORMAND FAIT?



TIRAGE D'UN VOYAGE PAR JOUR!!!
52 510 $
À GAGNER AU TOTAL!!!

À gagner, un des 20 voyages pour deux d'une semaine au Club Akumal de Cancun au Mexique. Ah... Le Mexique. Tant de gens y rêvent. Et vous, vous pourriez y être! Avec un hôtel 3 étoiles sur la plage et à 20 km du centre-ville, que demander de plus? Profitez des nombreux services, des activités et sports variés, nautiques ou autres, et dégustez de bons repas (inclus, 3 repas par jour + boissons alcoolisées). Le Mexique vous attend!

Comment participer :

Tous les après-midi, entre 16 h et 18 h, les animateurs du «Retour des Bleu Poudre» et «Le retour du peuple» identifieront la chanson soleil Mirabelle Tours.

Le lendemain à «Y'é trop d'bonne heure!», entre 6 h et 9 h, vous entendrez cette chanson. Composez alors le (514) 790-CKOI.

Soyez le premier à identifier la chanson soleil et ce que fait Normand dans l'annonce de La Presse et gagnez un voyage pour deux d'une semaine au Club Akumal de Cancun au Mexique à bord des vols de Royal.

On peut se procurer les règlements détaillés aux bureaux de CKOI-FM et La Presse.

Le juge Provost se récuse et le procès de trois agents de la SQ avorte

GEORGES LAMON

■ Parce qu'il avait déjà jugé un accusé dont il avait mis la crédibilité en doute, le juge Claude Provost, de la Cour du Québec à Longueuil, s'est récusé dans le procès de trois agents du détachement de la Sûreté du Québec à Candiac et ordonné l'avortement du procès qu'il présidait depuis lundi.

À la demande des deux parties, une date pour un nouveau procès sera fixée le 2 novembre. Tout laisse croire que ce ne sera pas avant janvier.

Tout avait commencé avec le contre-interrogatoire du témoin plaignant, Dean Moore, par le procureur des agents Maryse Cliche, Richard Tardif et Sylvain Lacasse, Me Philip Schneider. Celui-ci, faisant état du casier judiciaire de Moore, lui avait rappelé sa condamnation en août dernier pour avoir troublé la paix et méfait.

L'incident s'était produit dans un club vidéo de Sainte-Catherine où Moore en était venu aux coups avec un certain Côté ; il y avait eu des dommages dans le commerce. Le juge Provost, appelé à juger cette affaire, avait condamné Moore à des amendes de 100 $ et 50 $, respectivement pour avoir troublé la paix et pour méfait.

Même si Moore avait invoqué la légitime défense, le juge Provost avait mis en doute sa crédibilité, décision que n'avait du reste pas accepté Moore.

Or voilà qu'hier, le juge a dit se souvenir de sa décision prise à l'égard de Moore et de la réaction que cela avait engendrée chez l'accusé.

Il n'en fallait pas davantage pour que Me Josée Grandchamp, de la Couronne, demande au juge Provost de se récuser dans la cause des trois agents de la SQ, pour garantir que l'opinion publique soit bien servie et ainsi éviter que l'image et la transparence soient ternies.

Le juge Provost a tenu à rappeler aux trois prévenus dans cette cause qu'il s'agissait d'un droit auquel ils pouvaient néanmoins renoncer. Toutefois, Me Schneider, après une brève consultation avec ses trois clients, s'est rangé du côté de la poursuite et acquiescé à la demande.

Cette question de partialité aurait pu être invoquée dans le cas où l'une des deux parties interjetterait appel à la suite d'un jugement du juge Provost.

Me Grandchamp a d'ailleurs insisté sur le fait que sa demande ne mettait pas en cause la capacité du juge Provost de faire la part des choses. Et le juge Provost a compris que cette question ne le concernait pas personnellement. « Je comprends qu'il s'agit de commentaires adressés à la fonction que j'exerce. »

Une heure plus tard, après réflexion, il rendait sa décision.

« Dans ce cas, il existe une appréhension réelle et raisonnable de partialité, a-t-il commenté. Non seulement il faut que la justice soit rendue de façon impartiale, mais le public est en droit de s'interroger sur l'apparence de justice. Il n'est pas souhaitable pour les fins de la justice que des doutes puissent, ne fût-ce un instant, subsister dans l'esprit de l'opinion publique. »

Rappelons que les agents Cliche, Tardif et Lacasse, de jeunes policiers qui comptent d'un à trois ans de service, doivent répondre de plusieurs accusations : voies de fait ayant entraîné des lésions corporelles, menaces de mort, voies de fait avec utilisation d'une arme et braquage d'arme. Ces accusation font suite à des incidents qui se sont produits les 9 et 19 février à Candiac, Saint-Constant et Sainte-Catherine.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATES: 27 octobre 1994
24 novembre 1994
15 décembre 1994

HEURE: 17 h

ENDROIT: Siège social
3725, rue St-Denis
salle 107
Montréal

Le nombre de places étant limité, vous devez vous procurer un laissez-passer auprès de Lauréanne Collin, 286-5761.

Il y aura retransmission simultanée des débats à la salle Charles-Cusson, 455, rue Cherrier, Montréal (laissez-passer non nécessaire).

W2158156

NOTRE DAME DE L'ÎLE PERROT
Bord de l'eau
TERRAINS À VENDRE
1,50$ P.c et plus...
(+ INFRAS)
sur le pourtour du golf
ATLANTIDE
(CONSTRUCTEURS Conditions spéciales)
425. 1648
425. 6206

W2157060

Grande vente sur tous nos meubles et nos modèles 1995

MEUBLES VANLIAN

La où la qualité est supérieure à la valeur

SAINT LAURENT — 3440, Côte Vertu (en face de la place Vertu) 335-9481

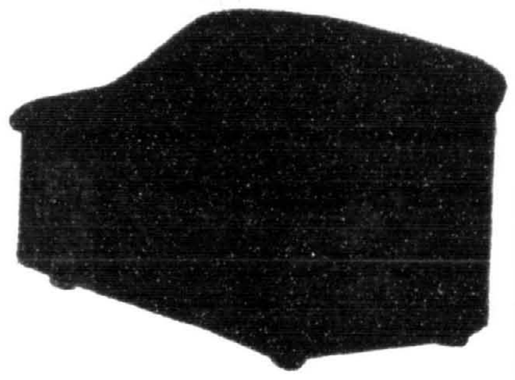
BROSSARD — 8085, boul. Taschereau 1 2 mille à l'ouest du pont Champlain 656-6868

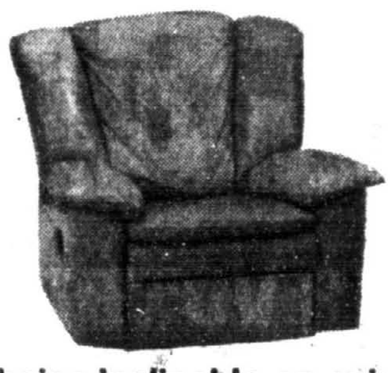
GRATUIT !





Sofa et causeuse, cuir italien
seulement 1699$ taxes incluses
(Fauteuil gratuit)





Chaise inclinable en cuir
seulement 989$ taxes incluses



Sofa 3 places en cuir italien
seulement 1399$ taxes incluses



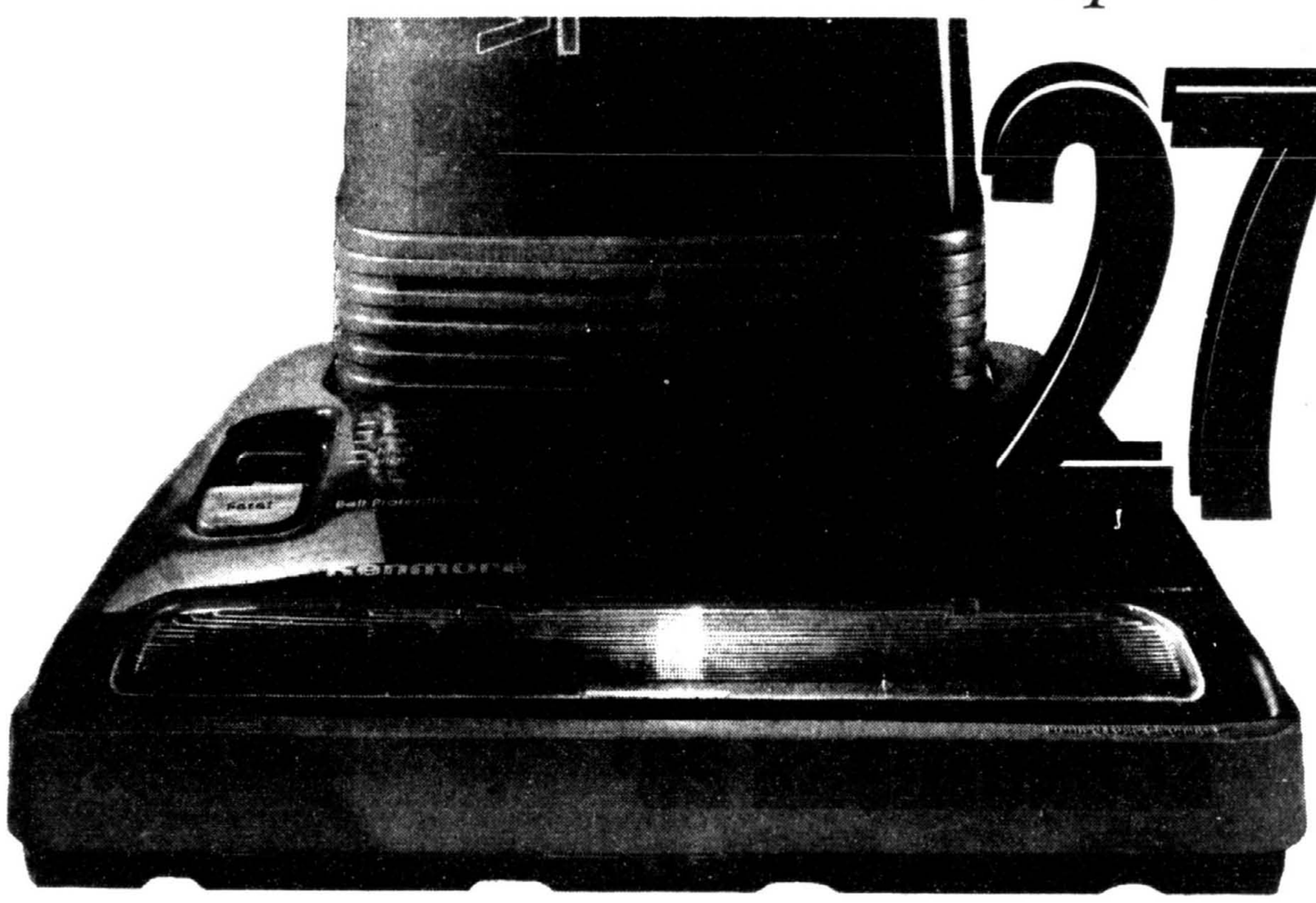
Table de granit Rosa Cinzia avec 4 chaises en cuir
seulement 1399$ taxes incluses

W2157810

OUVERT DIMANCHE 12 h à 17 h

MEUBLES EN CUIR D'ITALIE DE QUALITÉ
Visitez notre salle d'exposition présentant des meubles d'Italie laqués et en marbre

SEARS
Attendez-vous à plus



279.99

Jusqu'au 30 octobre 1994
Après le 30 octobre, 399.99

Offre de lancement...
Rabais 120$ jusqu'au 30 octobre

Au plus bas prix de l'année!
Aspirateur Kenmore^MD Whispertone^MD
12 A avec 2 moteurs offrant la puissance d'un modèle traîneau dans un modèle vertical très léger et facile à manier.
Système à 4 filtres. Accessoires inclus.
N° 30825.

EN PLUS
Ne payez rien avant octobre 1995
sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 25$ de frais d'administration. Offre en vigueur jusqu'au 2 novembre 1994. Détails en magasin.

JUSQU'À DIMANCHE SEULEMENT

PRIX EN VIGUEUR DU JEUDI 27 OCTOBRE AU DIMANCHE 30 OCTOBRE 1994, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS
Attendez-vous à plus

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. **Région de Montréal: Anjou:** 353-7770, **Brossard:** 465-1000, **LaSalle:** 364-7310, **Laval:** 682-1200, **Pointe-Claire:** 694-8815, **Repentigny:** 582-5532, **St-Bruno:** 441-6603, **Ste-Marthe-sur-le-Lac:** 491-5000, **Ville St-Laurent:** 335-7770. **Région de Québec: Québec:** 529-9861, **Lévis:** 833-4711, **Ste-Foy:** 658-2121. **En province: Alma:** 662-2222, **Arthabaska:** 357-4000, **Chicoutimi:** 549-8240, **Drummondville:** 478-1381, **Granby:** 375-5770, **St-Jean:** 349-2651, **St-Jérôme:** 432-2110, **Sherbrooke:** 563-9440, **Sorel:** 746-2508, **Trois-Rivières:** 379-5444, **St-Georges de Beauce:** 228-2222. Copyright Canada, 1994, Sears Canada Inc.

Tous les articles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

CES BOTTES SONT FAITES POUR TRAVAILLER

DURES À LA TÂCHE – SANS DÉMOLIR VOTRE BUDGET



BOTTES DE TRAVAIL KODIAK POUR HOMMES

Bottes de travail résistantes avec tiges en cuir 8 po et isolées au Radiantex. Embout et semelle intercalaire en acier homologués par l'ACNOR. Semelles résistant à l'huile et à l'acide. Havane. 7-12.

Fait au Canada

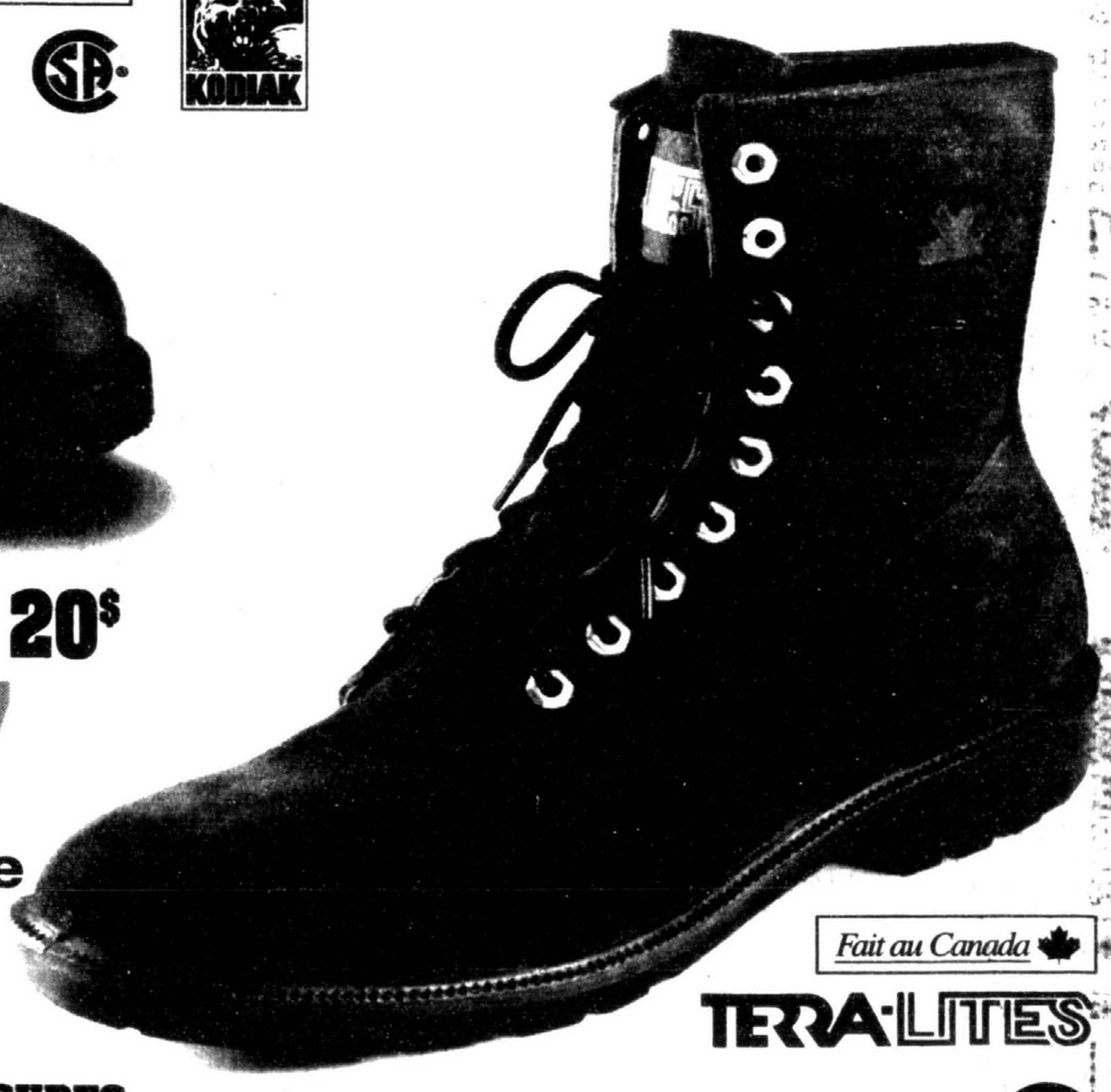
CSA

KODIAK

ÉCONOMISEZ 20$

59,97 la paire

Notre p. cour.: 79.97



BOTTES DE TRAVAIL TERRA LITES POUR HOMMES

Bottes de travail résistantes avec tiges Syflex™ en cuir hydrofugé. Embout et semelle intercalaire de calibre 1 homologués par l'ACNOR résistant aux perforations, à l'huile et à l'acide. Noir ou brun. 7-12.

ÉCONOMISEZ 20$

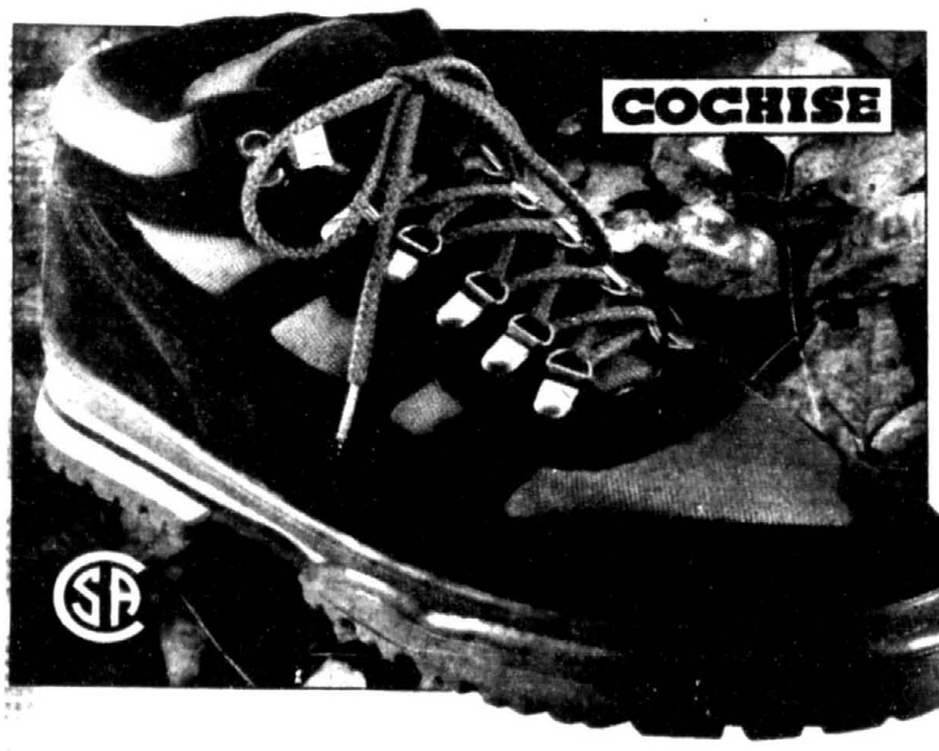
69,97 la paire

Notre p. cour.: 89.97

Fait au Canada

TERRA-LITES

CSA



CHAUSSURES DE MARCHE SÉCURITAIRES POUR HOMMES

Tiges en nylon et en cuir suédé. Bords de tige coussinés. Embout en métal homologué par l'ACNOR. Semelles antidérapantes. Brunes garnies de vert. 7-12.

ÉCONOMISEZ 10$

49,97 la paire

Notre p. cour.: 59.97

En solde du mercredi 26 octobre au vendredi 4 novembre 1994

WAL-MART®

Articles et prix offerts au Canada seulement

BROSSARD Place Porto-Bello 720, Taschereau **672-5000**

REPENTIGNY Les Galeries Rive-Nord 1000, boul. Brien **654-8886**

LAVAL Centre-Laval, sortie 8, Autoroute des Laurentides et boul. St-Martin **681-1126**

ROSEMÈRE Place Rosemère 401, boul. Labelle **435-2982**

ST-LÉONARD Carrefour Langelier 7445, boul. Langelier et Jean-Talon est **899-1889**

LASALLE Centre Le Cavalier 8248, boul. Champlain **368-2248**

KIRKLAND Plaza St-Charles Sortie 50, Transcanadienne et boul. St-Charles **695-3040**

ST-JEAN Les Galeries Richelieu 978, du Séminaire **349-0666**

LONGUEUIL Centre Centre-Ville Boul. Roland-Therrien et Curé-Poirier **448-2688**

ST-EUSTACHE Place St-Eustache 379, boul. Arthur-Sauvé **491-6922**

Cinq marins du Bengladesh désertent à Montréal et à Varennes

DENIS ARCAND

■ **Quatre marins originaires du Bengladesh au sauté dans l'eau froide du fleuve et nagé jusqu'à Varennes, lundi soir, abandonnant le navire *Allegra* qui venait d'appareiller à destination de l'Angleterre après avoir déchargé une cargaison de mélasse à Montréal.**

Trois ont été recueillis et mis sous arrêt pour entrée illégale au pays par la police de Varennes, puis confiés aux agents du ministère de l'Immigration. On suppose qu'un quatrième, signalé par un coup de téléphone anonyme d'un citoyen, est encore dans la nature. À cette liste s'ajoute un cinquième marin, qui avait déjà déserté à Montréal avant l'appareillage du navire.

Un des marins qui a sauté à l'eau doit la vie à un chien de garde.

«Il y a un citoyen de Varennes qui a entendu son chien japper et qui est sorti voir ce qui se passait, a expliqué hier l'agent Pierre Champagne, de la police de Varennes. Sa maison est sur une petit hauteur, sur le bord du fleuve. Rendu dehors, il a entendu quelqu'un appeller à l'aide. En s'approchant du fleuve, il s'est rendu compte que la voix appelait dans une langue étrangère. Il faisait noir, c'était en bas, près de l'eau, il a appelé la police.

«On s'est rendus sur la grève et on a trouvé un homme sur le bord de l'eau, très gelé. Il avait sauté dans l'eau vêtu de ses *bobettes* et d'une ceinture de sauvetage du navire. Il devait pas faire chaud là...»

Les policiers ont appelé une ambulance: «L'homme était en hypothermie avancée et il commençait déjà à être faible, a dit M. Champagne. Il avait du linge sec dans un sac de plastique scellé, mais il n'avait pas réussi à le mettre. Il est presque tombé sur la civière lorsque les ambulanciers sont arrivés et s'est mis à trembler de partout. Ils ont pris sa température et elle était à 33 degrés (la température normale est de 37 degrés celcius). Il a dit qu'il avait passé une demi-heure dans l'eau; je pense que dix minutes de plus et il serait mort.»

L'homme étant sous arrêt, les policiers ont accompagné l'ambulance jusqu'à l'Hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc, à Montréal.

«Il avait dit qu'il était seul, mais en revenant, on a croisé deux autres gars qui marchaient sur le bord de la route 138», a dit l'agent Champagne.

Il a expliqué que les deux hommes avaient les traits semblables à celui du premier marin, mais qu'ils attiraient l'attention pour une autre raison: «Ils étaient tous les deux habillés comme en plein hiver, avec de gros manteaux...»

Un quatrième marin a été signalé par un citoyen qui a appelé la police de la CUM et qui a indiqué qu'il le mènerait lui-même aux autorités. L'homme, qui ne s'est pas identifié lundi, ne s'était pas présenté hier soir et la police de Varennes continuait les recherches, soulignant qu'aider un immigrant illégal est passible de poursuites.

L'agent Champagne estime que les marins s'étaient préparés de longue date: «Ils avaient tous du linge sec et chaud dans des sacs bien scellés, avec leurs papiers et assez d'argent pour se débrouiller un peu. L'un d'eux avait 600$ US sur lui, l'autre plus de 400$...»

Ils avaient aussi une adresse sur la rue Ontario, ce qui pourrait indiquer qu'ils avaient l'aide d'un réseau d'entrée illégale au Canada.

Il peut paraître étrange que les quatre hommes aient sauté à l'eau au large de Varennes plutôt que de simplement déserter à Montréal.

«C'est ce qu'un premier membre d'équipage a fait; il n'était pas remonté à bord quand le bateau est parti», a dit l'agent Champagne.

L'explication est sans doute qu'Immigration-Canada restreint considérablement les permissions à terre des équipages de certains pays durant les escales. Justement parce que ce genre de désertions et d'immigration illégale est fréquent. Le marin qui a déserté à Montréal avait vraisemblablement trouvé le moyen de déjouer la surveillance au port, ce que les autres n'auront pu faire.

Durant un moment, les policiers de Varennes se sont demandé si d'autres marins avaient pu se noyer ou disparaître dans la nature, en plus des quatre marins à Varennes et de celui qui a déserté à Montréal. Le capitaine du navire, joint par radio par le contrôle maritime, affirme que personne d'autre ne manquait à l'appel à bord. Mais il n'a pas intérêt à signaler d'autres désertions, puisque chacune lui vaudra une amende de plusieurs milliers de dollars d'Immigration-Canada...

«Les deux qu'on a trouvés sur le bord de la route nous ont demandé le statut de réfugié politique, a poursuivi l'agent Champagne. Ils ont dit qu'ils sont persécutés dans leur pays. Ils ont aussi dit que les conditions de travail à bord étaient dures, qu'ils étaient mal nourris, et qu'ils avaient des problèmes avec le capitaine.»

Les policiers de Varennes pensent que les quatre marins ont plongé du navire au large du Cap Saint-Michel, une pointe juste en aval de Varennes qui s'avance vers le chenail où passent les navires. Mais le courant les a emmenés plus loin et les a obligés à nager beaucoup plus longtemps que prévu.

Le livre du pape: 250 000 exemplaires en quatre jours

Agence France-Presse

MILAN

■ **Le livre écrit par le pape Jean-Paul II, *Entrez dans l'espérance*, a déjà été vendu à 250 000 exemplaires en Italie, quatre jours après sa sortie jeudi dernier, a annoncé hier l'éditeur italien Mondadori.**

Le livre a été tiré à 380 000 exemplaires en Italie, mais une deuxième édition, en préparation, portera le tirage à 760 000 exemplaires.

Le livre du souverain pontife, se présente comme de longues réponses du pape à des questions posées par le journaliste écrivain italien Vittorio Messori.

avis Nouvelles autorisations

En vertu de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que les candidates et les candidats indépendants suivants ont été autorisés pour les élections générales du 6 novembre 1994 dans la municipalité de MONTRÉAL.

CANDIDATE OU CANDIDAT	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL	DATE D'AUTORISATION
ALLARD, Pierre	COLPRON, Liliane	1994-10-12
ANFOSSI, Angelo	BOURGAULT, Jean-Louis	1994-09-19
ANNIS, Roger	KOURI, Annette	1994-10-13
AUF DER MAUR, Nick	HILL, Valérie	1994-10-07
BENOÎT, Michel	DRAPEAU, François	1994-09-09
BLANCHARD, Jean-Claude	PARADIS, Normand	1994-10-07
BOCCHICCHIO, Antonio	DELL'OREFICE, Gaetano	1994-09-26
BONSPIEL, Jean-Luc	LA VIOLETTE, Adrienne	1994-10-14
BOUCHER, Pierre	CÔTÉ, Véronique	1994-09-28
BROWNE, Glenmore	NUCCI, Brian	1994-10-07
CARON, Carole	KOURI, Annette	1994-10-13
CARON-GAGNON, Nicole	BERGEVIN, Claude	1994-09-09
FELDMAN, Al Rhino	CARRUTHERS, Jonathan	1994-09-12
FILO, Charles	BOUCHER, Aimé	1994-09-26
FUCHS, David	MINTZ, Leonard	1994-10-06
GUY, Gilles	LÉVESQUE, Claude	1994-09-26
KARIDOGIANNIS, Christos	KARIDOGIANNIS, Vasilios	1994-09-12
LEMAY, Richard	CHARTRAND, Robert	1994-10-13
MASSAND, Deepak	SIMARD, Gilles	1994-10-12
MÉTIVIER, Patricia	SOLIMAN, C. Antoine	1994-10-14
PITRE, Marcel	CHRÉTIEN, Richard	1994-10-07
PRESCOTT, Michel	BELHOMME, Luc	1994-09-16
PUGLIESE, Felicia	PUBLIESE, Colomba	1994-09-20
RABEAU, Claude	NARCISSE, Yverose	1994-09-22
RAINVILLE, Marc	TREMBLAY, Hélène	1994-10-14
RASOULIS, Sofoklis	DAMIANIAKIS, Aristea	1994-09-29
ROMAN, Georges	ST-PIERRE, Marcel	1994-09-15
SABA, Ghassan	CLÉROUIN, Patrice	1994-09-12
SALERNO, Joseph	BARDETTI, Joseph	1994-09-22
SCALZO, Rudolph	GOLDBERG, Morris	1994-10-12
SÉVIGNY, Marcel	HARDY, Lyne	1994-09-14
SIMART, Gilles	VACHON, Danyèle	1994-10-05
TROTTIER, Jean	PARENT, Luc	1994-10-07
ZEPHIR, Carl	LABBÉ, Jonathan	1994-10-14

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements composez sans frais 1-800-461-0422

LIQUIDATION DERNIÈRE CHANCE

FERMETURE du 2035, CÔTE-DE-LIESSE DIMANCHE 30 OCTOBRE (OUVERT DÈS 10 H)

JOUETS 50% à 80%

- Fisher Price Bebe Dino Sonore Rég. 18,99 Spéc. 5.99
- Mattel Disney «Pop Formes» Rég.: 18,99 Spéc.: 9.49
- Poupée «Playground kids» de ERTL Rég.: 19,99 Spéc.: 2.99
- Fisher-Price Menus McDonald assortis Reg. 16,99 Spéc.: 3.99
- Poupée «Little Water Baby doll» de Playmates Rég. 14,99 Spéc. 9.99
- MEGA BLOCKS Cubes éducatifs de Ritvik Rég.: 29,99 Spéc.: 14.99

AUSSI FAILLITE Balmel MANTEAUX pour dames 50% à 70% DE RABAIS SUR TOUT

FOURNITURES SCOLAIRES 70% et plus de rabais

● 474, Ste-Catherine O. (près cinéma Parisien) ● 2035, Côte-de-Liesse (ouest du rond-point l'Acadie)

W21572M

PASSAT GLX VR6 1995

299$ par mois* (crédit-bail de 24 mois)



*Crédit-bail V.C.I. de 24 mois avec 5 000 $ comptant ou reprise équivalente, 20 000 km par année, 10 ¢ du kilomètre additionnel. Le premier versement de 299 $ plus taxes, le dépôt de garantie de 350 $, les frais de transport et préparation ainsi que les frais d'immatriculation sont payables à la livraison. La valeur résiduelle de 18 259 $ est garantie par V.C.I. L'équipement optionnel est en sus. Cette offre est valable jusqu'au 15 novembre 1994 et sujette à l'approbation de V.C.I.

Les Automobiles Popular MONTRÉAL

5441, rue Saint-Hubert, Montréal Tél.: 274-5471

W21576M

GRANDE NOUVELLE POUR MONTRÉAL ET SES ENVIRONS

2 GRANDS MAGASINS 2 GRANDS MAGASINS 2 GRANDS MAGASINS

SUPER ENTREPÔT CHAUSSURES CHARLES DAVID Direct au Public

4900, RUE JEAN-TALON O.
5940, BOUL. DES GRANDES-PRAIRIES

APRÈS AVOIR SERVI LES GENS DE MONTRÉAL DEPUIS PLUS DE 20 ANS, NOUS AVONS DE SÉRIEUX PROBLÈMES FINANCIERS ET SOMMES MALHEUREUSEMENT FORCÉS DE FERMER NOS PORTES. IL Y A POUR 3 338 569.00 $ DE CHAUSSURES ET ACCESSOIRES DE MARQUES CONNUES POUR DAMES, HOMMES ET ENFANTS QUI DOIVENT ÊTRE ÉCOULÉS DANS NOS 2 GRANDS MAGASINS. PREMIER ARRIVÉ,... PREMIER SERVI!...

«DU JAMAIS VU COMME VOUS N'EN VERREZ PLUS!»

GRANDE VENTE DE FERMETURE

LA VENTE DÉBUTE DEMAIN JEUDI À 9 H.

JUSQU'À 60% DE RABAIS

Sac à main · Chaussures Habillées · Valises · Chaussures pour hommes · Escarpins · Talons moyens · Mocassins · Chaussures pour enfants · Talons hauts · Bottes western · Chaussures de marche

SUPER ENTREPÔT CHAUSSURES CHARLES DAVID Direct au Public

4900, JEAN-TALON O.
735-7533

5940, BOUL. DES GRANDES-PRAIRIES
955-3052

HEURES D'OUVERTURE
LUN. AU VEND., 9 H À 21 H
SAM. ET DIM., JUSQUÀ 17 H.

MasterCard · VISA · PAIEMENT DIRECT

BOUL. DÉCARIE · JEAN-TALON O. · 4900 · 4900, JEAN-TALON O 735-7533 · AVE. VICTORIA · 5940,Boul. des Grandes Prairies · LACORDAIRE · SUPÉRIEUR PLAZA

Québec élargit l'accessibilité aux logements subventionnés

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation, M. Guy Chevrette, a annoncé hier que l'âge d'admissibilité au programme d'allocation-logement Logirente est passé, depuis le 1er octobre, de 58 à 57 ans.

Logirente, instauré en 1980, s'adresse aux personnes qui consacrent plus de 30 p.cent de leurs revenus à leur logement. L'aide accordée égale 75 p.cent de l'excédent de ces 30 p.cent.

Les loyers admissibles ne doivent toutefois pas dépasser 277$ par mois pour un chambreur, 370$ par mois pour une personne seule occupant un logement et 420$ par mois pour deux personnes ou plus dans un logement.

« Ce programme touchera 61 000 ménages âgés à faible revenu (2 500 de plus grâce à l'annonce d'hier), a expliqué M. Chevrette en conférence de presse. Il représente une aide moyenne de 720$, une hausse de 3,5 p.cent. Le coût total du programme passera à 43,5 millions, une augmentation de 5,1 millions par rapport à l'année 1993-1994. »

Le ministre a expliqué que le programme, qui prévoit déjà abaisser jusqu'à 55 ans l'âge d'admissibilité d'ici quelques années, vise à rétablir l'équité.

« On corrige vraiment l'iniquité, a dit M. Chevrette : on permet vraiment aux plus 'poqués' de notre société d'en arriver à avoir une aide tout en demeurant dans leur milieu naturel. Sans cela, ces gens-là seraient sans arrêt en demande de HLM et de loyers à prix modique (et avec raison), parce qu'ils ne pourraient pas arriver à vivre dans leur propre milieu. »

Ce ne sont pas tous les gens, toutefois, qui vont bénéficier d'une hausse de leur allocation-logement puisque le programme veut que les versements diminuent au fur et à mesure que le revenus augmentent, jusqu'au maxim. permis de 16 509 $ pour un couple âgé de 67 ans, en 1994-1995.

Par exemple, dans le cas d'un couple dont les deux membres atteignent 65 ans en 1994-1995 et dont les revenus passent de 11 424$ à 16 509$, l'allocation diminuera de 944$ par année.

Dans le cas d'un couple dont les deux membres sont âgés de 67 ans en 1994-1995 et dont le revenu ne dépasse pas 16 509$, ils obtiennent une augmentation annuelle de 65,50$ parce qu'une mesure budgétaire 1993-1994 lui fait perdre un remboursement d'impôt foncier de 100$.

« Ce n'est pas le Pérou qu'on donne là, a convenu le ministre Chevrette. Sauf que ça permet à des personnes, véritablement, de pouvoir demeurer dans leur milieu. C'est quand même un effort consenti par l'État pour tâcher de permettre à ces gens-là de respirer un peu. »

Campagne afin de réunir 6 000 sacs de couchage pour les sans-abri de Montréal

Presse Canadienne

■ Des commerçants, un organisme d'entraide et la police de la CUM se coordonnent, à l'approche de l'hiver, pour offrir des sacs de couchage aux sans-abri de Montréal.

Jusqu'au 25 novembre, tous ceux qui le peuvent sont invités à remettre un sac de couchage à un marchand Canadian Tire, a indiqué hier M. Robert Blanchard, porte-parole de la chaîne, au cours d'une conférence de presse. Chaque Canadian Tire au Québec est doté d'un comptoir à cette fin et d'un local pour l'entreposage.

Ces sacs seront ensuite confiés aux chaînes Chatel et Daoust, pour être nettoyés. Ensuite des gens du Club Rotary et des policiers de la CUM en feront la distribution aux nécessiteux, le 8 décembre.

L'objectif de la collecte est de réunir 6 000 sacs de couchage, a signalé M. Jacques Duchesneau, directeur de la police de la CUM.

« Les policiers sont des témoins privilégiés de la misère humaine ; ils sont dans les loges. Nous avons déjà vu des gens mourir de froid », rappelle-t-il.

M. Duchesneau réfute l'objection qui serait faite à la collecte, soit d'inciter des miséreux à rester dehors : « Oui, il y en a beaucoup qui couchent dehors. C'est parce qu'ils ont leurs raisons à eux ; ils font leur choix de ne pas dormir dans les maisons d'hébergement. »

Le comédien Michel Forget, qui a fusionné avec Daoust ses intérêts dans le nettoyage, ajoute que ces sans-abri ne peuvent pas être forcés d'aller la nuit dans les refuges, quand ils ne le veulent pas.

Les nettoyeurs feront le gros du travail pour cette collecte. Le nettoyage à sec d'un sac de couchage coûte normalement de 15$ à 20$; les employés seront appelés à y accorder le temps voulu et les deux chaînes couvriront les frais fixes, dont le coût du produit nettoyant.

Il y a sans doute plus de 5000 sans-abri dans la région de Montréal, note M. Louis Dionne, du Club Rotary ; ils convergent au centre-ville, notamment pour les bouches de ventilation qui expulsent de l'air chaud.

« Les sans-abri, ce ne sont pas seulement ceux dans la rue avec leurs sacs, dit encore M. Forget. C'est aussi une mère avec ses deux enfants, seuls dans un petit logement et qui gèlent. »

Là ou au grand air, un sac de couchage tient sûrement plus chaud qu'une simple couverture.

Selon M. Duchesneau, les policiers voient de plus en plus des intérieurs sans aucun meuble, où les occupants dorment sur le plancher.

FÉLICITATIONS

à nos étudiants du Certificat de relations publiques qui ont été désignés lauréats du **Prix Paul-Dumont-Frenette 1994**

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Meilleur travail individuel
Sylvie Letendre

Meilleur travail de groupe
Gary McIntyre, Josée Bolduc, André Quenneville



J.A. Martin, Canapress

Le Prix Paul-Dumont-Frenette est décerné chaque année par la Société des relationnistes du Québec.

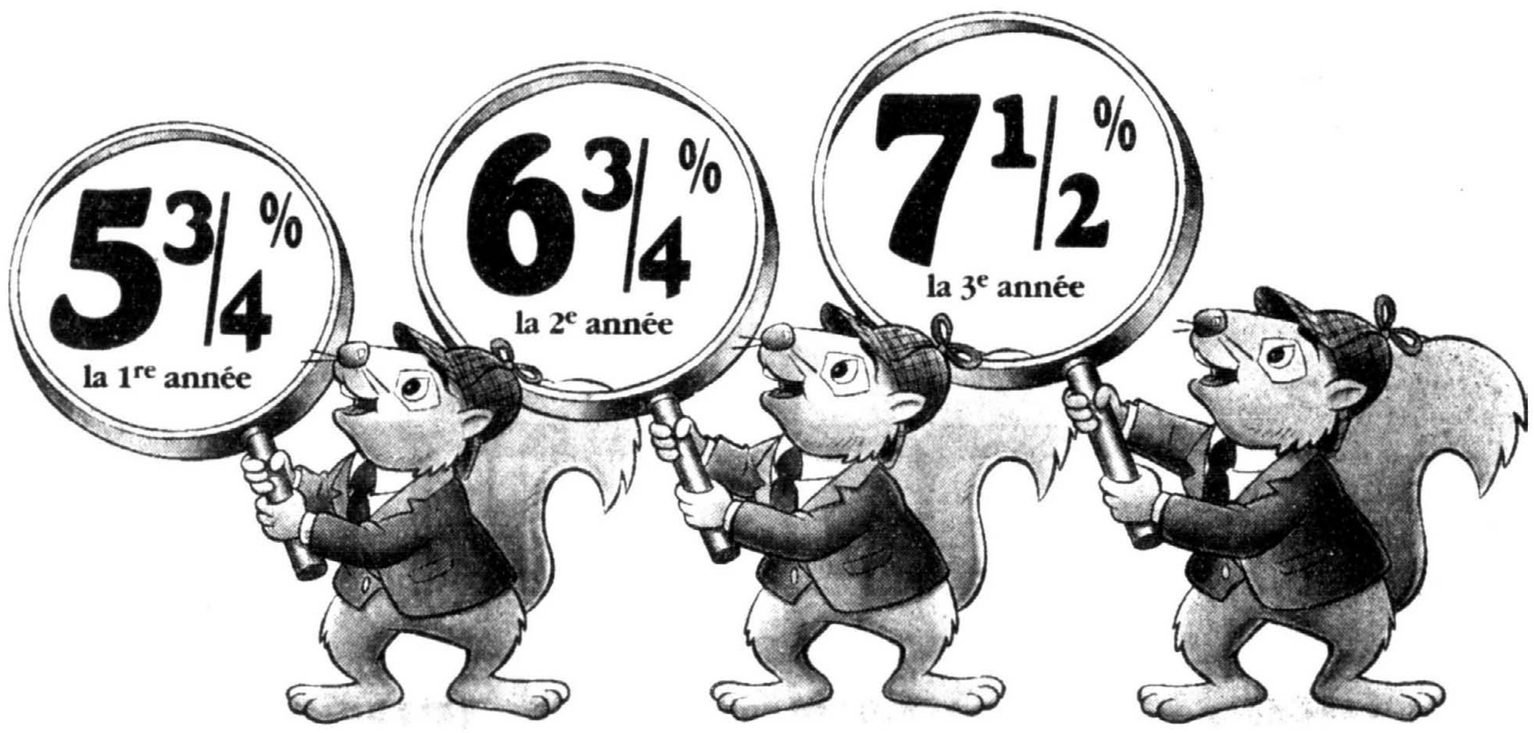
Le Certificat de relations publiques, depuis 25 ans au service de la relève

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

EN VENTE MAINTENANT

VOILÀ QUI EST TOUT À FAIT NOUVEAU !

TAUX MINIMUMS GARANTIS POUR 3 ANS... ET VOTRE ARGENT N'EST JAMAIS GELÉ.



LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

Les Obligations d'épargne du Canada offrent maintenant 5 3/4 % la première année, 6 3/4 % la deuxième année, et 7 1/2 % la troisième année, garanti! Et votre argent n'est pas gelé parce que, comme toujours, elles sont encaissables en tout temps. Ces taux avantageux s'appliquent aussi à toutes les émissions d'Obligations d'épargne du Canada en cours et non échues.

UNE COMBINAISON GAGNANTE!

Avec les nouveaux taux minimums garantis pour trois ans, vous obtenez des taux concurrentiels et votre argent n'est jamais gelé. De plus, les taux d'intérêt peuvent être ajustés à la hausse si les conditions du marché varient, mais vous n'obtiendrez jamais moins que les taux minimums garantis.

SÛRES

Les Obligations d'épargne du Canada sont entièrement garanties par le gouvernement du Canada. Il s'agit d'un placement sûr qui ne perd jamais de valeur.

FACILES À ACHETER

Les nouvelles obligations sont en vente à leur valeur nominale à votre institution financière jusqu'au 1er novembre. Vous pouvez dater votre paiement du 1er novembre, jour où les nouvelles obligations commenceront à rapporter des intérêts. Les obligations peuvent être achetées pour aussi peu que 100 $ jusqu'à la limite de 100 000 $ par personne.

LES ÉMISSIONS EN COURS EN PROFITENT

Toutes les émissions des Obligations d'épargne du Canada en cours (émissions S42 à S48, datées de 1987 à 1993) offriront également :

5 3/4 % pour l'année commençant le 1er nov. 1994;
6 3/4 % pour l'année commençant le 1er nov. 1995;
7 1/2 % pour l'année commençant le 1er nov. 1996.

Tous les détails sont disponibles partout où l'on vend des Obligations d'épargne du Canada.

Investir n'est pas un mystère!

Canada

ACHETEZ-LES JUSQU'AU 1ER NOVEMBRE.

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Dan Howard's
MATERNITY
Factory Outlet

Solde de 12 heures
30% à 70%
de rabais
sur une sélection
de marchandises
d'automne
et d'hiver

Le jeudi 27 octobre
de 9 h à 21 h



LAVAL: 973-2772, 2600 boulevard Daniel-Johnson
POINTE-CLAIRE: 695-4144, Complexe Pointe-Claire, 6321 aut. Transcanadienne, local 133
lundi, mardi, mercredi 10h-18h; jeudi & vendredi 10h-21h; samedi 9h30-17h, dimanche 12h-17h
BELLS CORNERS, OTTAWA: 613/596-1912, Barron's Plaza, 5710 Richmond Road, 2 km. à l'ouest de Bayshore, à côté du Barron's Motor Inn
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi 10h-18h; jeudi 10h-21h, dimanche 12h-17h

Le soir de l'Halloween, cette vulgaire boîte n'aura rien pour séduire. Elle est banale, orange et vide. Pourtant, elle sauve des millions de vies.

Ne vous fiez pas aux apparences. Donnez à l'Unicef.

Clairement, ce n'est pas dans la boîte qu'on investit l'argent que vous donnez. Depuis 39 ans, la campagne «Halloween Unicef» recueille des fonds pour sauver la vie et améliorer la qualité de vie de millions d'enfants dans les pays en voie de développement.



unicef POUR L'AVENIR DES ENFANTS

Le troisième et dernier casino à Hull

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ La mise en place d'un casino à Hull, «complète le réseau» prévu par le gouvernement québécois; «il n'y en aura pas d'autres», a indiqué hier, sans détour, le président de Loto-Québec, Michel Crête.

Dans un entretien accordé à *La Presse* après l'annonce du choix d'un site pour le casino prévu à Hull, M. Crête a souligné que, selon les prévisions, ce nouvel établissement ne devrait pas réduire la clientèle du Casino de Montréal. «La clientèle qui venait à Montréal en provenance de la région de l'Outaouais était marginale», d'expliquer M. Crête.

Avec un casino dans Charlevoix (qui a déjà atteint en sept mois les 9 millions de recettes prévues pour toute l'année), celui le Montréal et le futur établissement de Hull, le réseau sera complet, estime M. Crête, semblant tirer un trait sur les revendications de la Vieille Capitale, notamment, d'obtenir aussi une maison de jeu.

Le ministre des Finances, Jean Campeau confirmait hier que le gouvernement avait opté pour l'ancienne carrière du Lac Leamy à Hull comme site du futur casino — à l'origine, 20 sites ont été étudiés. Le terrain, propriété de Pierre Bourque, un homme d'affaires d'Ottawa associé au Parti libéral du Canada, sera payé 8,1 millions.

L'ouverture d'un casino dans l'Outaouais était particulièrement névralgique pour Québec puisque l'Ontario envisageait un établissement similaire à Ottawa, lequel aurait drainé la clientèle de la région. Dès sa nomination comme conseiller régional de la région de l'Outaouais — qui n'a pas de députés péquistes — le député de Masson, Yves Blais, avait promis une décision rapide dans le dossier du casino dans la région.

On prévoit entreprendre avant la fin de l'année le chantier de construction qui durera 15 mois.



4475 boul. Métropolitain Est. 374-4555
Carrefour Laval 687-1670
Centre Eaton (niveau métro) 849-9281
Fairview Pointe-Claire 694-9050
Galeries d'Anjou 353-6310
Promenades St-Bruno 653-5100
Carrefour Angrignon 366-0762
Centre Rockland 735-5441

FABRICVILLE
Pour la première fois en PLEINE SAISON !!!
Durant toute cette semaine pour les membres de la CARTE D'OR Achetez 1 mètre au prix courant obtenez 2 mètres Gratuit
"LA FOLIE"
5 DERNIERS JOURS
LE SOLDE SE TERMINE LE DIMANCHE 30 OCTOBRE
Achetez 1 mètre au prix courant obtenez 2 mètres gratuits (de valeur égale ou moindre)
ACHETEZ 1 MÈTRE AU PRIX COURANT, OBTENEZ 2 MÈTRES GRATUITS
TISSUS MODE ASSORTIS
FAITES VITE POUR UN MEILLEUR CHOIX
BEAUCOUP D'AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN
PATRONS McCALL'S 2.49* pièce et 3.99* pièce
Butterick Achetez 1 patron au prix courant, obtenez-en 2 (détails en magasin) GRATUITS*
Vogue *avec achat de tissu 50%* de rabais
Articles de couture sélectionnés
Achetez 1 mètre au prix courant obtenez 2 mètres gratuits (de valeur égale ou moindre)
Tissus pour décoration intérieure assortis
FABRICVILLE
Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 140 magasins à travers le Canada.
■ PLACE VERSAILLES – 7275, rue Sherbrooke est 493-8662
■ RUE STE-CATHERINE – 384, rue Ste-Catherine ouest 866-1621
■ VILLE ST-LAURENT – 1340, boul. Laurentien 334-0810
■ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE – 6464, avenue Somerled 483-2666
■ DORVAL – 2050, boul. St-Regis 683-4550
■ MONTRÉAL – 1175, rue Beaumont 737-4786
■ LASALLE — 8469, boul. Newman 365-8045
■ CHOMEDEY, LAVAL — 1215, boul. Labelle 688-1039
■ CHOMEDEY, LAVAL — 1845, boul. Le Corbusier 978-1313
■ DUVERNAY, LAVAL — 1650, boul. de la Concorde 682-1880
■ ST-LÉONARD — 8854, rue Jean-Talon est 899-0099
■ CENTRE GREENFIELD PARK — 443, boul. Taschereau 672-6884
■ TRACY / SOREL - 7000, boul. de la Plaine Tracy 746-6647
En raison de l'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.
VISITEZ NOTRE CENTRE DE LIQUIDATION AU 7750, RUE SHERBROOKE E., POUR DES ÉCONOMIES EXCEPTIONNELLES.

Bravo à Yvon Deschamps!



Récipiendaire du prix Victor dans le cadre du Festival Juste pour Rire.



Couronné d'un Félix pour l'album humoristique de l'année au Gala de l'ADISQ.



Élu personnalité de l'année dans le domaine des arts au récent Gala Excellence de La Presse.

Avec tous ces bons prix, il est donc normal que notre porte-parole soit très à l'aise lorsqu'il s'agit d'endosser les nôtres...

Ça, c'est le gros bon sens!



ROna
L'entrepôt

Solde sans précédent
50% DE RABAIS
sur meubles de rotin de haute qualité
ET EN PLUS PAS DE T.P.S. ET T.V.Q.
TABLE RECTANGULAIRE
68 cm x 67 cm x 117 cm (sans vitre)
SOLDE 50% de rabais
Val. rég. 675,00 $
-50% 347,50 $
Pas de T.P.S. - T.V.Q. 000,00 $
Notre prix 347,50 $
TABLE RONDE
70 cm x 117 cm (sans vitre)
SOLDE 50% de rabais
Val. rég. 595,00 $
-50% 297,50 $
Pas de T.P.S. - T.V.Q. 000,00 $
Notre prix 297,50 $
SOFA 3 PLACES
SOLDE 50% de rabais
Val. reg. 2 295,00 $
-50% 1 147,50 $
Pas de T.P.S. - T.V.Q. 0 000,00 $
Notre prix 1 147,50 $
Artisateck
Le rotin remarquable
BROSSARD 2185, rue La Pinière 656-1511
LAVAL 1701, boul. Le Corbusier 681-1988
Quantités limitées. Marchandise en inventaire seulement

Québec envisage d'intervenir sur le port du voile islamique

FRANÇOIS BERGER

■ Le port du voile islamique, qui suscite la controverse en milieu scolaire, pourrait faire l'objet d'une intervention du gouvernement du Québec après la tenue d'un débat public, a indiqué hier le ministre responsable de l'Immigration et des Communautés culturelles, Bernard Landry.

« La liberté religieuse a des limites, et le rôle du gouvernement est d'en fixer l'étendue », a déclaré M. Landry en annonçant des consultations avec les ministres de la Justice, de l'Éducation et de la Condition féminine.

M. Landry, qui est aussi vice-premier ministre, a fait cette déclaration devant quelques centaines de représentants des groupes ethniques, réunis hier matin à Montréal pour le lancement du programme d'activités de la *Semaine interculturelle* qui se déroulera du 11 au 18 novembre.

Le bon moment

Selon le ministre, il s'agit d'un débat complexe, et c'est maintenant le bon moment pour le faire dans l'harmonie, puisque la question des symboles d'appartenance religieuse n'a pas encore pris une grande ampleur au Québec. En France, le gouvernement vient d'interdire le port à l'école de signes religieux « ostentatoires », cinq ans après l'éclatement d'une controverse sur le port du *hijab* (foulard ou voile islamique).

La controverse a été soulevée il y a deux mois au Québec, quand une élève du secondaire a été renvoyée de son école de l'est de Montréal, parce qu'elle portait le *hijab* en contravention des règles vestimentaires de l'établissement.

Pour le ministre Landry, l'obligation de porter le *hijab* comme condition d'embauche « me semble outrepasser l'étendue de la liberté religieuse » reconnue par ailleurs dans la Charte québécoise des droits de la personne. À Montréal, l'École musulmane oblige ses enseignantes à porter le voile, même quand elles sont chrétiennes.

La liberté religieuse ne doit pas non plus, dans l'esprit du ministre, permettre la soumission des femmes ou l'inégalité entre les sexes.

L'intervention éventuelle du gouvernement doit assurer la reconnaissance des valeurs démocratiques qui font consensus, le maintien de l'ordre public et le respect du bien-être général, a dit M. Landry.

Selon lui, l'expression des libertés doit respecter les valeurs et les choix de la société. « La séparation de l'Église et de l'État est un principe vers lequel tendent toutes nos institutions publiques, depuis les années soixante », a signalé M. Landry. Il a ajouté que l'État n'a pas à se mêler du port du voile islamique tant que cela demeure de nature théologique ou doctrinaire. Quand la question concerne les institutions publiques, le gouvernement doit intervenir, a-t-il précisé.

Le ministre s'est aussi prononcé en faveur des « accommodements raisonnables » là où c'est possible, comme la distribution de repas cascher dans les cafétérias d'écoles ou d'hôpitaux.

Mais il n'est pas question, cependant, de bousculer les congés fériés pour accommoder tout un chacun, comme cela commence à se manifester dans les écoles de Montréal où l'immigration a favorisé le foisonnement de pratiques religieuses diverses. « Si les dates des jours chômés au Québec sont calquées sur le calendrier chrétien, c'est dans l'ordre naturel des choses, compte tenu de notre passé », a dit M. Landry.

Politiques d'immigration

Le ministre des Communautés culturelles s'en est aussi pris à la politique du multiculturalisme du Canada, qui, selon lui, « magnifie les différences » plutôt que de favoriser l'interculturalisme ou l'intégration des immigrants aux valeurs communes de la société d'accueil.

M. Landry a indiqué que la politique de son gouvernement en matière d'intégration ressemblera à celle prônée par le gouvernement libéral précédent. Le ministre a parlé de « continuité », en évitant toute allusion à l'échéance référendaire sur la question de la souveraineté, une perspective qui ne sourit guère aux groupes ethniques massivement fédéralistes.

Il a souligné l'importance du français comme langue commune de la vie publique, un domaine où son gouvernement souhaite accentuer ses efforts.

M. Landry a d'autre part rappelé que l'accès des communautés culturelles à des postes de la fonction publique se heurte malheureusement aux réductions budgétaires et aux diminutions de personnel. Il a par ailleurs promis une nouvelle politique de régionalisation de l'immigration, qui devrait être prête au cours des prochaines semaines.

Un lycée de Lille expulse huit autres étudiantes portant le voile islamique

Reuter

LILLE

■ Le conseil de discipline du lycée Faidherbe de Lille, dans le nord de la France, a prononcé hier soir l'exclusion définitive de huit autres jeunes musulmanes qui refusaient de retirer leur voile islamique durant les cours, ce qui porte à 17 le nombre d'élèves renvoyées en deux jours.

Conseil de discipline

Lundi, le conseil de discipline, composé du proviseur, de professeurs et de parents d'élèves, avait exclu neuf autres élèves porteuses d'un foulard. C'est la première fois en France qu'autant de personnes sont expulsées d'un établissement public pour avoir arboré des symboles religieux.

Par ailleurs, trois autres lycéennes musulmanes ont fait l'objet d'exclusions temporaires allant d'un à huit jours.

La direction du lycée, qui a examiné chaque cas individuellement, a précisé qu'elle « avait décidé d'appliquer à la lettre la circulaire du ministre de l'Education nationale » interdisant le port de tout signe ostentatoire à l'école. Le règlement intérieur avait été à ce sujet récemment modifié, interdisant désormais selon l'article 21 bis « le port de signes ostentatoires qui constituent eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination ».

L'avocat des jeunes filles, Me Jean-Louis Brochen, a estimé que dans le cas actuel « la circulaire de M. Bayrou était dénaturée et que le port du foulard, en lui-même, ne pouvait être un acte de prosélytisme ». Il a annoncé son intention de porter l'affaire devant le tribunal administratif de Lille.

Depuis le 3 octobre, date de l'entrée en vigueur de la circulaire, sur les 2000 élèves inscrits au lycée Faidherbe, le proviseur a refusé l'accès aux cours à 22 jeunes filles qui refusaient de retirer leur foulard en salle de classe. Seulement deux d'entre elles ont décidé d'enlever le voile, trois autres vont être interdites temporairement de cours, et les 17 dernières ont préféré le garder au risque de se faire exclure.

VOS SPÉCIALISTES DU PNEU
UNIPNEU
PLUS DE 70 DÉTAILLANTS À TRAVERS LE QUÉBEC

PNEUS TALON INC. 2607, rue Diab Saint-Laurent
CENTRE DE PNEUS BOISSELLE INC. 8997, boul. Pie-IX, Montréal
SERVICE D'AUTO STE-ROSE INC. 171, boul. Curé-Labelle Ste-Rose, Laval,
D & G AUTOMOBILES LTÉE 1664, boul. des Laurentides Vimont, Laval
PNEUS FREDETTE & FILS INC. 6661, rue Sherbrooke Est (Coin boul. Langelier) Montréal
PNEUS ANDRÉ TOUCHETTE INC. 8910, boul. Saint-Laurent (Au nord du boul. Métropolitain) Mtl
S.P. RADIAL SERVICE INC. 275, boul. Curé-Labelle Chomedey, Laval
LES ALIGNEMENTS DESJARDINS INC. 2220, Avenue Benny Montréal

AUTRES RÉGIONS

CENTRE DU PNEU ST-CONSTANT INC. 77, rue Saint-Pierre, Saint-Constant
ST-JÉRÔME BANDAG INC. 430, boul. Lajeunesse O., Saint-Jérôme
LES PNEUS MARCHAND INC. 384, rue Beaudry Nord, Joliette
PNEUS MACDONALD INC. 197, rue de la Forge, Saint-Eustache
PNEUS RÉGIONAL BOUCHERVILLE INC. 96, boul. Industrie, Boucherville.
SERVICE DE PNEUS LAVOIE OUTAOUAIS INC. 156, rue De Varennes, Gatineau
VULCANISATION ROYALE LTÉE 2500, rue des Cascades E., Saint-Hyancinthe
PNEUS LEMAY INC. 6010, boul. Taschereau Brossard

En route vers de plus hauts sommets
INFO PNEU Si vos pneus sautillent, s'usent sur les rebords extérieurs, crissent, cela indique qu'il faut vérifier la pression d'air de ceux-ci.
AUTRES SPÉCIALITÉS:
FREINS
AMORTISSEURS
ALIGNEMENT
PNEUS UNIMAX
BLIZZAK Pneu d'hiver CARACTÉRISTIQUES • Pneu de haute technologie. • Bande de roulement en composé de caoutchouc multicellulaire. • PNEU TRÈS EFFICACE SUR LA GLACE. • Excellente traction dans la neige. • Roulement doux. • Protection contre les risques routiers.
BLIZZAK DE BRIDGESTONE
Sécurité... à tout prix!
2153679 - A20
BLIZZAK

Voyager en train, c'est beaucoup plus sain.
RMQA
La Presse
Regroupement montréalais pour la qualité de l'air

Cours de formation
Psychologie de la vente
Axé sur la compréhension des déclics décisionnels, ce cours de vente, de motivation et de communication intégrée vous fera découvrir vos forces. Vous en valez la peine. Investissez en vous. Nous formons des gagnants.
271-0525
Marketing Nouveau Concept 96, av. Laurier Ouest, Montréal (Québec), H2T 2N4

ALCOOL DROGUE
SI C'EST UN PROBLÈME DANS TA VIE, JE SUIS PRÊT À T'AIDER.
PAUL AQUIN
ET SON PERSONNEL
(514) 229-3426
TÉLÉCOPIEUR 229-7882
DEPUIS 1978
C0002-330
PAVILLON GRAND ÉLAN
4171, RUE ROLLAND, C.P. 119 MONT-ROLLAND (QUÉBEC) J0R 1G0
IL Y A UN SEUL ET UNIQUE PAVILLON GRAND ÉLAN À MONT-ROLLAND

Le Pepsi est au même prix que le Seven-up



12 canettes pour 2,99$

Pepsi-Cola ou Seven-up régulier ou diète, canettes consignées, 12 x 355 mL.

Du 24 au 30 octobre, Provigo vous offre la caisse de douze canettes de 355 mL à un prix qui vous laissera étancher votre soif sans assécher votre porte-monnaie.

provigo
Laissez-nous vous surprendre

avis

Nouvelles autorisations

En vertu de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis que les candidates et les candidats indépendants suivants ont été autorisés pour les élections générales du 6 novembre 1994 dans la municipalité de CÔTE-SAINT- LUC.

CANDIDATE OU CANDIDAT	REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT OFFICIEL	DATE D'AUTORISATION
ABRAHAMS, Sander J.	ABRAHAMS, Mitchell	1994-09-13
BEN SABAT, Michael	WEISER, Robert D.	1994-09-26
BERKU, Dida	KINCLER, Jack	1994-09-19
BROWNSTEIN, Mitchell	BROWNSTEIN, Élaine	1994-09-20
COHEN, Benjamin A.	COHEN, Ariane S.	1994-09-12
DAVIS, Donald S.	LESLIE, Gal	1994-10-13
GOLDBERG, Isadore	GOLDBERG, Donald	1994-09-26
GREENSPON, Harold	GREENSPON, Neil	1994-09-21
ITMAN, Irving	LESSER, David	1994-09-09
KOVAC, Ruth	KOVAC, Peter	1994-09-20
KUCER, Stephen	RALH, Samuel	1994-09-23
LANG, Bernard	BLANSHAY, Anita	1994-09-16
LEVINE, Allan J.	SHERNOFSKY, Barry I.	1994-09-13
LEVINE, Ian Murray	ELALOUF, Esther	1994-09-13
MARCHAND, Daniel	CAMPBELL, Charles	1994-10-03
MINTZ, Leonard	MOYAL, Armand	1994-10-03
MOROZ, Larry	HAZAN, Karl	1994-09-30
NASHEN, Glenn J.	NACHSHEN, Issie	1994-09-20
PANUNTO, Joseph	SHANAHAN, Aidan	1994-09-27
SCHAFER, Mel	SCHAFER-LEINER, Brenda	1994-09-13
SCHRIER, Barry	CORCOS, Rosine	1994-09-19
SCHWARTZ, Richard	HERF, Mitchell	1994-09-27
SHULMAN, Murray	BACHARIER, Judith	1994-10-12
STERN, Allison	SHAPIRO, Joanne	1994-10-13
TONCHIN, Bernard	POLISUK, Evelyn	1994-09-27
WISEMAN, Michael	LACEY, Belaine	1994-10-14

W215813?

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements composez sans frais 1-800-461-0422

Quatre ans et demi de prison pour une arnaque d'un million

ANDRÉ CÉDILOT

■ Renilda Aguilar, 34 ans, était prête à tout, même faire assassiner son patron, pour frauder la compagnie de finance pour laquelle elle travaillait plus de quinze ans. En 1992 et 1993, son arnaque lui aurait rapporté près d'un million de dollars !

La jeune femme, originaire des Philippines, a été condamnée, avant-hier, à quatre ans et demi de prison, après s'être reconnue coupable de pas moins de 132 chefs d'accusations de fraude, usage de faux et complot pour avoir commandé deux agressions contre l'un de ses supérieurs, à la fin de 1993.

Employée depuis 1977 à la Compagnie Internationale Mercantile Ltd, spécialisée dans le financement et la gestion d'entreprises,

Mme Aguilar avait l'entière mainmise sur les comptes recevables, ce qui lui permettait de brasser quelque 200 millions $ par année en chèques de toutes sortes.

En deux ans, elle aurait détourné 955 675 $ à l'aide de 132 traites bancaires émises au nom de 28 clients de la compagnie.

Profitant d'un climat général de confiance, elle arrivait au bureau tôt le matin et partait tard le soir afin de préparer de fausses lettres d'instruction de la compagnie CIM autorisant les banques à réaliser les transactions.



Renilda Aguilar

Le stratagème a fonctionné comme sur des roulettes jusqu'à l'automne 1993 quand son patron, sans trop s'en rendre compte, s'est intéressé à des mécanismes qui permettaient à la jeune femme d'effectuer ses transactions illicites.

Sentant la soupe chaude, Mme Aguilar aurait embauché deux fiers-à-bras qui ont tabassé son patron à sa sortie du bureau, le 22 octobre 1993. Ils lui avaient alors fracturé la mâchoire et des côtes.

Insatisfaite des résultats de l'opération, et tenant absolument à écarter de son chemin le patron encombrant, elle a recouru cette fois à deux tueurs à gages qui ont ouvert le feu à trois reprises sur l'infortuné contrôleur de la CIM qui regagnait son domicile en auto avec sa femme et ses enfants, le 15 décembre. Une fois encore, il s'en sort miraculeusement, deux des balles ayant touché l'appui-tête et la troisième ayant transpercé son paletot, sans l'atteindre.

Le même soir, elle était partie en vacances dans ses Philippines natales. Elle est rentrée le 2 janvier. Deux jours plus tard, elle apprenait son congédiement, l'employeur ayant découvert ses manigances.

Abandonnant son mari et ses trois enfants dans leur maison de Brossard, elle a vite regagné les Philippines, où elle a vainement tenté de se dénicher de nouveaux papiers d'identité afin de revenir incognito rejoindre sa famille à Montréal.

Sous le coup d'un mandat d'arrêt et craignant d'être ramenée de force par voie d'extradition, elle a communiqué avec le sergent-détective Paul Pouliot, de la brigade des fraudes de la CUM, pour lui annoncer qu'elle allait se livrer le 19 septembre dernier. Renilda Aguilar a tout avoué dès sa comparution au palais de justice de Montréal.

D'après l'enquête, le million détourné avait servi à l'achat de différents biens, dont une maison, des meubles et un bateau. Elle a aussi dépensé 300 000 $ au casino de Montréal qu'elle a fréquenté presque tous les soirs pendant deux ans. Un week-end de jeu aux Bahamas lui a également coûté la bagatelle de 27 000 $!

La compagnie d'assurances de la CIM a récupéré une partie de l'argent détourné, tandis que la police cherche les auteurs d'une des deux agressions dont a été victime le contrôleur de la compagnie de finance.

Un membre des Hell's Angels libéré de toute accusation

■ Un membre des Hell's Angels arrêté avec quatre motards du club Rowdy Crew lors de raids de la Sûreté du Québec a été libéré de toute accusation, hier, au palais de justice de Joliette.

Le ministère public n'a cependant pas écarté la possibilité de porter dans un proche avenir de nouvelles accusations contre cet individu.

Serge Dubé et Edmond Lévesque ont été accusés de voies de fait armées et de voies de fait graves. De plus, Lévesque a été accusé de bris d'engagement dans une autre affaire judiciaire à Saint-Jérôme, ainsi que de possession, dans le but d'en faire le trafic, de cocaïne, et de possession simple de haschisch et de marijuana.

Leur enquête en cautionnement a été fixée à vendredi.

Deux présumés complices, Stéphane Benny et Steve Bonneville sont aussi accusés de voies de fait armées et de possession d'arme. Ils reviendront devant le tribunal lundi pour leur enquête sous cautionnement.

Ces arrestations et accusations font suite à deux raclées données à un revendeur de drogue de Terrebonne qui voulait prendre le marché de cette municipalité que les motards revendiquent.

Lors de six perquisitions, les policiers ont saisi de la drogue, des armes, des munitions.

Sang contaminé : les noms des donneurs séropositifs dévoilés ?

Presse Canadienne

TORONTO

■ Le tribunal devrait décider cette semaine si la Croix-Rouge pourra dévoiler aux autorités de la santé publique de l'Ontario les noms des donneurs de sang qui se sont révélés séropositifs après un depistage du sida à leur insu.

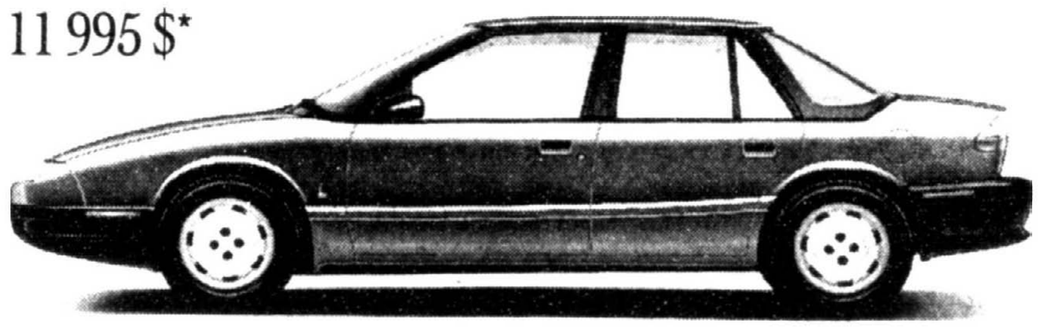
Après une journée d'audiences, le juge Frank Carruthers a indiqué hier qu'il rendrait bientôt une décision écrite relativement à la demande d'injonction présentée par la Société canadienne du sida, qui s'oppose à cette transmission de données.

L'organisme a porté l'affaire devant la division générale de la Cour de l'Ontario après que le directeur de la santé publique de la province eut exigé de la Croix-Rouge qu'elle dévoile les noms des donneurs séropositifs parmi les 150 000 personnes qui avaient donné de leur sang en 1985 pour une étude sur l'hépatite B.

Le test de dépistage du sida n'existait pas encore à l'époque et les donneurs ne savaient pas que l'on effectuerait plus tard des tests de dépistage du sida à partir de leur échantillon.

Nos deux sacs gonflables de série ne feront pas gonfler la facture.

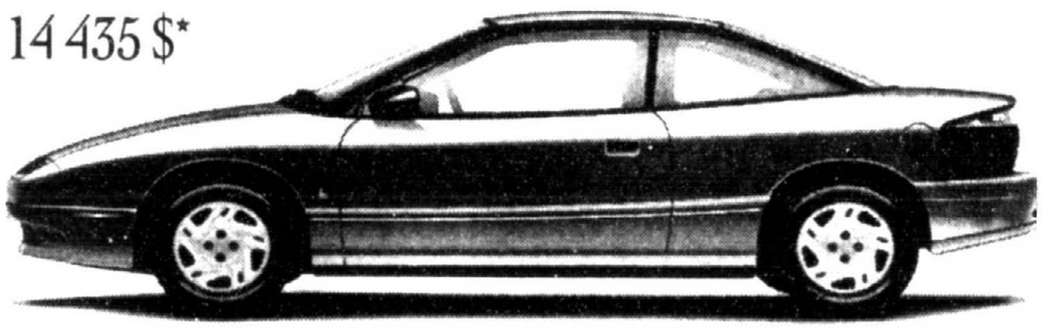
11 995 $*



SL 199 $/mois, location de 36 mois.

Paiements basés sur la Saturn SL 1995 avec radio AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière divisée rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. Incluant : transport (400 $), préparation, frais d'acquisition (350 $). Excluant : immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement : 199 $, versement initial : 1 949 $, dépôt de garantie remboursable : 300 $ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année ; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net de la location : 10 796 $. Option d'achat : 6 569 $. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.

14 435 $*



SC1 239 $/mois, location de 36 mois.

Paiements basés sur la Saturn SC1 1995 avec radio-cassette AM/FM stéréo, deux sacs gonflables, banquette arrière divisée rabattable, essuie-glace à balayage intermittent. Incluant : transport (400 $), préparation, frais d'acquisition (350 $). Excluant : immatriculation, assurance, taxes. Premier paiement : 239 $, versement initial : 1 785 $, dépôt de garantie remboursable : 300 $ et taxes exigibles à la signature du contrat. Kilométrage limité à 24 000 km par année ; 5¢ du kilomètre excédentaire. Coût net de la location : 13 400 $. Option d'achat : 8 456 $. Autres options et versements initiaux disponibles. *PDSF. Les concessionnaires sont libres de fixer un autre prix.

SATURN

Pour faire tout autrement.

BOURASSA SATURN SAAB ISUZU
Laval
385-9191

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE
Blainville
437-6317

LAPRAIRIE SATURN ISUZU
La Prairie
659-8994

GRAVEL SATURN SAAB ISUZU
Montréal
861-2000

HOCHELAGA SATURN ISUZU
Montréal
251-1552

DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU
Montréal
483-5555

MONDIAL SATURN SAAB ISUZU
Montréal
385-7222

WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU
Roxboro
684-3161

GRENIER SATURN SAAB ISUZU
Terrebonne
964-1374

SATURN ISUZU SOREL-TRACY
Tracy
746-1227

Les sénateurs consultent les Hollandais à propos de l'euthanasie

MANON CORNELLIER
de la Presse Canadienne

OTTAWA

■ La Hollande est le pays le plus libéral en matière d'euthanasie mais cela ne signifie pas, comme le prétendent certains, qu'elle y est pratiquée à grande échelle et qu'elle n'est soumise à aucun contrôle.

C'est pour démêler le vrai du faux que le comité spécial du Sénat sur l'euthanasie et le suicide assisté a tenu hier une conférence satellite avec un groupe d'experts hollandais.

Selon diverses études, on estime qu'environ 25000 malades en phase terminale évoquent, chaque année, avec leur médecin, la possibilité d'avoir recours à l'euthanasie. De ce nombre, 9000 demandent explicitement qu'on mette fin à leurs jours. Seulement entre 2300 et 3000 iront de l'avant.

Ce qui est moins clair, c'est le nombre de cas où le médecin a mis un terme aux souffrances d'un patient sans que celui-ci n'ait demandé explicitement qu'on mette fin à ses jours. Selon un rapport publié en 1990, on parlerait d'environ 1000 cas par année, ce qui irait à l'encontre des balises établies par les tribunaux.

En Hollande, la pratique de l'euthanasie et du suicide assisté est, depuis 20 ans, encadrée par les juges. Plusieurs sénateurs ont eté surpris hier d'apprendre que les élus hollandais n'avaient rien à voir avec le régime qui prévaut dans leur pays.

Ceci signifie que ce pays vit une situation similaire à celle que connait le Canada dans le dossier de l'avortement. Les juges ont pris l'initiative en s'appuyant sur des droits inscrits dans la constitution mais aucune loi n'a suivi.

La seule règle édictée par le parlement est entrée en vigueur en juin dernier et oblige les médecins à déclarer les euthanasies et les suicides assistés qu'ils acceptent de réaliser. Seulement la moitié des médecins s'y sont pliés pour l'instant car l'euthanasie et le suicide assisté sont toujours considérés comme des crimes, a expliqué Dr Robert Dillman, de l'Association médicale hollandaise.

Les médecins pourraient donc être poursuivis mais, dans la pratique, on tolère leur geste si les critères établis par les tribunaux sont respectés. Le patient doit faire la demande de façon répétée, volontaire et informée. Il doit connaître les solutions de rechange, s'il y en a, et sa souffrance, même si elle n'est pas terminale, doit être insupportable et sans relâche.

Aucune loi n'a repris ces paramètres car le parti, qui était au pouvoir il y a encore six semaines, s'est toujours farouchement opposé à l'euthanasie et a systématiquement refusé de modifier le code pénal.

Cette situation a été maintes fois critiquée hier. « Notre parlement n'a pas fait ce que vous faites, ce qui explique notre frustration », a répété le professeur de droit et de médecine H.J.J. Leenen.

En juin dernier, la Cour suprême hollandaise a provoqué de nouveaux remous en décidant que le droit au suicide assisté devait être étendu aux personnes souffrant de troubles mentaux et qui ne peuvent être soulagées par aucun traitement.

Selon le Dr Dillman, ce n'est pas le jugement, qui est très étoffé, qui a provoqué la controverse mais la cause qui était entendue. Il s'agissait d'une femme de 50 ans souffrant de dépression depuis 20 ans et qui ne répondait plus aux traitements à la suite de la mort de ses deux fils.

Après moult démarches, son psychiatre a accepté de l'aider à se suicider. La cour a reconnu le médecin coupable de négligence professionnelle et lui a donné une sentence suspendue.

L'étude du comité fait suite à la décision de la Cour suprême du Canada de refuser à Mme Sue Rodriguez le droit à un suicide médicalement assisté. Mme Rodriguez, qui souffrait de sclérose amyotrophique latérale, a quand même mis fin à ses jours en février dernier.

Les sénateurs doivent rendre leur rapport au début de 1995. Le ministre de la Justice Allan Rock a promis d'en tenir compte avant de procéder à un vote libre.

Les profs d'université doivent revaloriser leur enseignement, disent les étudiants

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Le temps est venu pour les administrateurs et les professeurs des universités québécoises de faire la place qu'elle mérite à l'excellence de l'enseignement fourni aux étudiants plutôt que de continuer à survaloriser les activités de recherche.

Telle est la ferme conviction de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) qui vient d'être renforcée par les résultats d'une consultation menée auprès de ses 60000 membres et à laquelle ont répondu 12600 étudiants au cours des trois à cinq jours alloués.

La FEUQ a soumis à ses membres une série de mesures devant être mises en place dans les universités visant à améliorer la performance des professeurs dans leur enseignement. Ces mesures ont recueilli l'aval des étudiants dans une proportion moyenne de 90,2 p.cent.

Pour revaloriser l'enseignement, les étudiants veulent dorénavant compter un représentant, avec droit de vote, aux comités d'embauche, de promotion, d'affectation et d'évaluation des professeurs. Aucun étudiant n'est présent dans ces instances dans les universités québécoises à l'heure actuelle.

Afin d'éviter que les professeurs qui ont la sécurité d'emploi accomplissent leur tâche de façon routinière, sans évoluer, ou encore négligent leur fonction d'enseignant, les étudiants demandent que la compétence de tous soit évaluée à tous les deux ans et qu'ils soient tenus de réussir cette évaluation.

Les étudiants veulent que les résultats des évaluations de cours et des professeurs généralement effectuées par les étudiants soient disponibles sur demande dans les différents départements, modules et facultés. Les étudiants aimeraient pouvoir s'y référer quand vient le temps de faire leur choix de cours de façon d'être en mesure de choisir ceux qui sont considérés comme de bons professeurs.

Les étudiants croient que cette pratique stimulerait les professeurs à accorder plus d'importance aux évaluations faites par les étudiants de leur contenu de cours et de leur performance d'enseignant, ce qui entrainerait, font-ils le pari, la qualité de l'enseignement.

Ils veulent également qu'une plainte pour plagiat d'un texte, d'une oeuvre ou d'une invention soit traitée de la même façon, qu'il s'agisse d'un professeur ou d'un étudiant.

Finalement, les étudiants estiment que doivent être rendus publics les salaires, avantages sociaux et primes de cadres supérieurs des administrations de chacune des universités du Québec compte tenu que 70 p.cent du financement des universités est constitué de fonds publics et des frais de scolarité imposés aux étudiants dans une proportion variant de dix à 15 p.cent.

Une fois leurs études complétées, les étudiants souhaitent avoir un meilleur accès qu'actuellement au marché du travail et croient que le gouvernement pourraient, par des mesures fiscales incitatives, inciter les employeurs à embaucher des finissants universitaires.

La FEUQ a rappelé qu'en 1991 la commission Smith avait noté que la quantité de publications de recherche était plus importante pour la carrière des professeurs d'université que l'excellence de leur enseignement

Comme le disait hier M. François Rebello, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, « les étudiants ne veulent plus être des victimes d'un système qui fait en sorte que les professeurs s'emploient davantage à leurs travaux de recherche qu'à leurs travaux d'enseignement ».

Fort de l'appui des membres de la FEUQ, M. Rebello et ses pairs entameront prochainement des discussions avec les associations de professeurs universitaires et leurs administrations.





AIDER LE MONDE MOT À MOT

CODE

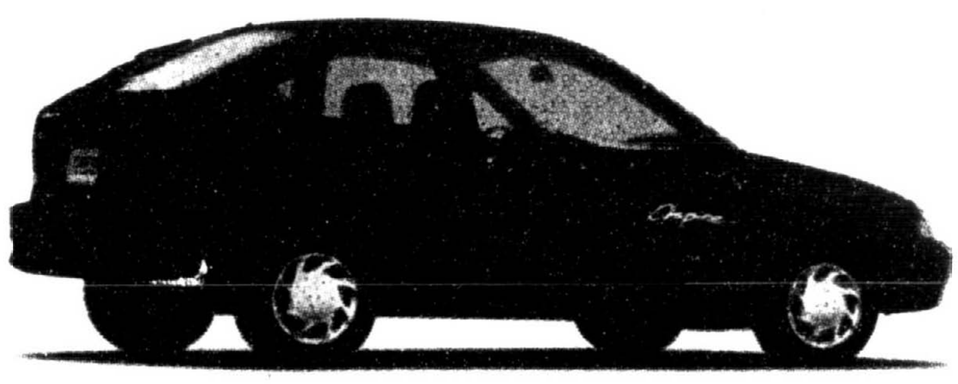
L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement

Pour renseignements, composer le 1-800-661-2633

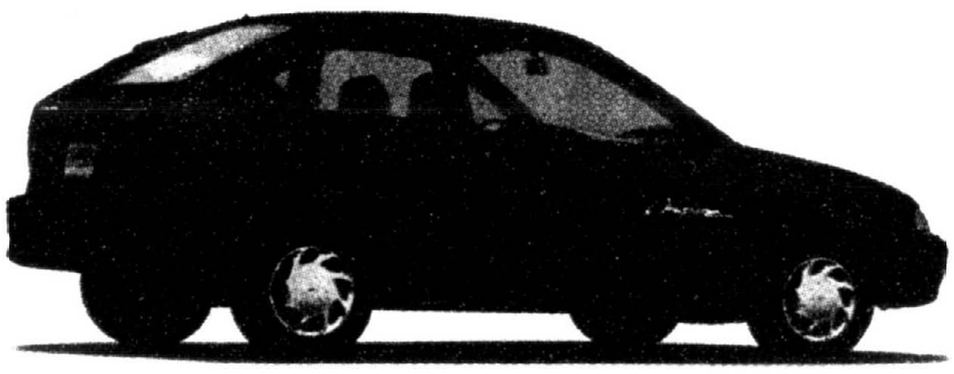
Le Festival des couleurs Aspire



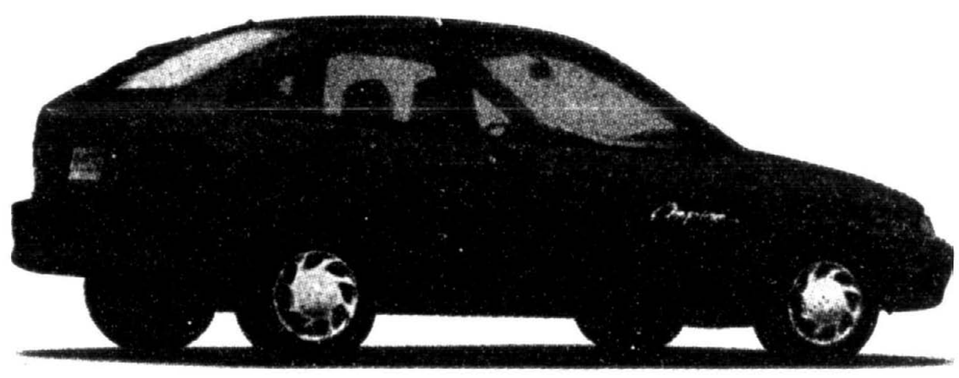
Iris sauvage **9 490** $



Rouge éclatant **9 490** $



Bleu lagune **9 490** $



Vert caïman **9 490** $

De l'Iris sauvage au vert caïman métallisé verni, ce mois-ci vous allez en voir de toutes les couleurs !

Avec son moteur de 4 cylindres, sa boîte manuelle à 5 vitesses, ses deux sacs gonflables, ses deux rétroviseurs extérieurs et le plus d'espace intérieur de sa catégorie, l'Aspire 94 saura faire votre bonheur. Mais dépêchez-vous ! Parce qu'à ce prix-là, il serait étonnant qu'elles passent l'hiver ici !

36 GARANTIE 60 pare-chocs à pare-chocs† SANS FRANCHISE

ASSISTANCE ROUTIÈRE

Pour tout renseignement, 1 800 561-FORD

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS : Certificat rabais de 750 $ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Chez vos concessionnaires Ford et Lincoln Mercury

ENCORE PLUS POUR VOUS !

FORD MERCURY LINCOLN

VENTE AU DÉTAIL DE L'ASPIRE 1994 À PARTIR DES STOCKS DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. PRIX SELON LE P.D.S.F. DE L'ASPIRE 1994 INCLUANT LES REMISES. TRANSPORT, IMMATRICULATION ET TAXES APPLICABLES EN SUS. LA TPS ET LA TVQ SONT PAYABLES SUR LE PLEIN PRIX D'ACHAT AVANT DÉDUCTION DES REMISES. LE CONCESSIONNAIRE PEUT VENDRE À PRIX MOINDRE. VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS. ÉCONOMISEZ JUSQU'À 700 $ DE REMISE PAR AN, SOIT 3 500 $ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA, ET JUSQU'À 1 400 $ PAR ANNÉE OU 7 000 $ EN TOUT, AVEC LA CARTE CIBC FORD VISA OR, APPLICABLE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE NEUF FORD, MERCURY OU LINCOLN. CERTAINES CONDITIONS, AINSI QUE DES FRAIS ANNUELS, S'APPLIQUENT À L'ÉMISSION DE LA CARTE. RENSEIGNEZ-VOUS SUR CE PROGRAMME CIBC ET FORD DU CANADA, TITULAIRES DE LICENCE DE CETTE MARQUE. † CERTAINES EXCEPTIONS S'APPLIQUENT À LA GARANTIE PARE-CHOCS À PARE-CHOCS.